

WORKING PAPERS

Working Paper no. 25

**CONCEPTUALISATION DES CAUSES ET DES
CONSÉQUENCES DES ÉTATS DÉFAILLANTS :
ANALYSE CRITIQUE DE LA DOCUMENTATION**

Jonthan DiJohn
Crisis States Research Centre

Janvier 2008

Crisis States Working Papers Series No.2

ISSN 1749-1797 (print)
ISSN 1749-1800 (online)

Copyright © J. DiJohn, 2008

Although every effort is made to ensure the accuracy and reliability of material published in this Working Paper, the Crisis States Research Centre and LSE accept no responsibility for the veracity of claims or accuracy of information provided by contributors.

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted in any form or by any means without the prior permission in writing of the publisher nor be issued to the public or circulated in any form other than that in which it is published.

Requests for permission to reproduce this Working Paper, or any part thereof, should be sent to:
The Editor, Crisis States Research Centre, DESTIN, LSE, Houghton Street, London WC2A 2AE.



DESTIN
Development
Studies Institute

Conceptualisation des causes et des conséquences des États défailants : Analyse critique de la documentation¹

Jonathan Di John

School of Oriental and African Studies, Londres

Introduction

La documentation portant sur l'échec de l'État suscite un vif intérêt dans le cadre des questions relevant des sciences sociales. Le terme « échec de l'État » (*state failure*) prend sa source dans la documentation examinant la recherche de rentes, laquelle est essentiellement axée sur les coûts économiques découlant de l'intervention de l'État, un domaine jusqu'alors délaissé par les études précédentes qui portaient plutôt sur l'économie du bien-être social. La principale conclusion de cette documentation est que l'échec de l'État, incarné par des interventions institutionnelles inefficaces entravant la croissance économique nationale, s'avère souvent plus coûteux à l'économie du point de vue de la recherche de rentes et de la corruption qu'il génère que les déficiences du marché que les États tentaient de rectifier en premier lieu (Krueger 1974 ; voir Khan et Jomo 2000 pour une analyse critique). Si la documentation examinant la recherche de rentes a certes le mérite d'aiguiser l'intérêt porté envers les questions de gouvernance, on constate toutefois qu'elle ne parvient pas à expliquer pourquoi l'efficacité de l'intervention étatique *varie* non seulement au sein de chaque pays au fil du temps mais aussi à travers diverses politiques. L'intérêt suscité par « l'échec de l'État » ne consiste plus uniquement à déterminer les raisons faisant qu'une réglementation gouvernementale particulière soit en mesure ou pas d'améliorer la croissance économique et le développement. En effet, le problème de beaucoup de pays moins développés ne se résume pas à la médiocrité de leur performance économique mais à l'effondrement de la légitimité et de la viabilité politique de leurs États. Si plusieurs études mettent en valeur l'importance de la médiocrité de la performance économique pour expliquer l'effondrement de l'État et l'apparition de guerres civiles (Collier et Hoeffler 1998 ; Banque Mondiale 2003), on constate toutefois que beaucoup d'États à la performance médiocre en termes économiques comme notamment la Tanzanie, le Ghana, la Zambie et le Venezuela (pour n'en citer que quelques-uns) n'ont pas connu le même type d'effondrement rencontré par d'autres pays à la performance médiocre (comme par exemple l'Angola ou la Somalie).

Plus récemment, l'échec des interventions américaines en Somalie, à Haïti et en Irak et la prolifération d'organisations terroristes en Afghanistan ont incité les chercheurs universitaires et les spécialistes en politiques étrangères à conceptualiser la notion d'État « défailant ». La politique étrangère des États-Unis est elle-même essentiellement déterminée par la menace potentielle des États dits « défailants », notamment depuis les attentats du onze septembre 2001. Dans cette optique, les États défailants sont désormais perçus comme des lieux propices à l'épanouissement d'organisations terroristes et de réseaux criminels internationaux. La Stratégie de la sécurité nationale des États-Unis de 2002 (*National Security Strategy paper*) est le premier document établissant une focalisation directe sur la menace

¹ L'auteur souhaite exprimer sa gratitude à Jo Beall, Sean Fox, Antonio Giustozzi, Fred Golooba-Mutebi, Francisco Gutiérrez Sanín, Gabi Hesselbein, Anna Matveeva, James Putzel, Dennis Rodgers et Jason Sumich pour leurs précieux commentaires et assistance concernant les versions antérieures de cette étude. Les réserves habituelles sont applicables.

posée par les États défaillants ; selon cette stratégie : « L'Amérique est désormais moins menacée par les États conquérants que par les États défaillants². »

Si les débats universitaires portant sur les « États défaillants » sont relativement récents, remontant au début des années quatre-vingt-dix, la notion « d'échec de l'État », en revanche, est étroitement liée à l'économie politique des relations internationales depuis plusieurs siècles. On constate en effet que le problème posé par l'échec de l'État était déjà pris au sérieux par les régimes coloniaux ; à l'époque, les occupants coloniaux européens justifiaient partiellement leur empire par le fait que leur régime mettrait un terme à la gouvernance « sauvage » et « barbare » des colonies. On citera également qu'un certain nombre de pays puissants sont fréquemment intervenus au sein d'États pauvres et faibles dans le seul but d'endiguer une agitation sociale qui menaçait potentiellement leur propre sécurité et leurs intérêts commerciaux (Dorff 2000). En outre, « un État faible offre aux grandes puissances une possibilité d'expansion » (ibid.).

Les États souverains sont censés réaliser un certain nombre de fonctions fondamentales pour assurer la sécurité et le bien-être de leurs citoyens et veiller au bon fonctionnement des échanges internationaux. La documentation disponible traitant des sciences politiques et des relations internationales se préoccupe essentiellement d'identifier les raisons pour lesquelles l'État proprement dit cesse de réaliser ses principales fonctions wébériennes. Les États qui ne parviennent pas à satisfaire à ces critères minimaux y sont décrits comme « faibles », « fragiles » ou « fonctionnant mal » (Torres et Anderson 2004 : 5). Dans certains cas plus extrêmes, les États sont catalogués sous l'appellation d'États « défaillants » ou « effondrés ». L'intérêt porté envers l'effondrement de l'État à ce niveau fondamental correspond à l'urgente nécessité d'identifier les facteurs vecteurs de violence politique et de guerre civile et de ceux favorisant la croissance d'organisations terroristes dans un grand nombre de pays moins développés (Cramer 2006 ; Menkhaus 2004). La prolifération d'épithètes employées à cet effet (qu'il s'agisse d' « États en crise », de « pays présentant un risque d'instabilité » ou encore de « pays sous tension ») illustre les différentes perspectives selon lesquelles ce problème fondamental est abordé (Torres et Anderson 2004 : 5).

² Il est désormais généralement accepté que l'échec de l'État constitue une menace directe aux États-Unis. En 1992, le Secrétaire Général des Nations Unies alors en poste, Boutros Boutros-Ghali, établit les bases de ce principe dans un traité soumis au Conseil de Sécurité : « Agenda pour la paix : diplomatie préventive, rétablissement de la paix et maintien de la paix ».

Ce vif engouement envers l'échec de l'État n'est pas fortuit : il est dû au fait que le nombre d'États nouveaux ou embryonnaires s'est multiplié de façon spectaculaire au cours de la seconde partie du vingtième siècle.

En 1914, on comptait cinquante-cinq polities nationales officiellement reconnues, sur les cendres des empires ottomans et austro-hongrois. Dès 1919, ce chiffre était passé à cinquante-neuf nations. En 1950, il atteignait soixante-neuf. Dix ans plus tard, à l'issue des mouvements d'indépendance à travers le continent africain, on comptait un total de quatre-vingt-dix nations. Lorsque davantage de territoires africains, asiatiques et océaniques devinrent à leurs tours indépendants, et à la suite du démantèlement de l'Union Soviétique, le nombre de nations grimpa alors à 191 ; L'indépendance du Timor Oriental acquise en 2002 fit passer ce total à 192 (Rotberg 2003 : 2).

Le témoignage de l'histoire suggère que le processus de formation de l'État est inextricablement lié à des conflits, des violences et une incertitude au niveau de la structure institutionnelle adoptée dans la mesure où divers groupes rivalisent entre eux pour se tailler des positions de pouvoir et de légitimité (Moore 1966 ; Tilly 1990 ; Mann 1993 ; Cramer 2006).

La documentation portant sur l'échec de l'État s'articule généralement autour de cinq grands thèmes. Le premier est la thèse du développement en tant que prérequis. D'après cette thèse, qui s'impose largement dans la documentation portant sur la gouvernance, les marchés libéraux et les États transparents et responsables dotés de bureaucraties ayant des structures typiquement wébériennes, constituent des conditions préalables indispensables pour assurer le bon développement de l'économie. La persistance d'États clientélistes, corrompus et patrimoniaux est perçue, selon cette thèse, comme nuisible au développement dans le meilleur des cas et comme un terrain propice à un comportement prédateur et à de violentes ripostes de la part de factions étatiques et non-étatiques dans le pire des cas. Le deuxième grand thème traité par la documentation est la thèse libérale de la guerre et de la violence, selon laquelle la libéralisation économique et la démocratie constituent des vecteurs de paix. Dans le cadre de cette thèse libérale, la guerre est toujours négative aussi bien dans ses raisons que dans ses conséquences, représentant ainsi « l'inverse du développement ». Le troisième grand thème développe l'idée selon laquelle les États clientélistes et patrimoniaux, s'ils ne sont peut-être pas axés sur le développement en soi, sont délibérément bâtis par des élites dans le but de développer leurs intérêts personnels, lesquels consistent essentiellement à accumuler les richesses nationales et à rester au pouvoir. Cette thèse se démarque des deux premiers grands thèmes dans la mesure où elle conçoit l'identification et l'évaluation de l'échec de l'État comme des exercices trompeurs ne permettant pas de prendre en compte la manière dont les dirigeants *s'adaptent* aux contraintes historiques d'un environnement postcolonial en mettant en place des mécanismes informels visant à exercer un contrôle social et favoriser l'accumulation du capital. Cette thèse tente d'intégrer le rôle de l'office politique dans des contextes historiques concrets. Le quatrième grand thème est la thèse soutenant que la déchéance des États serait étroitement liée à la nature de ce que l'on appelle les « nouvelles guerres ». Selon les partisans de la théorie des « nouvelles guerres », les guerres contemporaines se démarquent des guerres d'antan au niveau de leurs stratégies guerrières, de leurs causes et de leur financement. Cette théorie avance que les nouvelles guerres ne peuvent être appréhendées que dans le contexte de la mondialisation où la frontière entre la guerre et

le crime organisé est une zone particulièrement floue et où le financement de la guerre dépend davantage d'un complexe écheveau d'envergure mondiale rassemblant à la fois des réseaux légaux et illégaux. En outre, ces guerres ont créé une économie fondée sur le pillage et maintenue en place grâce à d'interminables violences. Les partisans de cette théorie affirment que les guerres sont désormais apolitiques : si les ressources constituaient autrefois un moyen de lutte, désormais, elles sont perçues comme *l'objet* de la lutte. Le cinquième grand thème est l'argument de « la malédiction des ressources naturelles », selon lequel une abondance en ressources naturelles, telles que le pétrole, entraverait la croissance économique et augmenterait le risque, l'intensité et la durée des conflits ; cette thèse est particulièrement prééminente dans la documentation consacrée à l'échec de l'État. En effet, si l'abondance en richesses minérales est depuis longtemps considérée comme étant bénéfique au développement économique et politique d'un pays, la médiocrité de la performance récente des pays exportateurs de pétrole et l'incidence croissante de guerres civiles et d'instabilité politique au sein d'économies riches en minéraux, portent désormais à penser que cette abondance en ressources constitue peut-être davantage une malédiction qu'un atout. L'objet du présent document consiste à examiner les vertus et les faiblesses les plus pertinentes de chacune de ces théories et à déterminer dans quelle mesure ces théories sont à même d'expliquer les différences et les mutations qui existent au niveau de la formation de l'État et de leurs capacités dans le contexte des États fragiles.

Qu'appelle-t-on un État défaillant ?

Toute définition de l'échec de l'État doit impérativement débiter par une bonne compréhension des diverses définitions de l'État.³ La manière dont l'État est défini constitue en effet un aspect fondamental de la compréhension de la notion d'échec de l'État. Selon le droit international, on estime qu'un « État » particulier existe lorsqu'une entité politique est reconnue par d'autres États comme étant le plus haut pouvoir politique dans un territoire spécifique et que l'État en question est traité en tant qu'« égal » par la « communauté » internationale d'États. Le statut d'État n'exige pas la reconnaissance diplomatique de la part des autres États, mais plutôt la reconnaissance de son existence. Selon une autre définition courante du droit coutumier international, le statut d'État existe uniquement lorsqu'une entité politique particulière possède une population permanente, un territoire défini, un gouvernement et la capacité de nouer des relations avec d'autres États.

La définition sociologique classique, initialement développée par Niccolò Machiavelli, met l'accent sur l'emploi de la force, et uniquement de la force, comme l'élément essentiel d'un État. Max Weber a développé cette idée dans sa définition du statut de l'État : « un État [est] une communauté humaine qui revendique (avec succès) le monopole de l'usage légitime de la force physique au sein d'un territoire donné » même lorsque « le droit d'user de la force physique est imputé à d'autres institutions ou à des individus uniquement dans la mesure permise par l'État ». ⁴

Une définition plus vaste de l'État implique l'idée d'un « contrat social » axé sur la relation entre l'État et le citoyen. Cette idée fut initialement développée au dix-septième siècle par le philosophe politique anglais, Thomas Hobbes. Selon Hobbes, les individus vivant sans État et sans législation se retrouvent en situation de guerre, où chacun est l'ennemi de chacun et la

³ Ces définitions de l'État s'appuient en grande partie sur les travaux de Nyugen (2005 : 3-4).

⁴ Une définition économique restrictive de l'État, développée par les nouvelles économies institutionnelles (Coase 1960 ; North 1990) perçoit l'État comme un ensemble d'institutions chargées d'approuver la création, l'application et les modifications des droits et des contrats de propriété. Or, cette définition omet de prendre en compte les facteurs permettant à l'État de parvenir à ce résultat.

vie de l'homme est « solitaire, besogneuse, pénible, quasi animale, et brève. ». Dans cette optique, Hobbes soutient que les individus concluraient un contrat social avec un gouvernement absolument souverain (autrement dit, l'État) de bon gré et renonceraient à leur liberté en échange d'une assurance de la paix et de la sécurité.⁵

Helman et Ratner (1993) étaient parmi les tout premiers analystes à employer le terme « État défaillant ». Préoccupés par un « nouveau phénomène inquiétant » au travers duquel un État devenait « absolument incapable de maintenir son statut de membre de la communauté internationale », ils soutinrent qu'un État défaillant « [mettrait en péril] ses propres citoyens et [menacerait] ses voisins par le biais de flux de réfugiés, d'instabilité politique et de guerres inopinées ». Michael Ignatieff (2002) adopte quant à lui une approche machiavélique/wébérienne de la défaillance d'un État lorsqu'il soutient que la défaillance de l'État survient lorsque « le gouvernement central perd le monopole des moyens de violence » (P. 118). Au sens le plus large de la défaillance de l'État, Zartman (1995) développe la thèse de la défaillance de l'État en s'appuyant sur les grandes lignes de la théorie du contrat social de Hobbes. Selon Zartman, l'échec de l'État se produit lorsque les « fonctions élémentaires de l'État ne sont plus assurées... Cela correspond à une situation où la structure, l'autorité (c.à.d. le pouvoir légitime), le droit et l'ordre politique n'existent plus ».

On constate que les catégories et les définitions de « l'échec de l'État » se sont multipliées à travers la documentation disponible. L'échec de l'État peut survenir à plusieurs niveaux comme notamment dans les domaines de la sécurité, du développement économique, de la représentation politique, de la distribution des revenus et ainsi de suite. Rotberg décrit ce phénomène de la manière suivante (2002: 85) :

Les États-nations échouent car ils ne sont plus en mesure d'offrir des biens politiques positifs à leurs peuples. Leurs gouvernements perdent leur légitimité et l'État-nation devient lui-même illégitime aux yeux d'une majorité croissante de citoyens.

Dans cette optique l'État « défaillant » ou « effondré » marque la phase finale de l'échec. Dans des cas plus extrêmes, l'échec peut se produire simultanément à tous les niveaux, comme ceci fut notamment le cas de la Somalie. Mais dans la majorité des cas, on constate plutôt qu'il existe une grande variation dans la mesure selon laquelle un État « échoue » à travers différents niveaux. On notera à titre d'exemple qu'en Colombie, l'État affiche des résultats relativement impressionnants en matière de gestion macroéconomique, or, il n'est pas en mesure de maîtriser de vastes zones rurales sous le contrôle de guérilleros, de groupes paramilitaires et des trafiquants de drogue particulièrement puissants. Il est par conséquent impératif que toute définition « d'échec » spécifie le niveau auquel l'État échoue. Au vu de la variation qui existe au niveau des capacités de l'État à travers différents secteurs, on notera qu'un système de mesure ou de catégorisation globale de « l'échec » peut se révéler trompeur.

⁵ Przeworski (1991) soutient que la thèse selon laquelle la démocratie constituerait un contrat social est incohérente d'un point de vue logique : « les contrats sont uniquement respectés dans la mesure où ils sont appliqués de l'extérieur ; la démocratie, par définition, est un système au sein duquel personne n'est au-dessus de la volonté des parties opposantes ». Comme le fait remarquer Hardin (1987: 2) : « Une constitution n'est pas un contrat, elle crée des institutions contractantes. Par conséquent, sa fonction consiste à résoudre un problème préalablement à la conclusion du contrat ». La majorité de la documentation économique admet que la négociation individuelle, aussi dite négociation de type Coasien (un autre nom donné au contrat social) ne permet pas d'expliquer l'émergence de l'État (Olson 2000).

La documentation portant sur les États défaillants met en valeur le fait que certains indicateurs sont particulièrement nécessaires (même s'ils s'avèrent insuffisants) pour pouvoir décrire un État comme « défaillant ». La persistance de violences politiques constitue notamment un élément essentiel dans la plupart des définitions d'« États défaillants ». Selon Rotberg (2003) :

Les États défaillants sont des États sous tension, en proie à de profonds conflits, dangereux et âprement contestés par diverses factions belligérantes. Dans la majorité des États défaillants, les troupes gouvernementales luttent contre des soulèvements armés dirigés par une faction belligérante ou davantage.

Selon cette définition, l'intensité absolue de la violence ne définit pas en soi un État défaillant. L'État défaillant est plutôt identifié par le caractère persistant de cette violence (comme dans les cas de l'Angola, du Burundi et du Soudan), par la direction d'une telle violence à l'encontre d'un gouvernement ou d'un régime en place et par la véhémence des protestations politiques ou géographiques revendiquant le partage des pouvoirs ou l'autonomie à travers lesquels cette violence est rationalisée ou justifiée. Vue sous cet angle, la violence politique et criminelle n'entraîne pas forcément l'échec de l'État et l'absence de violence ne signifie pas nécessairement que l'État en question n'a pas échoué. L'augmentation des incidences de violence criminelle est par ailleurs un indicateur étroitement lié à l'échec de l'État. Dans cette optique, le facteur le plus fréquemment cité est la présence de gangs, de groupes criminels, de trafiquants d'armes et de drogues. L'incapacité d'un État à assurer la protection de sa population contre de violents protagonistes extérieurs à l'État, est généralement la raison pour laquelle les gens se tournent vers des chefs de guerre ou d'autres ennemis armés de l'État pour obtenir une protection.

Le second indicateur permettant d'identifier un État défaillant porte sur le fait que l'État en question soit incapable de contrôler efficacement ses frontières, laissant certaines parties de son territoire lui échapper complètement. Le pouvoir officiel n'est alors exercé qu'au sein de la capitale et d'une zone particulière ou davantage, caractérisée par une ethnie spécifique. Dans cette optique, la mesure du territoire étatique véritablement contrôlé par un gouvernement constitue une mesure de l'étendue de l'échec de l'État.

Rotberg introduit également la notion de classement de l'échec en fonction des divers domaines dans lesquels un État ne parvient pas à fournir des biens politiques positifs. Dans la mesure où l'objet des États-nations est de fournir des biens politiques (notamment dans les domaines de la sécurité, l'enseignement, la santé, les opportunités économiques, la surveillance environnementale, l'établissement et l'application de cadres institutionnels et la mise en place et l'entretien d'infrastructures), Rotberg suggère que la mise en place d'une hiérarchie de fonctions étatiques positives permettrait de classer la gravité de l'échec de l'État. Les fonctions en question sont : a) la sécurité ; b) les institutions chargées de réglementer et de trancher les conflits, la souveraineté du droit, la protection des droits de propriété, l'application des contrats ; c) la participation politique ; et d) la prestation de services sociaux, d'infrastructures et la réglementation de l'économie.⁶ Lorsque cette analyse

⁶ Dans cette dernière catégorie, Rotberg suggère que le taux de fuite des capitaux constituerait un bon indicateur de l'échec de la gestion économique. Bien entendu, les autres indicateurs habituels seraient le taux d'inflation (constituant d'après Rowthorn (1971) un indicateur du conflit social), la majoration du taux de change par le marché noir, le niveau de la dette externe par rapport au PIB, d'importants déficits au niveau de la balance des paiements et une baisse à long terme de la croissance par habitant. Les indicateurs de l'échec des infrastructures

est appliquée, on constate que les États forts affichent de bons résultats non seulement à travers toutes les catégories mais aussi dans chaque catégorie. Les États faibles en revanche obtiennent des résultats mitigés et les États défailants entrent dans une sous-catégorie des États faibles. La principale thèse développée par Rotberg soutient ainsi que l'on ne peut pas prouver avec certitude l'affaiblissement d'un État fort ou l'échec d'un État faible au moyen d'un seul indicateur mais qu'il faut plutôt prendre en compte divers indicateurs pour ceci.

Si l'établissement d'une telle hiérarchie constitue certainement un point de départ utile pour définir l'échec de l'État, l'identification du moment précis où la faiblesse d'un État se transforme en échec ou en effondrement est toutefois difficile à formuler, comme le fait remarquer Rotberg. On notera par exemple qu'il existe plusieurs exemples de pays ayant échoué sur le plan économique mais n'ayant pourtant pas connu de violences politiques de grande envergure (comme notamment dans le cas de la Tanzanie et la Zambie). En outre, le manque de participation politique n'affaiblit pas nécessairement un État sur le plan interne. Beaucoup de travaux dans la documentation disponible démontrent en fait que les régimes semi-autoritaires (parfois appelés « anocraties ») sont plus susceptibles de subir des violences politiques que les régimes démocratiques plus tolérants ou que les régimes plus autoritaires (Marshall et Gurr 2003). L'étendue des niveaux de corruption et des capacités bureaucratiques, souvent citées comme un indicateur d'échec, peut également induire en erreur. Les informations transnationales recueillies dans des pays moins développés suggèrent en effet que les niveaux de corruption et de capacités bureaucratiques ne déterminent *pas* les taux de croissance à long terme (Khan 2006). Enfin, la présence de violences politiques et d'activités criminelles sur une échelle importante ne constitue pas un facteur indicatif de l'incapacité de l'État à protéger une grande partie de son territoire et/ou à assurer d'autres fonctions (comme par exemple dans le domaine de la gestion macroéconomique et de la perception des recettes). Toute la difficulté consiste à définir efficacement les États dont les capacités varient considérablement à travers diverses fonctions (comme dans le cas de la Colombie, du Sri Lanka et du Mozambique). À titre d'exemple, on notera que l'Irak sous le régime de Saddam Hussain, si répugnant celui-ci soit-il, ne constituait pas un « État défailant » dans le cadre des domaines susmentionnés, malgré le fait qu'il ne comportait pas de participation politique importante. La théorie selon laquelle la répression constituerait un indicateur de « l'échec » indispensable est quant à elle une proposition ahistorique dans la mesure où l'édification d'un grand nombre d'États promoteurs, préalablement à l'établissement de la démocratie, parvint à s'affirmer comme des sources de pouvoir gouvernemental légitime (Moore 1966).⁷

La thèse soutenant qu'il faudrait classer « l'échec de l'État » en fonction de diverses sous-catégories est toutefois utile pour analyser la coexistence de variations au sein des capacités de l'État à un moment précis et dans un pays spécifique et la transition des États à travers divers degrés de gravité de l'échec. La documentation disponible regorge de définitions vagues et imprécises de « l'échec de l'État ». On notera par exemple que, selon Zartman

pourraient comprendre la performance des services postaux, du système téléphonique, du nombre et de l'état d'entretien du système routier. Les indicateurs des prestations de services sociaux pourraient être des indicateurs élémentaires de la santé et de l'enseignement, tels que l'espérance de vie, la mortalité infantile, le nombre de médecins et infirmiers pour 1 000 habitants, les taux d'analphabétisme parmi les populations adultes et adolescentes et le nombre d'enseignants par effectif étudiant. Dans tous ces cas, il serait utile de comparer ces indicateurs par rapport aux moyennes régionales et aux pays ayant des revenus par habitant similaires. Il serait également utile, dans la mesure du possible, d'estimer la variation régionale de ces indicateurs au sein de chaque pays. Ceci permettrait en effet d'évaluer le degré de pertinence des inégalités horizontales liées à l'accès aux ressources de l'État et aux opportunités économiques.

⁷Ce n'est qu'à la suite de l'invasion dirigée par les États-Unis que l'Irak remplit les critères d'un État défailant.

(1995), l'effondrement de l'État survient lorsque celui-ci n'est plus en mesure d'assurer les fonctions lui permettant de prétendre au statut d'Etat. Zartman avance que « l'effondrement signifie que les fonctions élémentaires d'un État ne sont plus assurées, telles que celles-ci sont analysées dans diverses théories de l'État » (P. 5). Cette thèse regroupe les États défaillants et les États effondrés dans une même catégorie et ne précise pas les fonctions essentielles à chaque niveau de l'échec.

Il est par conséquent nécessaire d'établir des critères précis permettant de distinguer l'effondrement et la défaillance de la faiblesse ou de la fragilité générique, et l'effondrement de la défaillance. La compréhension des facteurs favorisant le glissement des États fragiles vers l'échec permettra également aux responsables des orientations politiques de concevoir des méthodes de prévention de l'échec et, dans le cas des États qui échouent (ou qui s'effondrent) malgré tout, de redresser ceux-ci et les accompagner tout au long du processus de reconstruction.

S'il existe plusieurs autres importantes initiatives visant à définir « l'échec de l'État », on notera toutefois que chacune adopte une approche différente en ce qui concerne la perspective de chaque définition. Torres et Anderson (2004) proposent un récapitulatif des diverses définitions disponibles :

- 1) Selon l'USAID, les États défaillants se caractérisent par leur incapacité ou leur réticence grandissante à assurer la prestation de services élémentaires et la protection de leurs populations.

« La stratégie des États fragiles » propose trois définitions pertinentes d'un point de vue opérationnel des États défaillants, des États « faillis » et des États en phase de redressement. L'approche visant à évaluer la fragilité de l'État examine l'efficacité de l'État (c'est-à-dire les capacités administratives et les ressources étatiques) et sa légitimité en fonction de quatre perspectives clés, à savoir l'aspect politique, l'aspect économique, l'aspect social et la sécurité. Si cette approche offre une explication dynamique, elle se concentre essentiellement sur la sécurité, la gestion des conflits et le développement des capacités étatiques. De plus, si les questions liées à l'égalité et à l'inclusion sont également identifiées cette approche n'offre pas une analyse suffisamment détaillée de l'efficacité pour permettre de comprendre la différence entre la volonté et la capacité.

- 2) Le groupe de travail américain de l'Université de Maryland désormais appelé *Political Instability Task Force* (groupe de travail sur l'instabilité politique) définit « l'échec de l'État comme une situation où le pouvoir étatique central est effondré depuis plusieurs années. » Cette définition englobe quatre types d'événements : les guerres révolutionnaires, les guerres ethniques, les changements de régimes défavorables et les génocides/les politicides (voir <http://www.cidcm.umd.edu/inscr/stfail/>).

- 3) Selon la Banque Mondiale (*World Bank*) (www1.worldbank.org/operations/licus/), les pays à faibles revenus en situation de stress (*Low-income countries under stress* dits « LICUS ») se caractérisent par une grande faiblesse au niveau de leurs politiques, leurs institutions et leur gouvernance. L'aide a du mal à fonctionner dans ce type d'environnements car les gouvernements ne possèdent pas les capacités nécessaires ou sont peu enclins à utiliser efficacement les fonds qui leur sont octroyés pour réduire la pauvreté.

La Banque classe les pays LICUS selon deux catégories distinctes : les États en situation « post-conflit » et ceux qui ne le sont pas. Le principal avantage de cette approche est qu'elle établit une distinction entre ces pays et tente de mettre en place des indicateurs. On notera cependant, la liste des pays LICUS n'est pas rendue publique et que cette classification est purement basée sur l'indice CPIA de la Banque (*Country and Institutional Assessment* ou Évaluation de la politique et des institutions nationales).

La Banque identifie les États fragiles en fonction de la faiblesse de leur performance par rapport aux critères CPIA. Ces États doivent notamment présenter une fragilité commune au niveau des aspects suivants :

a) Une faiblesse au niveau des politiques et des institutions étatiques, réduisant les capacités de ces pays à fournir des services à leurs citoyens, à contrôler la corruption ou à communiquer efficacement et faire preuve de responsabilité.

b) Un risque de conflits et d'instabilité politique. Entre les années 1992 et 2002, vingt et un des vingt-six pays subissant des conflits civils intermédiaires ou d'une plus grande gravité au cours de cette période étaient des pays LICUS.

Les pays LICUS affichent des taux de pauvreté de revenu et de mortalité infantile deux fois plus élevés que ceux d'autres pays à faible revenu ; ces pays posent également un risque de débordement négatif à leurs voisins et à la communauté mondiale au sens large, à travers la propagation des conflits et du crime organisé, des flux de réfugiés, des épidémies et des obstacles qu'ils posent au commerce et aux investissements. L'optimisation de l'intervention internationale au sein de ces pays constitue un enjeu crucial dans le cadre du développement. En effet, si les pays LICUS se caractérisent tous par la faiblesse de leurs politiques et de leurs institutions, le contexte national varie considérablement et chaque approche opérationnelle devra par conséquent être soigneusement adaptée pour prendre ceci en compte. Les résultats obtenus récemment à l'issue du déploiement de cette stratégie dans divers pays montrent que les pays LICUS sont regroupés en fonction de quatre phases commerciales en matière d'engagement : (a) les pays en phase de détérioration ; (b) les pays en phase de crise politique prolongée ; (c) les pays en phase de transition fragile ; et (d) les pays en phase d'amélioration progressive. Dans cette optique, il sera nécessaire d'employer une approche différente et des outils opérationnels spécifiques pour chaque type de pays.

Dans l'ensemble, les conseils d'orientation stratégiques sont relativement vagues et il existe peu d'informations spécifiques sur la nature des analyses d'économie politique approfondies ; la Banque adopte l'approche selon laquelle le conflit constitue

« l'inverse du développement », ce qui est en soi une proposition ahistorique (voir ci-dessous). On constate également qu'il n'est fait aucune mention du développement des revenus fiscaux, lesquels constituent pourtant un facteur indispensable aux efforts de reconstruction d'après-guerre (Boyce et O'Donnell 2007). En outre, l'objectif premier consiste à veiller à ce que les pays parviennent à mettre en place une « bonne gouvernance », cet attribut étant perçu comme un facteur de formation de l'État et de développement. Or, il s'agit là d'une thèse à la fois problématique, ahistorique et ne s'appuyant sur aucune preuve (Khan 2006).

- 4) Le British Department for International Development (*Service britannique pour le développement international* ou « DFID ») a employé l'indice CPIA de la Banque Mondiale pour établir une liste « d'États fragiles » ; la manière dont cette liste est définie est très similaire à celle définissant les « États défaillants » dans d'autres études.

Le DFID définit les États fragiles comme des États où :

« Le gouvernement n'est pas en mesure ou n'est pas disposé à assurer les fonctions les plus élémentaires pour le compte de la majorité de ses citoyens, y compris les populations pauvres. Les fonctions étatiques les plus importantes concernant la réduction de la pauvreté sont le contrôle territorial, la sécurité et la sûreté, la bonne gestion des ressources publiques, la prestation de services élémentaires et la protection et le soutien des moyens permettant aux populations les plus démunies d'assurer leur survie » (DFID 2005 : 7).⁸

On notera toutefois que cette définition ne sous-entend pas la fragilité et ne fait aucune référence aux institutions et aux fonctions permettant spécifiquement d'identifier un État comme un « État fragile ».

- 5) L'une des études les plus exhaustives sur l'échec de l'État fut réalisée en 2000 par un groupe de travail commandité par le *Directorate of Intelligence* de la CIA (direction des renseignements).⁹ Dans ce rapport, les auteurs entreprirent de quantifier et d'examiner tous les cas d'échec de l'État survenus entre les années 1955 et 1998. S'appuyant sur leur définition initiale de l'échec de l'État (« l'autorité étatique centrale est effondrée depuis plusieurs années »), leur étude identifia vingt cas d'échec de l'État, un nombre trop restreint pour pouvoir tirer des conclusions valables d'un point de vue statistique. Les auteurs décidèrent alors d'élargir le champ de la définition initiale pour inclure les caractéristiques suivantes :

a) des guerres révolutionnaires définies comme « des conflits violents et prolongés opposant les gouvernements à des contestataires politiquement organisés dans le but de renverser le gouvernement central afin de prendre la place de ses dirigeants ou de s'emparer du pouvoir dans une région spécifique. »

b) des guerres ethniques définies comme « des conflits violents et prolongés opposant les gouvernements à des minorités nationales, ethniques, religieuses ou à d'autres minorités communales dans le but de modifier radicalement leur statut. »

⁸ La liste complète des États fragiles répertoriés par DFID est disponible dans l'annexe de ce rapport.

⁹ La section concernant la CIA s'appuie sur l'analyse de Logan et Preble (2006).

c) des réformes politiques défavorables définies comme « des réformes majeures et brutales des modèles de gouvernance, englobant notamment l'effondrement de l'État, des périodes de grande instabilité au niveau des élites ou du régime et un glissement de la démocratie vers un pouvoir autoritaire ».

d) des génocides ou des politicides définis comme des « politiques prolongées exécutées par les États ou par leurs agents, ou dans le cas de guerres civiles par les pouvoirs rivaux, entraînant la mort d'une partie importante d'un groupe communautaire ou politique ».

L'« échec quasi-total du pouvoir étatique » est la catégorie qui correspond le mieux à la définition initialement attribuée à l'échec de l'État par les auteurs et rejetée par le groupe de travail. On recensait onze pays remplissant ces critères entre les années 1990 et 1998 (à savoir l'Afghanistan, la Bosnie-Herzégovine, le Burundi, le Congo Kinshasa, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Rwanda, la Sierra Léone, le Tadjikistan, l'URSS et la Yougoslavie).

Ayant appliqué ces nouveaux critères, les auteurs identifièrent alors 114 cas d'échec de l'État entre les années 1955 et 1998, un total six fois supérieur au résultat initial. Si les auteurs justifiaient leur décision par le fait que la modification des critères leur permit de parvenir à un degré de signification statistique, on pourra toutefois émettre des doutes sur la validité de ce choix. Selon les auteurs, cette nouvelle méthodologie aurait aussi été choisie car « certains événements n'entrant pas dans la catégorie d'effondrement complet constituent souvent des défis à la politique étrangère des États-Unis ». Cette largesse d'esprit au niveau de la catégorisation eut pour effet de classer les pays suivants dans la catégorie « États défaillants » en décembre 1998 : la Chine, l'Égypte, l'Inde, l'Iran, l'Irak, l'Indonésie, l'Israël, les Philippines et la Sierra Léone. L'élargissement (et l'alourdissement) de la définition (que ce soit pour des raisons statistiques, idéologiques ou géopolitiques) crée des problèmes évidents. Si l'on accepte de classer la Chine en tant « qu'État défaillant », alors que ce pays détient le taux de croissance économique le plus rapide du monde et possède un gouvernement central solide et efficace, on pourra soutenir qu'un pays tel que la Sierra Léone rêverait de parvenir à un tel « échec ».

- 6) Le Crisis States Research Centre de la London School of Economics a tenté de classer les pays selon leurs niveaux de vulnérabilité et d'efficacité lors d'un atelier organisé à Londres en mars 2006. Les trois catégories développées par cet atelier étaient « État fragiles », « État en crise » et « État défaillant ». Les définitions de chaque catégorie sont énoncées de la manière suivante :

État Fragile : un « État fragile » est un État susceptible d'entrer en crise dans l'un ou plusieurs de ses sous-systèmes (il s'agit d'un État particulièrement vulnérable à des chocs internes et externes ainsi qu'à des conflits nationaux et internationaux). Dans un État fragile, certains arrangements institutionnels incarnent et favorisent même parfois des conditions propices à la crise : en termes économiques, il pourrait s'agir d'institutions (concernant notamment les droits de propriété) renforçant la stagnation, garantissant des faibles taux de croissance, ou incarnant des inégalités extrêmes (au niveau des ressources, de l'accès aux terres ou de l'accès aux moyens de subsistance) ; en termes sociaux, ces institutions pourraient signifier des inégalités extrêmes ou un manque d'accès aux systèmes de santé ou d'éducation ; d'un point de vue politique,

elles pourraient mettre au pouvoir des coalitions d'exclusion (sur critères ethniques, religieux ou régionaux), un factionnalisme extrême ou des groupes sécuritaires fragmentés. Sur la base des informations liées à la « multiplicité institutionnelle » (lesquelles sont omniprésentes dans nos recherches jusqu'à présent), on notera que dans les États fragiles, les arrangements institutionnels statutaires sont particulièrement vulnérables aux enjeux posés par les systèmes institutionnels rivaux, que ceux-ci soient dérivés d'autorités traditionnelles, élaborés par des communautés sous tension ayant très peu de contact avec l'État (en termes de sécurité, de développement ou du bien-être des populations), des seigneurs de guerre ou d'autres éminences grises non étatiques. Le contraire d'un « État fragile » est un « État stable » (c'est-à-dire un État où les arrangements institutionnels dominants ou statutaires semblent capables de résister à des chocs internes ou externes et où la contestation demeure dans les limites des arrangements en place.

État en crise : un État en crise est un État subissant une tension intense, dont les institutions sont sérieusement contestées et s'avèrent potentiellement incapables de gérer les conflits et les chocs (il y a alors danger d'effondrement étatique). Il ne s'agit pas d'une condition absolue mais plutôt d'une condition survenant à un moment déterminé dans le temps. Par conséquent, un État pourra soit atteindre la « condition de crise » et s'en remettre, ou rester en crise pendant des périodes relativement longues ou encore se détériorer et s'effondrer. Comme nous l'avons toujours soutenu, un tel processus pourrait engendrer la formation de nouveaux États, la guerre, le chaos ou la consolidation d'un *ancien régime*. Certaines « crises » spécifiques pourront également survenir au sein des sous-systèmes de l'État (par ex : une crise économique, une crise du système de santé liée par exemple au VIH/SIDA, une crise de l'ordre public ou encore une crise constitutionnelle) de manière autonome, sans forcément constituer une condition généralisée d'un État en crise bien que la crise d'un sous-système puisse se révéler suffisamment grave et/ou prolongée pour donner lieu à la condition généralisée d'un État en crise. Le contraire d'un État en crise est un « État résilient » dont les institutions sont généralement capables de faire face aux conflits, de gérer les crises sous-étatiques et de répondre efficacement à la contestation lorsque la position de l'État oscille entre la stabilité et la fragilité.

État défaillant : nous définissons un « État défaillant » comme la condition « d'effondrement étatique » ; il s'agira par exemple d'un État n'étant plus capable d'assurer ses fonctions sécuritaires et de développement et n'exerçant plus un contrôle efficace sur son territoire et ses frontières. Un État défaillant est un État qui n'est plus à même de reproduire les conditions nécessaires à sa propre existence. On constate que ce terme est généralement employé de manière très contradictoire par la communauté en charge de l'élaboration des politiques (il existe en effet une tendance visant à cataloguer tous les « États fonctionnant mal » sous le terme « États défaillants », or il s'agit là d'une tendance que nous rejetons). Le contraire d'un « État défaillant » est un « État persistant » ; la ligne de démarcation absolue entre ces deux conditions est difficile à déterminer au niveau des marges. Même dans un État défaillant, certains éléments étatiques, comme par exemple des organisations étatiques locales, pourront continuer à exister.

S'il est difficile d'identifier une délimitation nette entre ces trois catégories, elles peuvent toutefois servir de repères approximatifs pour évaluer l'orientation d'une politique spécifique. La ventilation des États en fonction de divers degrés d'efficacité est

un processus utile pour mettre en valeur le fait que la formation de l'État est un *processus historique* se prêtant à diverses interprétations et faisant l'objet de contestations continues, notamment dans le cas d'États nouvellement établis/se relevant d'une guerre et disposant de revenus faibles. Au lieu de décrire les États comme étant simplement « réussis » ou « défailants », ce schéma permet d'évaluer l'efficacité étatique en fonction d'une *échelle progressive* où les conflits et la violence, ne sont pas perçus comme des aberrations de la formation et du développement de l'État, mais constituent plutôt une partie intégrale de ces processus. Dans cette perspective, la violence, la guerre et les contestations non-étatiques ne représentent pas uniquement « l'inverse du développement » (bien que ceci puisse être le cas de certains États défailants) mais elles fournissent également une représentation de l'économie politique de la formation de l'État des économies moins développées et constituent une indication de la manière dont ces contestations sont susceptibles de favoriser le développement, comme divers cas historiques le démontrent. Ce schéma permet également d'évaluer l'efficacité des sous-éléments d'un État, un exercice particulièrement utile dans la mesure où les capacités d'un État ne sont pas nécessairement constantes à travers diverses fonctions.

Dans l'ensemble, les termes « échec de l'État » ou « État défailant » sont manifestement des descriptions inadéquates puisque tous deux impliquent l'existence d'un « État final » où l'échec constituerait la phase terminale. Le terme « État défailant » est relativement plus approprié, comme le suggère Dorff (2000), car il suggère un processus d'échec et correspond mieux à la perspective d'une échelle progressive selon laquelle les capacités gouvernementales de l'État s'affaiblissent graduellement. De plus, ce terme permet de générer plusieurs degrés de défaillance, un point mis en valeur par le cadre de travail du Crisis States Programme.

Quelle que soit sa définition, il sera toutefois impératif de placer l'échec dans son contexte historique pour pouvoir bien le comprendre. La définition d'un « État défailant » dans un contexte où la formation de l'État ne s'est jamais produite constitue par exemple une notion trompeuse. Il sera également utile d'établir une *chronologie de « l'échec de l'État »* pour optimiser l'efficacité d'une intervention politique : les processus de l'affaiblissement étatique sont en effet susceptibles de présenter des caractéristiques et des dynamiques différentes s'ils sont en phase avancée plutôt qu'en phase initiale.

Pourquoi les États échouent-ils ?

Si l'apparition de violences politiques, comme notamment les guerres civiles, n'indique pas nécessairement l'échec de l'État, la persistance de ce type de violences constitue incontestablement un échec au niveau de certains sous-éléments élémentaires des fonctions étatiques, comme par exemple dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité à travers l'ensemble du territoire d'un État-nation. Il est plus difficile, en revanche, d'établir les relations de causalité liées à cet échec. Autrement dit, les violences politiques sont-elles la cause de l'échec de l'État ou est-ce qu'un échec historique rend l'État plus vulnérable à de nouveaux soulèvements ?

Abondance ou rareté des ressources naturelles, échec de l'État et violents conflits politiques

La documentation portant sur les États défailants se penche essentiellement sur la lutte visant à s'approprier les ressources naturelles nationales dans le contexte économique des pays sous-développés. Deux principales approches se distinguent : l'une souligne le rôle joué par la

rareté des ressources et la dégradation environnementale dans l'apparition des violences politiques dans le sens large et de contestations politiques violentes à l'encontre du pouvoir étatique plus particulièrement ; l'autre se penche au contraire sur le rôle joué par l'abondance des ressources dans le même contexte. Bien que la seconde approche soit la thèse la plus suivie, nous commencerons par aborder le problème de la rareté environnementale.

Dégradation environnementale et violence des conflits politiques

L'une des thèses les plus respectées à propos de l'échec de l'État postule que la rareté des ressources naturelles et la dégradation de l'environnement constituent des facteurs cruciaux dans les processus de violence politique au sens large et, plus spécifiquement, dans le contexte de la violence des contestations politiques. Homer-Dixon (1999) soutient notamment que :

La rareté environnementale peut contribuer à diffuser une violence sous-nationale persistante, sous forme de confrontations et de soulèvements ethniques. Au cours des prochaines décennies, il faudra probablement s'attendre à ce que ce type de violences augmente au fur et à mesure que la rareté environnementale s'intensifiera dans certaines régions du monde en développement.

La théorie de la « guerre verte » (« *green war* ») rejoint cette thèse :

L'appauvrissement environnemental, multipliant le nombre de conflits concernant les ressources naturelles, la marginalisation des populations rurales, l'agitation sociale et politique, le déplacement et la migration sauvages donnent lieu à d'autres conflits et font éclater des guerres non seulement entre les États mais aussi au sein de ces derniers (Fairhead 2000).

Une troisième thèse plus populaire est exprimée par le Premier Ministre allemand, Angela Merkel : « l'effet de serre, la désertification et la rareté croissante de l'eau sont susceptibles de causer de violents conflits et d'entraîner la création de millions de réfugiés environnementaux. »

Il faut se tourner vers Homer-Dixon (1999) pour découvrir la théorie la plus approfondie expliquant la relation entre la rareté environnementale et la violence politique ; la logique fondamentale de l'argument de Homer-Dixon postule que les terres sont évaluées en fonction de leur rareté et que cette rareté entraîne une utilisation excessive et la dégradation consécutive des terres, des facteurs donnant lieu à la pauvreté et à la rébellion. Ce problème est par ailleurs aggravé par la densité des populations.

L'argument de la rareté environnementale présente toutefois plusieurs problèmes. Tout d'abord, force est de constater que beaucoup de conflits se produisent dans des pays riches en ressources naturelles plutôt que le contraire, comme nous l'examinerons au cours de la prochaine section. Un grand nombre d'auteurs soutient par ailleurs que l'abondance des ressources constitue un puissant facteur incitatif pouvant conduire les factions rebelles à s'emparer de l'État et à financer des soulèvements lorsque les ressources en question sont susceptibles d'être « pillées ». On citera à titre d'exemple le cas de pays tels que la Sierra Léone, le Liberia, le Biafra, le Congo/Zaire, et l'Angola.

Deuxièmement, comme le soutient Fairhead (2000), les conflits ne sont pas toujours nécessairement liés aux ressources *en elles-mêmes*, mais peuvent tout aussi bien concerner la lutte visant à s'emparer des moyens d'exploitation de ces ressources par le biais de a) l'exploitation de la main d'œuvre, b) l'accès aux marchés financiers internationaux c) le contrôle des moyens de communication et des axes commerciaux et d) l'accès politique aux marchés. Ce point est illustré par l'analyse de Fairchild sur les violences politiques en Sierra Léone, au Liberia, au Biafra, au Sénégal et en Angola.

Troisièmement, la dégradation et la rareté vont généralement de pair. Les conflits peuvent en effet apparaître à la suite de l'intensification des différences sociales et de l'inégalité concernant l'accès aux terres au même moment où l'on constate des améliorations de la productivité au niveau de l'utilisation des terres.¹⁰ Comment la croissance de la production alimentaire dans son ensemble peut-elle coïncider avec l'intensification de la rareté et de la pauvreté de certains ? La réponse à cette question repose dans l'attribution des droits fonciers (Sen 1981). Une commercialisation accrue des terres peut en effet engendrer des inégalités au niveau de la distribution des terres dans la mesure où les personnes ayant accès à des revenus ou à des emplois autres qu'agricoles sont en mesure d'accumuler les terres. Cette situation peut par ailleurs s'aggraver lorsque les institutions traditionnellement responsables de l'attribution des terres se sont érodées (voir les analyses de André et de Platteau de 1998 sur le Rwanda).

Quatrièmement, ces arguments n'examinent pas pourquoi ni comment certaines vagues de violences politiques entraînent l'effondrement de l'État dans certains contextes (comme notamment en RDC et en Afghanistan) mais pas dans d'autres (comme dans le cas de la Colombie ou du Mozambique). Ces arguments n'examinent pas non plus pourquoi les pays confrontés à des difficultés similaires en matière de limitations des ressources subissent des violences (comme l'Ouganda) alors que d'autres échappent à ce problème (comme la Tanzanie). Toutes ces questions revêtent une importance cruciale pour expliquer la crise de l'État, sa défaillance et son effondrement.

En somme, il existe des raisons à la fois théoriques et empiriques suggérant que l'argument en faveur de la rareté environnementale est inadéquat pour expliquer les violences politiques et/ou l'échec de l'État. La documentation doit intégrer les politiques liées à l'identité et à l'accès aux droits fonciers et à l'emploi (voir par exemple l'étude de Fairhead de 2000 sur le Rwanda) pour être à même d'expliquer les violences politiques ainsi que les contestations violentes dirigées contre le pouvoir étatique. De plus, un examen des politiques de favoritisme est requis pour déterminer si celles-ci sont indivisibles ou divisibles, autrement dit, si les politiques étatiques privilégient certains groupes (Hirschman 1995 ; Stewart 2000).

La malédiction des ressources

L'argument de « la malédiction des ressources » est l'une des propositions les plus généralement adoptées au cours de ces dernières années ; selon cette thèse, une abondance en ressources naturelles, et en particulier une abondance en pétrole, est vecteur de faible croissance, augmentant non seulement le nombre de conflits, mais aussi leur intensité et leur durée. Si l'abondance pétrolière est depuis longtemps perçue comme bénéfique au développement économique et politique d'un pays, la médiocrité de la performance économique affichée récemment par certains exportateurs de pétrole et le nombre croissant de

¹⁰ André et Platteau (1998) veillent notamment à ne pas apparier l'apparition de la guerre civile à la rareté des terres et au manque d'emplois non-agricoles dans leur étude de la violence agraire au Rwanda.

guerres civiles au sein d'économies riches en minéraux ont donné du poids à la thèse postulant qu'une abondance en ressources naturelles est peut-être plus une malédiction qu'un bienfait.

Collier et Hoeffler (1998, 2001, 2002a, 2004) ont réalisé les travaux empiriques les plus respectés sur les causes de guerre civile ; les résultats de leurs analyses montrent que les exportations de matières premières constituent un important facteur contributif à la probabilité de guerre civile. Leurs travaux les plus récents, couvrant 161 pays et 78 guerres civiles survenues entre 1960 et 1999, soutiennent que la dépendance d'un État envers les ressources naturelles (mesurée comme la part des exportations de matières premières dans le PIB) a une influence considérable sur le risque de guerre civile dans les cinq ans à venir.¹¹ Leurs données suggèrent que la dépendance aux ressources naturelles a un effet non linéaire : cette dépendance augmente la probabilité d'un conflit tant que le quotient ressources/PIB ne dépasse pas 32 % ; au-delà de ce seuil, les ressources diminuent le risque de conflit. Collier et Hoeffler ont aussi découvert que cet impact est considérable : lorsque d'autres variables sont maintenues à leur moyenne, une hausse de zéro à 32 % au niveau de la dépendance aux ressources naturelles augmente le risque de guerre civile de 1 % à 22 %.

Des analyses quantitatives plus récentes ont révélé d'importantes déficiences méthodologiques au niveau de la corrélation entre les ressources naturelles et les conflits (Sambanis 2004 ; Elbadawi et Sambanis 2002 ; Ross 2004a). Les séries de données exposées par Collier et de Hoeffler omettent par exemple d'inclure les diamants et les stupéfiants dans leur analyse, alors que ces éléments revêtent souvent une importance clé dans la documentation portant sur les « économies guerrières », dans la mesure où ils constituent des opportunités de financement cruciales pour les « rebelles rapaces » (Malone et Nitzschke 2005 : 5). Ross (2004a : 356) conclut que « la thèse selon laquelle les exportations de matières premières seraient liées à la guerre civile semble être fragile et devrait être traitée avec prudence ». Fearon et Laitin (2003 : 87) émettent l'objection la plus vive aux théories de Collier et Hoeffler : ils affirment en effet que « ni la part des matières premières dans le PIB ni leur carré n'est particulièrement significatif » dans leur modèle.

On constate toutefois un plus grand consensus parmi la majorité des analystes sur la corrélation entre l'abondance du pétrole et l'apparition de guerre civile dans les pays moins développés entre les années 1945 et 1999. Certains analystes vont jusqu'à soutenir que les exportations de pétrole sont liées de manière significative à toutes les guerres civiles qui ont éclaté (de Soysa 2002a ; Fearon et Laitin 2003), tandis que d'autres pensent plutôt que l'abondance des exportations pétrolières est étroitement liée à un sous-ensemble de guerres civiles, à savoir, les guerres sécessionnistes (Collier et Hoeffler 2002a ; Collier et al. 2003).¹² Ross (2004a) conclut son analyse portant sur les données les plus récentes en affirmant qu'un « grand nombre de preuves fiables porte à croire que les exportations de pétrole sont associées de manière significative à l'apparition de guerres civiles ». En outre, Ross apporte

¹¹ La guerre civile se définit par la contestation militaire d'une organisation rebelle identifiable dirigée contre le gouvernement se traduisant par des actes de violence entraînant la mort au combat de plus de 1 000 personnes, avec au moins 5 pour-cent de pertes de chaque côté (Collier et autres. 2003: 54). Les échantillons et définitions de la guerre sont extraites du *Correlates of War project* (les données de ce projet sont consultables à www.correlatesofwar.org).

¹² La corrélation établie par de Soysa entre le pétrole et la guerre civile s'appuie sur une définition de la guerre ayant un seuil de morts au combat largement inférieur (25) à celui de Collier et Hoeffler, qui est établi à 1 000 morts au combat. Par conséquent, les conclusions de Soysa ne nous permettent pas de savoir si la dépendance envers les exportations de minéraux et de carburant est corrélée à l'apparition de violences politiques de plus grande envergure.

une contribution importante en exposant divers mécanismes susceptibles d'expliquer le lien entre le pétrole et les violences politiques. Certains de ces mécanismes potentiels sont théoriquement des manifestations bien connues de la « malédiction des ressources » affectant les économies pétrolières, à savoir une faible croissance économique, de hauts niveaux de corruption et un autoritarisme.

La malédiction des ressources a quant à elle deux variantes : la première est la théorie dite du « pot de miel » (*honey pot*), c'est-à-dire l'argument de la recherche de rente ; cette théorie soutient que les pays moins développés dotés d'une abondance de pétrole génèrent des rentes importantes et que cette existence de rentes a tendance à créer des formes de recherche de rentes particulièrement violentes, se traduisant par des soulèvements essentiellement motivés par l'appât du gain (Collier et Hoeffler 2004).¹³ Dans l'ensemble, ce modèle de rébellion révèle que la présence de revenus faibles combinée à un déclin économique et une dépendance sur les matières premières augmentent le risque de guerre civile (Collier et autres 2003 : 101). Collier et Hoeffler (2002a) vont jusqu'à suggérer qu'un minéral en particulier, à savoir le pétrole, joue un rôle particulièrement pertinent dans les guerres sécessionnistes. Ils tentent de démontrer que l'abondance pétrolière aide à prévoir le type de guerre susceptible d'éclater (sécessionniste plutôt que non sécessionniste) lorsque les exportations de matières premières ont été maîtrisées (Collier et autres. 2003 :.60-61).

La deuxième variable de l'argument de la malédiction des ressources, employée pour expliquer les mécanismes selon lesquels l'abondance des ressources génère de violents conflits, est le modèle de l'État rentier. Le principe clé du modèle de gouvernance de l'État rentier soutient que lorsqu'une forte proportion des revenus étatiques provient de sources externes, par le biais par exemple de rentes sur les ressources naturelles, les décideurs étatiques ont un moindre besoin de percevoir des taxes, et par conséquent, les dirigeants deviennent moins responsables envers les individus et les groupes de la société civile. Fearon et Laitin (2003), s'appuyant sur les travaux de théoriciens spécialisés dans les États rentiers (comme notamment Karl 1997), soutiennent que les États pétroliers sont plus susceptibles de posséder des structures étatiques faibles dans la mesure où leur besoin de créer des bureaucraties solides chargées de collecter des revenus est moindre. Or, la faiblesse de ces structures étatiques peut rendre l'État plus vulnérable aux soulèvements. Étant donné que les économies pétrolières possèdent les plus hauts niveaux de rentes disponibles de toute l'économie, la validité de la corrélation entre l'abondance des ressources naturelle et le risque de violences politiques au sein de ces économies revêt une importance cruciale dans le cadre des thèses soutenant que les rentes de ressources minérales contribuent aux rébellions armées dans les pays moins développés.

La thèse selon laquelle les rentes basées sur les ressources minérales constituent un facteur incitatif d'ordre économique susceptible de déclencher de violentes rébellions fut initialement développée par Collier et Hoeffler dans une série de travaux.¹⁴ Cette théorie, appelée thèse « d'avidité », est une application de la théorie de la recherche de rentes, laquelle, sous sa forme la plus pure, postule que l'existence d'un « enjeu » important incite les individus à consacrer du temps et des ressources pour s'approprier cet « enjeu ». Selon ce modèle, les rentes provenant de ressources minérales (comme dans le cas du pétrole) fournissent aux

¹³ On définit l'abondance pétrolière comme des économies dont au moins un tiers des exportations proviennent du pétrole.

¹⁴ S'appuyant sur les travaux de Hirschleifer (1987, 1994), Collier et Hoeffler (1998, 2001) et Collier (2000) ont développé des modèles montrant que le risque de guerre est plus probable lorsque les gains à retirer d'une victoire éventuelle sont plus importants que les coûts liés à l'organisation de la rébellion.

rebelles la motivation nécessaire pour s'emparer de l'État et, potentiellement, les moyens leur permettant de financer la rébellion. La thèse soutenant que les rebelles peuvent ainsi « profiter de la guerre » est présentée comme étant plus convaincante pour expliquer l'apparition des conflits que le mécontentement sociopolitique, les inégalités des revenus et des biens, les rivalités ethniques ou l'absence de démocratie (Collier 2000).

Collier et Hoeffler (1998) suggèrent par ailleurs que les rentes minérales peuvent susciter des rébellions à travers un mécanisme de « pillage ». En effet, si les organisations rebelles ont l'opportunité d'extraire et de vendre les ressources en question (ou d'extorquer des fonds auprès des sociétés qui les commercialisent), elles sont alors plus susceptibles de provoquer une guerre civile. Vu sous cet angle, « l'appât du gain » est le principal motif de la guerre, plutôt que le « mécontentement ». Comme le fait remarquer Cramer (2002b), la logique de l'*homo economicus* postule que :

Certains aspects de la rébellion contre l'injustice ont des traits communs avec un bien public, et de ce fait, cette rébellion présentera également les faiblesses d'un bien public, c'est-à-dire qu'elle sera essentiellement vulnérable aux profiteurs : ainsi, même si l'injustice existe mais elle ne produira pas suffisamment de conflits. De même, il existe un problème de constance chronologique dans la mesure où les auteurs des violences sont censés ne pas croire aux promesses des dirigeants et s'attendent à juste titre à ce que les engagements pris par les dirigeants dans le cadre des campagnes visant à mobiliser le soutien, de résoudre tout un ensemble d'injustices sociales ou de sources de mécontentement ne soient pas tenus. D'un autre côté, le pillage constitue une solution pratique pour répondre aux attentes de gratification instantanée des individus (p. 1848).

Collier et Hoeffler font par ailleurs remarquer que les ressources naturelles procurent une source de financement aux groupes rebelles dans la mesure où elles génèrent des rentes susceptibles d'être pillées de manière durable dans des lieux bien spécifiques. Les opportunités de pillage ou de rançonnage auprès des sociétés de fabrication sont moindres en vertu du fait que ces sociétés font preuve d'une plus grande mobilité.

La notion selon laquelle l'existence de rentes pétrolières générerait systématiquement davantage de conflits s'inscrit dans le cadre des principales théories sur la recherche de rentes. Les rentes réfèrent aux « gains excédentaires » ou à « la proportion des gains qui excèdent le montant minimum qu'un travailleur est prêt à accepter pour un travail ou qu'une société est prête à accepter pour s'engager dans une activité » (Milgrom et Roberts 1992 : 269). Les rentes peuvent se présenter sous diverses formes ; il pourrait par exemple s'agir de taux de rendement plus élevés octroyés dans le cadre de monopoles particuliers, de gains supplémentaires dérivés de la détention exclusive d'une ressource rare (celle-ci pouvant être une ressource naturelle ou des connaissances spécialisées), de gains supplémentaires provenant de virements administratifs, comme notamment des subventions (Khan 2000a). Selon la thèse dominante, la disponibilité des rentes constitue en soi la source suprême de recherche de rentes et de corruption (Mauro 1998: 11) ; certains analystes ont même postulé qu'il existerait une « loi d'airain » « selon laquelle chaque fois qu'une rente est identifiée, un chercheur de rentes tentera de s'en emparer » (Mueller 1989 : 241).

Dans l'ensemble, on peut définir la recherche de rentes comme des activités visant à créer, maintenir ou modifier les droits et les institutions à partir desquels certaines rentes sont

dérivées. Le fait que les rentes impliquent des gains plus élevés que les salaires ordinaires constitue en soi un important facteur incitatif pour créer et maintenir ces rentes (Khan 2000b). On peut ainsi conceptualiser la recherche de rentes comme des activités exerçant une certaine influence et pouvant se présenter sous la forme de pots de vin, lobbysme politique, campagnes publicitaires ou lutte armée. Les théories de guerre basées sur l'appât du gain s'appuient sur deux hypothèses implicites : elles supposent d'une part que l'existence de rentes pétrolières incitera davantage de recherches de rentes et d'autre part que les recherches de rentes auront tendance à devenir plus violentes en présence de rentes pétrolières.

Les modèles de rébellions motivées par la recherche de rentes se caractérisent implicitement par le fait que les *formes non violentes de recherches de rentes* ne sont *pas* suffisantes pour prévenir de *violentes* contestations dirigées contre le pouvoir étatique. Dans cette optique, il est utile de noter qu'il existe toute une multitude de mécanismes reliant l'État à la société. Parmi ces mécanismes, on citera tout d'abord les activités exerçant une influence sur le plan juridique et institutionnel ; ce type d'activités constitue la principale forme de recherche de rentes dans les économies avancées et la forme la moins développée au sein des économies pauvres où les chambres de commerce et les organisations syndicales représentent une toute petite partie de la population. On constate également que, dans les pays moins développés, les partis politiques, permettant potentiellement de regrouper les intérêts et de mobiliser la « voix » des citoyens, sont souvent divisés en multiples factions. En revanche, dans les pays plus riches, les contributions versées par les groupes lobbyistes, les partis politiques, les organisations syndicales et les campagnes légales aux partis de la part de groupes commerciaux constituent des formes bien établies de recherche de rentes ou d'influence institutionnalisées. Le second mécanisme d'influence concerne les réseaux informels de type patron-client ; ces réseaux clientélistes jouent un rôle essentiel dans beaucoup d'économies pauvres, se substituant effectivement à un État providence souvent incapable de répondre aux besoins sociaux de grandes parties de la population. Le troisième mécanisme, étroitement lié au second, concerne les formes illégales de recherche de rentes ou de corruption. Lorsqu'il n'existe aucun mécanisme légalement viable ou institutionnalisé permettant d'influencer l'État, la corruption et le clientélisme deviennent d'importants moyens d'influence sur le processus de formulation des politiques dans les économies moins développées. Lorsque ces mécanismes ne parviennent pas à fournir des opportunités d'influence aux protagonistes politiques, la violence politique représente une quatrième voie leur permettant d'influencer et/ou de s'emparer de l'État. On notera toutefois que les modèles de Collier et Hoeffler et de Fearon et Laitin, ne précisent ni pourquoi ni si les trois formes d'influence/de recherche de rentes non violentes sont moins efficaces dans les économies riches en pétrole que dans les économies qui en sont dépourvues. En effet, on pourrait peut-être tout aussi bien soutenir que des rentes pétrolières importantes permettent aux dirigeants étatiques d'acheter l'opposition politique au moyen de transactions corrompues et de la distribution de rentes par le biais d'un système de favoritisme, empêchant ainsi toute contestation violente à leur pouvoir.

Le modèle déterministe de recherches de rentes violentes exposé par Collier et Hoeffler ne tient pas compte de la manière dont les contestations politiques et les processus politiques de résolution des conflits sont susceptibles d'avoir une incidence sur les luttes de distribution liées aux rentes pétrolières. Or, peut-on affirmer avec certitude que l'accroissement des rentes, de quelque type que ce soit, provoque nécessairement une recrudescence de la recherche de rentes ? La réponse à cette question dépendra des conditions politiques qui incitent à la lutte en premier lieu et des capacités des groupes en compétition à lutter, violemment ou pas, pour obtenir des rentes. Les litiges concernant la distribution de droits et de biens approuvés par l'État pourraient notamment constituer des facteurs susceptibles

d'entraîner une lutte pour la recherche de rente. En effet, si la distribution des droits et des rentes dérivées des revenus minéraux était généralement acceptée, tout au moins de façon passive, ceci permettrait peut-être de réduire le nombre de luttes pour la recherche de rentes. Dans cette optique, on pourra soutenir que la question de légitimité politique doit être centrale à toute analyse portant sur l'impact de l'abondance minérale ou des recherches de rentes sur les dénouements politiques, y compris les formes de conflits et de violences, dans la mesure où les conflits et violences deviennent plus probables lorsque la distribution des droits est perçue comme étant illégitime par certains groupes d'une société disposant d'une certaine importance.¹⁵ Il n'est pas certain, *a priori*, que les économies riches en pétrole génèrent une distribution de droits et de revenus plus injustes ou plus illégitimes que les économies où les minéraux ne jouent pas un rôle dominant. Même si les économies pétrolières génèrent effectivement de plus grandes inégalités au niveau des revenus, les informations disponibles suggèrent que l'injustice et l'inégalité n'engendrent pas systématiquement des conflits (Cramer 2002b :1848-49).

L'un des principaux problèmes liés à la notion selon laquelle les économies pétrolières seraient particulièrement vulnérables à la recherche de rentes violente est que le mécanisme de pillage ne s'applique pas particulièrement à ces économies dans la mesure où les rentes pétrolières sont des ressources ponctuelles plutôt que diffuses, ce qui les rend par conséquent moins susceptibles d'être pillées. De ce fait, il n'existe aucun argument théorique particulièrement convaincant expliquant pourquoi la recherche de rentes violente est plus probable dans les économies dominées par le pétrole (ou par d'autres ressources « ponctuelles » comme les kimberlites, les diamants ou le cuivre), dépendant de méthodes de production à forte intensité de capital et soumises à d'importantes barrières à l'entrée.¹⁶ De manière plus générale, on constate qu'il n'est pas possible de comprendre pourquoi ni comment les formes violentes de recherche de rentes peuvent voir le jour si l'on ne procède pas à une analyse politique.

Le modèle de l'État rentier est le second principal argument de l'hypothèse établissant une corrélation entre l'occurrence des conflits et les richesses minérales. L'argument fondamental de cette seconde variante, que l'on appelle aussi parfois « le syndrome hollandais politique », soutient que les dirigeants d'États rentiers, de par leur dépendance aux revenus « non gagnés » (c'est-à-dire acquis sous forme de rentes minérales et/ou d'aide), omettent de mettre en place un système d'obligations réciproques avec leurs citoyens comme notamment des impôts nationaux (Moore 1998, 2001).¹⁷ Ainsi, le fait que les rentes minérales (et plus

¹⁵ Ceci s'appuie sur la thèse de « légitimité politique » développée par Putzel (1999).

¹⁶ Le cas des diamants/kimberlite est similaire à celui de la production pétrolière et gazière dans la mesure où il faut prévoir des mécanismes d'extraction de grande envergure à forte intensité de capital dans ces deux domaines. Or il n'existe *aucune* preuve dans la documentation examinée par Ross (2004a) montrant que les économies riches en kimberlite/diamants génèrent des guerres sécessionnistes. Les cas associant la guerre aux diamants concernent des économies riches en diamants alluvionnaires comme la Sierra Léone et l'Angola. Les diamants alluvionnaires, situés à proximité de la surface de la terre, peuvent être extraits par des mineurs artisanaux et représentent par conséquent une ressource plus susceptible d'être pillée dans la mesure où les barrières à l'entrée sont moins importantes au niveau de l'exploitation. Cette situation permet aux dirigeants rebelles d'offrir des mesures incitatives concrètes et crédibles aux soldats rebelles, favorisant ainsi le recrutement des rebelles.

¹⁷ Le concept économique du Syndrome Hollandais se rapporte aux effets négatifs potentiels des gains générés par les ressources naturelles et les revalorisations conséquentes des taux de change sur le reste de l'économie. En effet, l'un des risques liés aux booms pétroliers concerne la revalorisation des taux de change, laquelle entraîne une réduction de la compétitivité des secteurs de biens marchands autres que les biens pétroliers, comme le secteur manufacturier, un phénomène pouvant lui-même se traduire par une désindustrialisation.

particulièrement les rentes basées sur le pétrole et le gaz naturel) peuvent, dans les pays à faibles revenus, coexister avec des institutions étatiques faibles ou illégitimes, est susceptible de déclencher en soi des conflits.

Les revenus « non gagnés » provenant des rentes sur les ressources minérales peuvent permettre aux élites d'acheter une certaine sécurité en établissant des réseaux corrompus de type patron-client, plutôt qu'en mettant en place un « contrat social » basé sur l'échange de biens publics financés par des impôts nationaux. Selon ce modèle, ce type d'arrangements, peut se traduire par une réduction de la légitimité et des pouvoirs militaires, administratifs, politiques et économiques d'un régime, rendant ce dernier potentiellement vulnérable à une rébellion (Reno 2002 ; Le Billon 2003). Fearon & Laitin (2003), s'appuyant sur les travaux de théoriciens spécialisés dans l'État rentier (voir Chaudhry 1989 ; Karl 1997), postulent que les pays pauvres dépendant en pétrole sont plus exposés aux conflits que les économies non pétrolières car les « appareils étatiques des pays producteurs pétroliers sont généralement plus faibles que l'on ne pourrait croire au vu leur niveau de revenus, en raison du fait que leurs dirigeants ont un moindre besoin pour de complexes systèmes socialement intrusifs et bureaucratiques visant à prélever des revenus : un syndrome hollandais politique » (p. 81).

Selon les théoriciens des États rentiers, une dépendance importante sur les revenus non gagnés peut avoir plusieurs répercussions négatives sur la légitimité d'un régime et sur ses capacités à lutter contre la rébellion ou à prévenir son apparition. Tout d'abord, des revenus non gagnés élevés accentuent le niveau d'indépendance des États par rapport à ses citoyens. Cette autonomie accrue des États vis-à-vis de leurs citoyens peut renforcer les capacités des dirigeants étatiques pour leur permettre d'agir de manière prédatrice ou tout au moins, réduire le besoin des dirigeants étatiques de conclure des accords politiques à long terme avec certains groupes d'intérêts. Une telle situation rend, par ricochet, l'imposition et le recouvrement de revenus plus imprévisibles ; au final, ceci pourrait se traduire par une augmentation des occurrences de confiscations arbitraires lorsque les rentes minérales capricieuses s'effondrent subitement. Le déclin des capacités bureaucratiques constitue le second effet retardateur provoqué par les revenus non gagnés sur les capacités étatiques. Ne disposant que d'une faible présence bureaucratique dans le domaine de la perception des impôts et de peu d'informations concernant ce qui se passe réellement sur le terrain, les États peuvent se retrouver à la merci d'attaques de prédateurs organisés comme des guérilleros ou des armées privées. Le troisième argument avancé par les théoriciens de l'État rentier soutient qu'une mauvaise administration des richesses en ressources naturelles peut inspirer un vif sentiment de mécontentement, lequel peut, à son tour, augmenter le risque de rébellion armée organisée, particulièrement lorsqu'il est combiné à des antécédents sécessionnistes fondés sur des critères ethniques (Malone & Nitzschke 2005 : 5). La plausibilité de ces arguments dépend essentiellement de mesure selon laquelle les richesses pétrolières génèrent les problèmes cités plus haut.

Les théories des États rentiers présentent toutefois un certain nombre de faiblesses importantes. Tout d'abord, il est implicitement présupposé que les dirigeants « possèdent » les ressources naturelles, c'est-à-dire qu'ils détiennent les « droits de propriété » de ces ressources. Dans cette optique, la manière dont les dirigeants s'approprient et conservent le pouvoir n'est pas adéquatement analysée. L'attribution de « droits » aux dirigeants (aussi bien au sein de l'État que de la société civile) ne permet pas d'examiner la problématique liée à la manière dont les « ressources du fond commun » sont gérées. Or, le véritable problème posé par les ressources du fond commun consiste justement à analyser les processus au moyen desquels ces droits sont attribués, appliqués, maintenus et modifiés (Olson 1965 ; Libecap

1989 ; Ostrom 1990). Autrement dit, cet argument suppose qu'il n'existe aucun acteur collectif au sein de la société en mesure d'imposer des conditions nationales sur la manière dont ceux qui dirigent l'État exercent leur pouvoir. Deuxièmement, cet argument présuppose l'existence d'un État faible au moment de la découverte de « rentes externes » (Karl 1997 : 42). Or, ce cadre d'analyse ne permet pas de déterminer si le fait de posséder des ressources naturelles constitue en lui-même la cause de la faiblesse d'un État particulier.

Troisièmement, cet argument suppose que les dirigeants possèdent des ambitions prédatrices plutôt qu'un intérêt porté sur le développement. Le manque de recherches concernant les processus politiques permettant à un dirigeant de s'emparer du pouvoir limite notre niveau de compréhension des motivations des dirigeants étatiques. L'État n'est pas une chose, comme un « prédateur », mais un ensemble de relations sociales. L'existence de richesses pétrolières n'empêche pas en soi aux dirigeants étatiques de partager les revenus provenant des rentes de ressources avec certains groupes appartenant à leur base de support politique. Même si l'on présume qu'un dirigeant détient un pouvoir absolu et constitue l'unique « propriétaire » ou « ayant droit résiduel »¹⁸ d'une économie, il n'est pas certain que ce dirigeant agisse de manière prédatrice. Selon Olson (1993), un dirigeant disposant d'un horizon long (ce qu'Olson appelle un « bandit stationnaire » ou *stationary bandit*) est encouragé à maximiser le taux de croissance économique dans la mesure où cela optimisera les ressources accumulées par l'État sur le long terme. Un dictateur n'ayant nul besoin de prélever des impôts auprès de ses citoyens pour rester au pouvoir, peut toutefois être rationnellement motivé par le développement plutôt que par la prédation. Par conséquent, on ne peut pas supposer ou se contenter de décrire le comportement prédateur des dirigeants (lequel consiste à s'enrichir en faisant durer la guerre civile) sans l'expliquer. La prédation surviendra en l'absence d'adoption d'objectifs axés sur le développement économique, plus lucratifs et de grande envergure visant à améliorer la légitimité de l'État. La décision des dirigeants de se livrer intentionnellement à des actes prédateurs visant à accumuler des capitaux présume par conséquent que ceux-ci ont déjà décidé que le développement économique à long terme est indésirable ou politiquement et/ou économiquement irréalisable. Le modèle de l'État rentier n'étudie pas les conditions permettant au comportement prédateur de l'emporter sur le comportement axé sur le développement au sein d'une économie pétrolière ; par conséquent, il existe peu de recommandations politiques pertinentes disponibles dans le cadre de ce type de perspective déterministe.

En effet, dans une récente étude comparative des États pétroliers, Smith (2004) a découvert qu'au cours de la période 1974-1999, la richesse pétrolière était étroitement liée à une meilleure stabilité du régime et à une réduction du risque de guerre civile, même dans le cadre du contrôle de la répression. Smith a révélé que les cycles d'expansion et de ralentissement n'avaient aucun effet significatif sur la stabilité des États dépendant le plus des exportations, en dépit de l'intensification des protestations dirigées à l'encontre de ces États durant les périodes de ralentissement économique. Il s'agit là d'un point particulièrement intéressant dans la mesure où les cas de favoritisme visant à acheter le soutien baissent considérablement au cours des périodes de ralentissement. Ce point souligne encore une fois l'importance des processus politiques de formation d'une coalition durable, un aspect qui n'est pas abordé par

¹⁸ Selon la théorie néoclassique de l'entreprise, l'ayant-droit résiduel désigne le propriétaire de l'entreprise (Alchain et Demsetz 1972). Dans le cadre de cette théorie, le propriétaire de l'entreprise détient le droit de s'approprier les résidus, c'est-à-dire les bénéfices, générés par l'exploitation de l'entreprise. Selon cette théorie, la propriété privée d'une entreprise fournit au propriétaire les mesures incitatives nécessaires pour contrôler efficacement la production de l'entreprise.

la proposition de l'État rentier. La durabilité et la résistance à long terme démontrées par beaucoup d'États pétroliers dans le cadre de rébellions organisées suggèrent que les régimes de ces économies ont généralement évité de remplacer le savoir-faire politique par le pétrole et on constate qu'il existe peu de données dans la documentation disponible permettant d'orienter les connaissances visant à étudier la manière dont les richesses pétrolières et les institutions robustes pourraient arriver à coexister (*ibid*).

En somme, les modèles de Collier et Hoeffler et de Fearon et Laitin axés sur la rébellion ne prennent pas en compte la question *préalable* et cruciale de savoir comment et pourquoi les régimes devinrent vulnérables au soulèvement en premier lieu. Il n'existe aucune tentative visant à intégrer les processus politiques dans les analyses des capacités étatiques mises sur pied pour résister aux rébellions et prévenir celles-ci. On constate également qu'il existe peu d'orientations pouvant expliquer comment et pourquoi la malédiction des ressources pourrait être évitée.

Les principales théories portant sur la recherche de rentes délaissent le rôle de la politique dans *l'utilisation* des rentes créées par l'État. Étant donné que la lutte et les conventions politiques sont par nature historiquement spécifiques, les modèles déterministes visant à expliquer l'attribution des rentes au sein de systèmes politiques réels peuvent se révéler trompeurs. La mesure selon laquelle les économies minérales génèrent à la fois des coûts de recherche de rente plus élevés et moins de résultats de recherches de rentes liés au développement est en fin de compte une question empirique.

Il a été suggéré que le risque de guerre civile est plus important dans les États pétroliers dans la mesure où ces États ont généralement tendance à mettre en place des gouvernances autoritaires (Ross 2001b, de Soysa 2002b). Cet argument s'appuie sur la notion selon laquelle les gouvernements autoritaires sont plus prédateurs et qu'ils sont par conséquent plus susceptibles de lancer de violentes attaques à l'encontre de leurs opposants. Un tel type de situation pourrait alors se traduire par de violentes ripostes dans la mesure où les formes non violentes d'influence sur l'État et de résolution des conflits sont généralement moins développées au sein des régimes autoritaires.

On notera toutefois que cet argument présente un certain nombre de faiblesses. Tout d'abord, il n'existe aucune preuve convaincante appuyant cette proposition. Au cours de la période 1974-1999, les États pétroliers n'étaient pas plus susceptibles de subir une guerre civile que les États dépourvus de pétrole (Smith 2004). Ensuite, il n'existe aucune donnée prouvant que les régimes démocratiques des pays moins développés *soient* moins susceptibles de succomber à une guerre civile. Au contraire, on trouve quelques preuves montrant que le processus de démocratisation des pays moins développés peut servir à exacerber les tensions nationalistes et ethniques et par conséquent à augmenter le risque de guerre civile (Mansfield et Snyder 1995 ; Snyder 2000). Ces auteurs ont en effet découvert que la démocratisation crée habituellement une situation de faiblesse au niveau du pouvoir central, une instabilité au niveau des coalitions nationales et un grand dynamisme au niveau des politiques de masse. Les élites de ces régimes doivent alors recruter un grand nombre d'alliés parmi les masses pour défendre leurs positions affaiblies et attisent souvent un sentiment de nationalisme pour consolider un soutien fragmenté. Ces arguments rejoignent d'autres analyses institutionnelles qui ont révélé que, pendant les périodes de transition vers la démocratie, l'intensification des rivalités pour le contrôle des ressources naturelles entraîne fréquemment une multiplication de la recherche de rentes, un affaiblissement des droits de propriété et une détérioration de la performance économique (Clague et autres 1997). En somme, l'argument soutenant que les

États pétroliers sont plus exposés aux conflits de par la nature autoritaire de leurs régimes n'est pas un argument convaincant.

Si Ross (2004a) estime qu'il existe suffisamment de preuves démontrant que les États pétroliers sont plus exposés aux conflits civils que les économies ne produisant pas de pétrole, on constate encore une fois que ces preuves sont fragiles. Fearon et Laitin (2003) soutiennent, après avoir analysé les revenus par habitants et une série d'autres variables, qu'au cours de la période 1945-1999, le risque de la guerre civile était plus élevé dans les États pétroliers que dans d'autres économies en voie de développement. On constate toutefois que ce résultat n'est plus vrai au cours des périodes ultérieures, qu'il est sensible à la définition de la guerre civile et qu'il n'est pas significatif d'un point de vue statistique lorsque l'on exclut un petit groupe de pays, classés de manière discutable comme traversant une « guerre civile ». Examinons à présent chacun des facteurs qui remettent en question la validité de la corrélation entre l'abondance pétrolière et l'apparition de la guerre civile. On notera tout d'abord, que les résultats ne sont plus valables après 1965 : Humphreys (2003) signale en effet que dans le modèle de Fearon et Laitin (2003), « l'exportateur pétrolier » factice perd de son importance lorsque les observations réalisées avant 1965 sont supprimées des estimations. Ceci s'explique par le fait que cette période représentait une ère de grande prospérité au niveau des prix pétroliers ; cette ère s'est essentiellement déroulée au cours des années soixante-dix et au début des années quatre-vingt, lorsque la part des surplus pétroliers dans le PIB atteint son plus haut niveau dans les pays moins avancés riches en pétrole. Ceci constitue une objection supplémentaire à la proposition selon laquelle le volume des rentes pétrolières au sein d'une économie particulière augmenterait le risque de guerre civile. Deuxièmement, la corrélation entre le pétrole et les conflits n'est plus vraie lorsque certaines observations aberrantes et/ou certaines données incorporées de manière discutable à l'équation (comme notamment les deux premières années de l'indépendance de l'Algérie et de l'Indonésie et le cas de la Russie) sont supprimées du modèle. Une corrélation solide devrait être en mesure de résister à la suppression d'un ou deux éléments. Comme le fait remarquer Humphreys, la suppression de ces cas particuliers est justifiée par plusieurs arguments bien fondés : on peut par exemple considérer le conflit algérien initial comme une continuation de la lutte pour l'indépendance plutôt que l'apparition d'une nouvelle guerre alors que les cas de l'Indonésie et de la Russie impliquent chacun de multiples manifestations de l'apparition de la guerre (au moins 4 chacune).¹⁹ Le modèle de Fearon-Laitin traite ces diverses manifestations, de manière inappropriée, comme s'il s'agissait de phénomènes entièrement indépendants les uns des autres. Par conséquent, la probabilité de l'apparition de la guerre civile dans les États pétroliers repose sur l'inclusion contestable de deux cas relativement idiosyncratiques. Troisièmement, Smith (2004), s'appuyant sur les données de Gleditsch et autres (2002) a trouvé que la richesse pétrolière est étroitement liée à la stabilité du régime, même dans le cadre du contrôle de la répression ; il a également démontré une réduction du risque guerre civile au cours de la période 1974-1999. Ces résultats corroborent le fait que Fearon et Laitin ne soient pas parvenus à identifier une corrélation significative entre la richesse pétrolière et la guerre civile au cours de période 1965-1999.²⁰ Il est par ailleurs important de noter que l'Irak, l'Angola et le Qatar sont exclus des régressions de l'étude de Smith en raison du

¹⁹ Voir également Sambanis (2004) pour un examen des problèmes liés au codage de l'apparition et de la fin des guerres de manière générale et dans le modèle de Fearon et Laitin (2003) en particulier.

²⁰ Dans le cadre de l'étude réalisée par Smith, les économies pétrolières sont classées en fonction des pays affichant une dépendance du PIB envers les exportations pétrolières supérieure à 10% pendant au moins cinq ans au cours de la période 1974-1999. Ces pays sont : l'Algérie, Bahreïn, le Congo (Brazzaville), l'Équateur, l'Égypte, le Gabon, l'Indonésie, l'Iran, le Koweït, la Libye, le Mexique, le Nigeria, Oman, l'Arabie Saoudite, le Syrie, Trinité et Tobago, la Tunisie, les Émirats Arabes Unis et le Venezuela.

manque de données disponibles concernant certaines variables. Smith admet que l'inclusion de ces pays pourrait altérer les résultats de son étude, soulignant encore une fois la sensibilité d'un résultat s'appuyant sur un nombre de cas restreint. On notera malgré tout que sur les trois cas exclus de cette période, le Qatar et l'Irak avaient tous deux des régimes durables et ne subirent aucune guerre civile au cours de cette période. Dans le cas de l'Angola, il existe de nombreuses preuves démontrant que la guerre civile apparut avant même que les diamants et le pétrole ne constituent des secteurs économiques clés ; ces preuves attribuent plutôt l'apparition de la guerre au fait que le pays ne parvint pas à diversifier l'économie au cours des années soixante (voir ci-dessous).

Le second point de préoccupation est que la corrélation ne prouve pas la causalité. On notera par exemple, que les guerres civiles peuvent tout aussi bien entraîner ou favoriser une dépendance aux ressources minérales. Ce type de situation pourrait effectivement se produire si les conflits accentuaient les coûts et les risques associés aux transactions commerciales, entraînant par ricochet une réduction des investissements dans le secteur de la manufacture, lesquels ont généralement des périodes de gestation plus longue (Ross 2001a). Il est également possible d'envisager une situation où les investissements dans les ressources minérales se poursuivraient tout au long des conflits dans la mesure où les retours sont plus élevés en raison du fait que la charge foncière est elle-même plus élevée et aussi parce que les investissements dans le secteur ne peuvent pas disparaître puisque les ressources minérales sont spécifiquement rattachées à des emplacements particuliers. Si Collier et Hoeffler utilisent des variables indépendantes décalées pour calculer leurs régressions, ceci n'exclut pas la possibilité d'une causalité inverse ; dans la mesure où les guerres civiles ne sont pas reconnues comme « ayant débuté » tant qu'elles n'ont pas entraîné au moins mille morts au combat, elles peuvent être précédées par des périodes de violences et de conflits politiques représentant un facteur dissuasif pour les investissements à long terme dans le secteur de la manufacture ; une telle situation pourrait alors entraîner une plus grande dépendance envers les ressources naturelles avant même que la guerre civile ne débute officiellement.

Le cas de l'Angola dans les années soixante est particulièrement instructif.²¹ Selon Cramer (2002a), le pétrole et les diamants ne constituaient pas des facteurs contributifs à l'apparition de la guerre dans les années soixante. Au début du conflit politique, les minéraux ne représentaient qu'une toute petite part de la totalité des exportations et du produit intérieur brut. On s'aperçoit en fait que la guerre et l'établissement des politiques dans les années soixante créèrent une dépendance envers les exportations minérales. L'économie angolaise subissait à l'époque une transformation structurelle radicale. Le secteur angolais de la manufacture, représentant 25 pour-cent du PIB à la date de l'indépendance, en 1961, connut le taux de croissance le plus rapide de toute l'Afrique subsaharienne entre les années soixante et le début des années soixante-dix. L'apparition de la guerre, alliée à des politiques industrielles inefficaces se traduisit par des chutes de production dans les secteurs agricole et industriel à la veille des gains pétroliers au début des années soixante-dix. Dans ce cas particulier, la causalité semble se réaliser dans le sens inverse du modèle de la recherche de rentes et de l'État rentier.

Quatrièmement, il est également possible de soutenir que la guerre empêche une économie de développer ses ressources naturelles en premier lieu. Pour pouvoir s'approprier les revenus pétroliers par exemple, les dirigeants étatiques doivent avant tout obtenir et faire appliquer les droits de propriété dans les territoires où se situent les puits de pétrole. Les rentes pétrolières,

²¹ Ce paragraphe s'appuie en grande partie sur les travaux de Cramer (2002a : 13-14).

comme toutes les autres rentes, nécessitent la spécification de droits ne se produisant pas naturellement. En outre, les dirigeants étatiques doivent être en mesure de prélever des taxes auprès des multinationales ou, opération encore plus difficile, d'extraire les richesses minérales au moyen de l'exploitation d'une entreprise publique. Dans cette optique, les guerres peuvent tout aussi bien empêcher un État de développer efficacement sa production minérale. Le cas du Soudan, où la guerre a entravé le développement de l'industrie du pétrole au cours des années quatre-vingt-dix, est une parfaite illustration de ce phénomène. Dans l'exemple saoudien, la causalité entre l'abondance des ressources naturelles et la guerre serait l'inverse de l'argument de l'État rentier.

Cinquièmement, l'impact des guerres antérieures et des guerres livrées dans les pays voisins n'est pas pris en compte en tant que cause de conflit. Dans la région la plus pauvre, à savoir l'Afrique subsaharienne (où la plupart des guerres civiles se sont produites au cours de la période 1960-1999), un grand nombre de conflits actuels se caractérisent essentiellement par le fait qu'ils surviennent dans des pays ou des sous-régions ayant subi des guerres antérieures et/ou dont les pays limitrophes sont en guerre (voir le tableau 1 ci-dessous).

Tableau 1. Persistance et contagion : guerres survenues en Afrique entre 1989 et 1999

| <u>Pays</u> | <u>Guerre antérieure</u> | <u>Guerre au sein de pays limitrophe</u> |
|------------------------------------|--------------------------|--|
| Angola | Oui | Zaïre/Congo |
| Burundi | (années 70) | Rwanda |
| Congo | | |
| Brazzaville | Non | Zaïre/Congo |
| Djibouti | Non | Tous ses voisins |
| Guinée Bissau | (années 70) | Casamance, Sénégal |
| Liberia | Non | Non |
| Mali | (années 60) | Algérie, Mauritanie |
| Rwanda | (années 60) | Ouganda |
| Sénégal (Casamance) | Guerres frontalières | Guerres frontalières |
| Sierra Léone | Non | Liberia |
| Somalie | Oui | Éthiopie, Éthiopie, |
| Soudan | Oui | Ouganda, Tchad |
| Insurrections en Ouganda | Oui (années 60 et 70) | Soudan, R.D Congo |
| Zaïre/R.D. Congo | | Rwanda, Angola |
| <u>Guerres frontalières</u> | | |
| <u>Pays</u> | | |
| Mauritanie | oui (Mauritanie) | Sahara Occidental |
| Éthiopie-Érythrée | oui (tous deux) | Soudan, Somalie |

Source : de Waal (2000:5)

de Waal (2000: 1-34) montre qu'il existe deux importants éléments liés à la guerre en Afrique au cours de la période 1989-1999 : le premier de ces éléments est la persistance de la guerre et le second est le fait que les guerres ont tendance à se propager d'un pays à un autre. Sur les seize cas exposés par de Waal, sept d'entre eux avaient connu des guerres récentes et cinq autres avaient fait l'objet de guerres vingt ans auparavant. De Waal note également que quinze de ces guerres se produisirent dans des pays où l'on constatait la présence de guerres dans un pays limitrophe (il s'agit du syndrome appelé « la guerre chez le voisin » ou « *war next door* »).²² Un seul cas, le Liberia, est l'exception à la règle. Il est également intéressant de souligner que sur ces seize cas, sept d'entre eux (le Burundi, Djibouti, le Mali, le Rwanda, la Somalie, le Soudan, l'Ouganda, et l'Éthiopie-Érythrée) n'étaient *pas* des économies dominées par les ressources minérales, et un seul, à savoir l'Angola, était une économie pétrolière. Même dans ce cas, on constate la présence du syndrome de « guerre antérieure » ou de « guerre chez les voisins ». La prévalence de ce syndrome aussi bien dans les pays riches en ressources minérales que dans ceux qui n'en possèdent pas ou en possèdent peu, suggère que les forces dynamiques de la persistance et de la contagion de la guerre sont le résultat de questions contingentes liées à l'économie politique.

Sixièmement, toutes les études statistiques citées ci-dessus font preuve de partialité au niveau de la sélection des éléments étudiés. Par définition, la majorité des pays dont les secteurs agricole et manufacturier ne sont pas diversifiés deviennent dépendants envers les richesses minérales. En termes historiques, pratiquement tous les pays du monde débutèrent sous forme d'économies dominées par les ressources minérales. On citera, à titre d'exemple, que les économies des États-Unis, du Canada, de la Norvège, de la Suède, des Pays-Bas, de l'Australie et de la Malaisie étaient essentiellement dominées par les minéraux au cours des phases initiales de leur développement et étaient moins diversifiées.²³ Dans cette optique, il convient donc de se demander pourquoi les conflits politiques ont entravé la croissance de certaines économies dépendantes du secteur minéral mais n'ont pas eu cet effet négatif sur certaines autres. Il s'agit là d'une importante problématique dans la mesure où la majorité des pays ravagés par des guerres civiles ou en proie à des crises humanitaires ont connu plusieurs années, voire même parfois plusieurs décennies, de stagnation continue et/ou une baisse de la croissance économique (Nafziger et Auvinen 2002 : 155). Sur 58 pays africains et asiatiques, 40 (c.à.d. 69%) connurent une croissance négative entre les années 1980-1991. Au cours de la période précédente en revanche, c'est-à-dire entre 1960-1980, seuls 9 sur 53 affichaient une croissance négative (ibidem). S'il est certes complexe d'expliquer la raison d'une telle différence entre ces deux périodes, il faudra toutefois noter que l'impact désinflationniste des programmes d'ajustement structurels déployés à travers cette région²⁴ constitue

²² Voir également les travaux de Väyrynen (1996), Wallenstein et Sollenberg (1998) sur la pertinence des dynamiques *régionales* et des dimensions de la guerre. Voir également la discussion de la partie 3b plus bas.

²³ Il est vrai que les rentes pétrolières en tant que pourcentage du PIB sont désormais bien plus élevées dans les PMA riches en pétrole qu'elles ne l'étaient dans les pays à présent avancés susmentionnés au cours des périodes antérieures de leur histoire. Toutefois, l'*absence* de corrélation entre les conflits et l'abondance en pétrole au cours de la période 1965-1999 (Humphreys, 2003), au moment où les niveaux de rentes pétrolières en tant que pourcentage du PIB étaient à leur point *le plus haut* à la suite des booms pétroliers des années soixante-dix et au début des années quatre-vingt, suggère que la *taille* des rentes pétrolières n'affecte pas nécessairement les conflits.

²⁴ Voir : Mosely, Subasat et Weeks (1995) ; UNCTAD (1998) ; Sender (2002) et Mkandawire (2005a). Parmi les autres facteurs susceptibles d'avoir contribué à ce phénomène, on citera notamment la faiblesse et le déclin de la croissance des exportations agricoles et l'accroissement du poids de la dette.

manifestement un facteur économique important. Au niveau politique, la fin de la réglementation des ventes d'armes à la suite de la Guerre Froide est également un facteur important.

En somme, il semble qu'il existe peu de preuves convaincantes permettant d'affirmer que l'abondance pétrolière constitue *en elle-même* une cause de conflits, bien que certaines données indiquent effectivement que lorsqu'un conflit a éclaté, certains types de ressources naturelles peuvent favoriser la prolongation de la guerre. Les preuves disponibles suggèrent par conséquent que la dotation en facteurs de production ne détermine pas la politique. L'indétermination des richesses pétrolières et des violences suggère que la nature des conflits des économies riches en minéraux n'existe pas avant la politique. Étant donné que les négociations politiques liées aux rentes minérales du fond commun sont des phénomènes historiquement spécifiques, l'approche alliant des études de cas à une analyse comparative d'économie politique sera utile pour nous permettre de mieux comprendre les mécanismes de violences politiques survenant au sein des économies pauvres.

Des recherches fondées sur des données historiques, examinant les origines et la nature des organisations politiques et l'assise de leur soutien pourraient nous permettre de développer un cadre pratique pour comprendre la mesure selon laquelle le conflit devient plus ou moins divisible (voir Hirschman 1995 sur la notion de divisibilité). Par ailleurs, une analyse systématique des stratégies des divers partis politiques concurrents et de leurs effets dans le cadre de la génération de paramètres de contestation plus ou moins divisibles devrait s'avérer particulièrement utile. Afin de spécifier les mécanismes au moyen desquels les accords et les coalitions politiques génèrent des violences politiques, les prochaines recherches devront plutôt comporter des études de cas et des approches comparatives que des approches axées sur des variables. La prépondérance et l'intensité des divisions ethniques, régionales et/ou religieuses dépendent de l'organisation des partis politiques, de la cooptation et d'autres facteurs stratégiques. Les approches de Collier et Hoeffler, et de Fearon et Laitin ne permettent pas de prendre en compte ce type d'éventualités importantes, de séquences d'action et d'interactions des actes politiques. Les modèles de conflits les plus fréquemment adoptés n'examinent pas les importantes relations qui existent entre les partis politiques et l'État, les caractéristiques structurelles de la concurrence entre les partis et au sein de ces derniers ; par conséquent, ces modèles ne permettent pas de mettre la lumière sur les processus historiquement spécifiques des conflits/divisions d'une société particulière. Les conflits ethniques et le pillage des ressources naturelles n'existent pas, comme les classes sociales, *antérieurement* à la politique.

L'indétermination du rôle de l'abondance des ressources naturelles dans l'apparition de conflits suggère également qu'une analyse des processus historiquement spécifiques des conflits politiques et de la gestion des conflits au sein des économies et de l'impact que ces processus ont sur la croissance et la diversification économiques, constitue un sujet de recherche majeur pour permettre de mieux comprendre la généalogie de la guerre dans les économies pauvres. Au vu de l'importance revêtue par la faiblesse des revenus par tête et le déclin économique dans le cadre de l'accroissement du risque de guerre, il serait également utile d'examiner de manière plus approfondie la mesure selon laquelle une abondance en ressources minérale/pétrolières constitue un vecteur de conflits en maintenant une gouvernance freinant la croissance économique et en encourageant le syndrome hollandais et le sous-développement. S'il est sans doute vrai que rien ne vaut une bonne théorie, il est clair

que les théories *simplistes et déterministes* sur l'abondance des ressources naturelles, comme notamment les théories postulées dans le cadre du modèle de l'État rentier, ne permettent pas de prendre adéquatement en compte toute la palette et l'interaction des facteurs qui constituent une urgence *complexe*. Une approche mettant l'accent sur le rôle de l'abondance pétrolière en tant que cause de conflit ne fait qu'examiner en profondeur la surface des conflits des économies pauvres. De ce fait, le modèle de l'État rentier, bien qu'utile pour recentrer le débat des capacités de l'État et de sa responsabilité sur les questions liées à la source de l'imposition et à la mobilisation des ressources, constitue un cadre et un guide inadéquat pour des interventions plus profondes, pénétrantes et durables visant à instaurer la paix et développer les capacités étatiques pour reconstruire l'économie des sociétés ravagées par les conflits.

Enfin, si l'on peut raisonnablement conclure que les politiques et les directives jouent un rôle crucial dans le cadre de la détermination de la trajectoire des économies dominées par les ressources minérales, on pourra par conséquent suggérer plusieurs implications en matière de politiques. Tout d'abord, l'efficacité des interventions déployées dans le cadre d'urgences humanitaires dépendra d'une analyse des causes du conflit allant au-delà du simple déterminisme économique et des ressources en facteurs de production. Deuxièmement, il faudra examiner la manière dont les politiques déployées par les gouvernements antérieurs affectent les processus de croissance et de diversification des économies dominées par les ressources naturelles. Il fait peu de doutes qu'une performance économique particulièrement négative contribue à affaiblir la légitimité d'un régime et d'un gouvernement, produisant alors une situation susceptible de se traduire par un soutien accru en faveur des parties souhaitant instaurer des changements brutaux, voire violents. Troisièmement, il sera nécessaire de mettre un plus grand accent sur la compréhension des dynamiques économiques politiques des *zones de guerres régionales* transcendant l'État-nation. Les données économétriques disponibles se cristallisent essentiellement sur l'État-nation en tant qu'unité d'analyse. Or, cette approche ne permet pas de prendre en compte la facilité à laquelle une guerre peut se répandre dans les pays limitrophes et perpétuer ce qu'appellent Wallensteen et Sollenberg (1998) des « complexes de conflits régionaux ». Quatrièmement, il faudrait peut-être accorder une attention plus soutenue aux tendances des ventes d'armes et à la mesure selon laquelle l'évolution des caractéristiques liées à la fabrication et à la distribution des armes au cours de la période suivant la guerre froide exacerbe les conflits violents continus survenant dans les économies dépendantes des ressources minérales et dans les économies plus diversifiées.

Théories fonctionnalistes de l'État

Plusieurs auteurs travaillant sur les États africains postcoloniaux ont mis en doute la thèse selon laquelle « l'échec de l'État » offrirait un outil utile pour examiner la manière dont les élites des systèmes politiques existant actuellement parviennent à justifier leur pouvoir, accumuler des capitaux et conserver un semblant de stabilité politique dans un contexte de sous-développement (Keen 1998 ; Bayart 1993 ; Reno 1998 ; Chabal et Daloz 1999). Ces auteurs remettent en question la thèse fondamentale en faveur de l'évaluation des degrés du « statut d'État » en fonction d'un tout homogène débutant avec les États qui remplissent les critères wébériens de la qualité d'État et finissant avec ceux qui ne satisfont à aucun critère de l'État « réussi ». Dans l'ensemble, ces auteurs cherchent à expliquer la manière dont les États anti développementaux ont vu le jour tout en tentant d'expliquer la logique politique permettant à ces États de survivre.

Le point de départ de la majorité de ces théories consiste à expliquer les causes de l'apparition de politiques patrimoniales et clientélistes. Le pouvoir indirect légué par les colonisateurs

constitue un point de convergence historique clé (Lockwood 2005 : 70) dans la mesure où celui-ci établit trois caractéristiques particulières : a) les autochtones étaient les sujets de chefs tribaux et plutôt que des citoyens (héritage du dualisme légal) ; b) une bifurcation de l'appareil étatique lui permettant d'opérer différemment en milieu urbain et en milieu rural ; et c) un système despotique. La rapidité d'instauration de l'indépendance créa un contexte générant des politiques fondées sur le favoritisme politique. Ce système est désormais connu sous une kyrielle de noms, comme le clientélisme ou le néopatrimonialisme. La nécessité de construire des alliances politiques le plus rapidement possible au moyen de ressources limitées et en l'absence de toute organisation politique à l'extérieur des zones urbaines força les leaders nationalistes (habituellement des citadins, des enseignants syndicalisés, des dirigeants ou des administrateurs syndicaux) à s'appuyer sur les structures politiques déjà en place. Cette situation les obligea également à recruter des personnes ayant un certain poids politique (souvent des chefs ou d'autres personnalités en vue) et à mettre en place un système de favoritisme pour assurer l'adhésion de ces personnes au parti et l'allégeance des électeurs locaux envers leurs candidats (ibid.)

Comme le souligne Lockwood dans son examen de la documentation portant sur les États africains, la rapidité du processus de décolonisation et la nature du pouvoir colonial eurent plusieurs effets. Tout d'abord, les politiques déployées furent essentiellement développées en fonction de certaines personnalités plutôt que des classes sociales ; ensuite, les mouvements de contestation impliquèrent fréquemment une compétition à sélection unique ; et troisièmement, l'instabilité des nominations du cabinet (et le taux élevé de rotation conséquent) due au caractère incertain et fluide des factions clientélistes, fragilisa les capacités bureaucratiques chargées de redistribuer les ressources de façon à favoriser la croissance. Toutefois, ceci ne signifie pas pour autant qu'il n'y eut aucune croissance économique dans ces contextes ; on constate en effet qu'au cours de la période 1940-1970, l'Afrique subsaharienne afficha des taux de croissance relativement solides (Sender 1999). Les répercussions de l'héritage colonial se firent plutôt sentir au niveau de la viabilité et de la durabilité de l'État sur le long terme. Les théories fonctionnalistes fondent leur analyse sur la manière dont le pouvoir politique et l'accumulation des capitaux sont reproduits dans le contexte des politiques néopatrimoniales. Cette documentation comporte plusieurs variantes. L'une de ces variantes est la thèse de « l'État fantôme » développée par William Reno (1995), dans laquelle l'arrangement des élites constitue un facteur crucial. Selon Reno, la fin de la guerre froide et l'apparition de politiques économiques et libérales ont exercé une forte pression sur les modèles de favoritisme traditionnels de l'Afrique subsaharienne. Reno soutient que les processus de libéralisation, en particulier, ont réduit encore davantage l'intérêt des dirigeants des États faibles à poursuivre des stratégies conventionnelles visant à optimiser le pouvoir au moyen de la croissance économique et, par ricochet, optimiser les revenus de l'État. Dans ce contexte, les mobiles et les objectifs économiques ne dépendent pas uniquement des forces rebelles : ils découlent également des dirigeants « d'États fantômes » personnalistes et corrompus usant de violence pour « gérer leurs propres environnements économiques », aspirant les ressources de l'État pour leur enrichissement personnel et établissant des réseaux de favoritisme, au lieu de fournir des biens publics en matière notamment de sécurité et de gouvernance économique. Ces dirigeants répondent à la menace interne posée par les politiques des chefs de guerre en transformant leur propre pouvoir politique en un outil efficace permettant de contrôler les marchés sans dépendre des institutions officielles de l'État. Les dirigeants des États faibles établissent ou consolident des alliances avec des parties extérieures dans le but de se débarrasser d'anciens clients et de maîtriser ceux qu'ils conservent. Dans son analyse des États d'Afrique centrale (à savoir l'Angola, la Sierra Léone, le Zaïre/RDC), Reno décrit la manière dont les dirigeants ont établi

leur pouvoir et bâti des fortunes personnelles en manipulant de manière manifeste ou clandestine les marchés, parfois avec la connivence d'investisseurs étrangers dans certaines enclaves regorgeant de ressources naturelles, comme notamment le pétrole (p/8).

Bayart (1993) développe la thèse de la « politique du ventre », laquelle se définit comme une poursuite prédatrice ou une course aux richesses et au pouvoir qui, en tant que mode de gouvernance, prend des formes historiquement spécifiques propres à l'État postcolonial d'Afrique. Selon Bayart, la nature prédatrice de l'État créé les facteurs nécessaires incitant les dirigeants à « dévorer » les ressources de l'État. Dans ce modèle, l'infiltration de réseaux politiques informels au sein de sphères de plus en plus importantes de l'activité économique entraîne une « criminalisation de l'État ». Cette criminalisation de l'État, conjuguée à une corruption affectant tous les domaines à travers l'Afrique, constitue moins un signe de « l'échec de l'État » qu'un mécanisme d'organisation sociale devant être associé aux expériences historiques spécifiques, aux répertoires culturels et aux trajectoires politiques du sous-continent permettant de favoriser la dissémination du pouvoir politique et la redistribution des richesses.

Un troisième modèle (similaire) est la thèse selon laquelle l'héritage colonial récent créa les motivations incitant les dirigeants à utiliser « le désordre comme un instrument politique » (Chabal et Daloz 1999). Cette thèse réfère plus particulièrement aux processus à travers lesquels les acteurs politiques africains cherchent à maximiser leurs gains en profitant du climat de confusion, d'incertitude et parfois même de chaos, qui caractérise la plupart des politiques d'Afrique. Ce modèle suppose que les dirigeants possèdent des horizons à court terme, dans la mesure où ils visent plutôt à obtenir des retours immédiats qu'à encourager des investissements à long terme (ibid : 113).²⁵ L'adoption et la création de réseaux de type patron-client personnalisés et informels conjuguées à l'absence d'un État wébérien moderne reposent au cœur de cet argument. Selon Chabal et Daloz, ces réseaux pourraient comprendre des liens des parentés, des pratiques occultes, des formes ethniques ou religieuses d'identité basées sur des logiques différentes et l'instrumentalisation de diverses formes de désordre plus en accord avec le maintien de liens sociaux qui « marchent » en Afrique.²⁶ Au cœur de cet argument, repose la notion que la légitimité du pouvoir dépend moins de la provision d'une croissance économique rapide et de la création d'emplois que des arrangements mis en place avec les factions d'élites puissantes. L'une des principales orientations préconisées par ce modèle avance que l'introduction de la libéralisation économique et d'une politique électorale multipartite est susceptible d'entraîner un champ d'application plus vaste pour la « privatisation » illicite, un processus ayant pour effet de renforcer le pouvoir des « élites entrepreneuriales énigmatiques » (ibid: 91).

Quatrièmement, les travaux de David Keen sur le Soudan et la Sierra Léone ont développé l'idée que la guerre et les violences remplissent d'importantes fonctions dans le cadre de la

²⁵ Autrement dit, les dirigeants sont traités dans ce modèle comme des « bandits itinérants » plutôt que des « bandits stationnaires » (Olson 1993).

²⁶ Les analyses de Menkhaus (2004) sur l'effondrement prolongé du gouvernement central, la prolongation des conflits armés et l'anarchie de la Somalie avancent une théorie similaire. Selon ces analyses, l'effondrement de l'État était activement encouragé par certains intérêts politiques et économiques au sein de la Somalie. Toutefois, Menkhaus soutient que l'issue de cet effondrement prolongé ne servira pas nécessairement les intérêts de certaines élites politiques et économiques. Il prévoit que les élites tenteront de négocier entre elles pour établir un « État de papier », c'est-à-dire un État permettant d'attirer l'aide étrangère, des ambassades et d'autres privilèges associés à la souveraineté, mais dont le fonctionnement sera réduit de manière à ne pas gêner les activités illicites permettant aux élites de s'enrichir.

lutte pour le pouvoir et l'accumulation des richesses. Selon Keen, « la guerre ne constitue pas uniquement l'effondrement d'un système particulier, elle représente aussi et surtout un moyen de créer un autre système de gains, de pouvoir, voire même de protection. L'enjeu de la guerre civile ne se limite pas simplement à la victoire ». Keen intègre l'idée avancée par Foucault selon laquelle il ne suffit pas d'examiner les *causes* d'un phénomène, il faut également examiner ses *fonctions*. Les soi-disant avantages de la violence et de la guerre (ce que l'on peut appeler « profiter de la guerre ») ont été formalisés par Paul Collier et ses associés. Encore une fois, les principales hypothèses élaborées dans le cadre de cette approche avancent que les objectifs prédateurs sont plus « payants » du point de vue des dirigeants que les objectifs liés au développement.

Si les théories fonctionnelles de l'effondrement de l'État et de la guerre mettent en doute la validité de l'évaluation de l'échec de l'État, les théories associées, soutenant notamment que la guerre moderne n'est plus ce qu'elle représentait autrefois, comme la thèse dite de la « nouvelle guerre », soulèvent également certaines questions. Mary Kaldor (1999) soutient par exemple que les nouvelles guerres ne peuvent être comprises que dans le contexte de la mondialisation politique, économique, militaire et culturelle ; selon elle, la distinction entre la guerre et le crime organisé est floue, les conflits étant à la fois locaux et dépendants de liens transnationaux ; cette situation a encouragé l'apparition d'une économie de guerre construite sur le pillage, des transactions au noir et l'aide extérieure et maintenue en place par des violences continues. Si lors des « guerres d'antan », les ressources étaient perçues comme un moyen permettant de livrer le combat, désormais, elles sont plutôt considérées comme l'objet même de la lutte. Autrement dit, la guerre est dorénavant perçue comme apolitique. Mark Duffield (2001) est un autre partisan de la thèse de la « nouvelle guerre » ; selon lui, les nouvelles guerres seraient étroitement liées à une nouvelle phase de la mondialisation caractérisée par une évolution de la nature du capitalisme international : alors que le capitalisme était autrefois expansionniste et inclusif, il est désormais consolidateur au sein des principaux pays capitalistes et exclusif par rapport au reste du monde (voir Cramer 2006 : 76-80 et 144-149 pour une analyse critique de la thèse de la « nouvelle guerre »).

La thèse de la « nouvelle guerre » permet peut-être de prendre en compte la nature régionale de la guerre, comme il l'est évoqué plus haut, bien que ce facteur ne constitue pas vraiment un nouveau phénomène. Selon Wallenstein et Sollenberg (1998), 69 pour-cent des 29 guerres survenues entre les années 1989 et 1998 (définies comme ayant entraîné la mort au combat d'au moins 1 000 personnes au cours d'une année) se déroulèrent dans le cadre de ce qu'ils appellent des « complexes de conflits régionaux ». Un complexe de conflit régional correspond à une « situation où les pays limitrophes d'un État particulier connaissent des conflits internes ou interétatiques et où l'on constate la présence de liens importants entre les divers conflits. Les auteurs identifient deux types de liens régionaux : a) « une incompatibilité transfrontalière » lorsqu'un groupe ethnique est implanté sur une frontière internationale ; et b) des alliances militaires ou politiques directes ou un important soutien militaire et économique direct et indirect. Les déplacements transfrontaliers de réfugiés peuvent également avoir de forts impacts sur les conflits régionaux (Väyrynen 1996 :40-44).

En somme, les thèses fonctionnelles et les thèmes des « nouvelles guerres » vont au-delà de la simple évaluation de l'échec de l'État, en cherchant à comprendre la logique de l'effondrement de l'État et des violences politiques qui y sont souvent associées. Ces deux théories visent à explorer la manière dont le caractère changeant des relations économiques et des politiques internationales affecte la viabilité des États des pays pauvres. Le degré de justification de ces théories fait l'objet de la prochaine section de cette étude.

Problèmes présentés par les théories fonctionnalistes

Si les théories fonctionnalistes et les thèmes des « nouvelles guerres » offrent d'importants enseignements sur « l'échec de l'État », on constate toutefois qu'elles comportent plusieurs failles significatives. Les théories fonctionnalistes présentent notamment les problèmes suivants : tout d'abord, comme dans le cas des théories sur l'État rentier, il est présupposé que les dirigeants sont motivés par la prédation plutôt que par le développement. Le manque d'études disponibles sur les processus politiques permettant à un dirigeant de s'emparer du pouvoir limite notre compréhension des motivations des dirigeants étatiques. Dans cette optique, ces analyses ne permettent pas d'expliquer pourquoi l'accumulation des richesses nécessite l'effondrement de l'État dans certains cas mais pas dans tous, ni pourquoi le comportement de certains dirigeants évolue, abandonnant leurs ambitions purement prédatrices en faveur d'objectifs plus axés sur le développement comme ceci l'a été démontré dans certains contextes d'après-guerre, notamment en Ouganda et au Mozambique. Deuxièmement, l'idée que les politiques néo-patrimoniales vont nécessairement à l'encontre du développement est ahistorique. Les analyses de Chabal et Daloz, par exemple, sont problématiques dans la mesure où ce qu'elles décrivent comme étant un problème spécifique à l'Afrique est en fait une caractéristique propre à tous les pays en voie de développement subissant un processus d'accumulation primitive accompagné de corruption politique (Khan 2006 ; Hutchcroft 1997). L'institutionnalisation de l'ordre (comprenant l'établissement de droits de propriété stables, une démocratie solidement établie, de faibles niveaux de corruption et une responsabilisation des dirigeants) nécessite un niveau de développement important afin de pouvoir être efficacement appliquée (Khan 2006).

Le principal enjeu des études analytiques consiste à expliquer pourquoi certains pays sont à même de créer davantage de résultats en matière de développement dans des contextes de clientélisme et de corruption et pourquoi d'autres États n'y parviennent pas (Kohli 2004 ; Khan et Jomo 2000). À titre d'exemple, on soulignera le fait que les théories fonctionnalistes ne permettent pas d'expliquer pourquoi les taux de croissance économique varient à travers les politiques (clientélistes) de l'Afrique subsaharienne ni pourquoi beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne parviennent à afficher des taux de croissance avoisinant ceux des pays d'Asie de l'Est ou d'Amérique Latine dans la période de 1960-1980 (Mkandawire 2001). Troisièmement, la thèse selon laquelle la libéralisation économique et la fin du favoritisme créé par la guerre froide auraient servi à affaiblir encore davantage les États et/ou seraient responsables d'actes de violences au sein de tous les États africains n'est pas démontrée (Cramer et Weeks 2002 ; van de Walle 2001). La variation et les écarts existant au niveau de l'efficacité d'un État à promouvoir la croissance et assurer la stabilité politique sont bien trop importants pour qu'une telle généralisation soit utile. Quatrièmement, ces théories comportent très peu d'analyses permettant d'expliquer pourquoi les contestations violentes ou non violentes dirigées à l'encontre du pouvoir de l'État parviennent à leurs fins dans certains pays ou entraînent l'effondrement de l'État dans certains contextes plutôt que dans d'autres. La thèse soutenant que « l'État fantôme » est un système qui « marche » invariablement est réfutée par un grand nombre de guerres civiles et de coups d'État dans le cadre desquels les dirigeants n'étaient pas en mesure d'utiliser leurs clientèle informelle pour rester au pouvoir où dans certains cas, pour rester en vie.

La thèse de la nouvelle guerre peut également prêter à la critique : tout d'abord, l'idée soutenant que les conflits contemporains sont une manifestation de la mondialisation nécessite davantage de précisions en temps qu'hypothèse dans la mesure où beaucoup de

guerres civiles dénotaient l'influence d'interdépendances capitalistes internationales (voir Cramer 2006 : 139-168 pour une discussion sur Angola).

Deuxièmement, il existe très peu de preuves permettant de soutenir avec certitude que les guerres contemporaines soient apolitiques ; en effet, on constate plutôt qu'un grand nombre de guerres civiles virent le jour à la suite de mécontentements politiques identifiables (Di John 2007). Il existe certainement peu de données prouvant que l'existence de ressources susceptibles d'être pillées constituait en soi une cause de guerre, bien que quelques données portent à croire que l'existence de telles ressources puisse avoir un impact sur la *durée* d'une guerre (Collier et autres 2003).

Troisièmement, la thèse selon laquelle le capitalisme serait devenu moins expansionniste et moins exclusif est ahistorique. Le capitalisme est, depuis toujours, un système brutal, fondé sur l'exploitation de l'individu, particulièrement dans le cadre de pays affichant un développement économique faible. En réalité, la transition des pays économiquement sous-développés vers le capitalisme n'est pas quelque chose qui se produit naturellement ou qui reçoit nécessairement un large appui. On constate en effet que dans les pays au développement récent, l'État a historiquement aidé et accéléré la création d'une classe capitaliste, notamment dans le secteur de l'industrie au moyen d'une mise en œuvre expéditive. Ce processus d'accumulation primitive signifie que l'État est essentiellement impliqué dans des décisions profondément fractionnelles. Si l'État prend des mesures appropriées, une classe de producteurs pourra voir le jour dans des secteurs dominants qui contribueront considérablement à la prospérité générale d'un pays au développement récent. Mais indépendamment de leur productivité, on constate que ceux qui bénéficient de l'appui de l'État deviennent généralement bien plus riches que le citoyen moyen. La thèse selon laquelle le capitalisme deviendrait moins expansionniste n'est pas non plus démontrée. Le capitalisme a toujours été un processus irrégulier dans le cadre duquel une divergence des taux de croissance est habituelle à travers divers pays (Pritchett 1997). De plus, l'idée que le capitalisme deviendrait moins expansionniste au sein des pays pauvres ne permet pas d'expliquer la rapidité des taux de croissance affichés récemment par un grand nombre de pays en voie de développement, comme notamment de très grandes économies telles que la Chine, l'Inde et le Vietnam.

Quatrièmement, l'argument soutenant que la guerre est l'expression des nouvelles caractéristiques de la mondialisation ne permet pas non plus d'expliquer pourquoi certains États comme la Tanzanie, la Zambie, le Botswana et le Ghana ont évité ce niveau d'instabilité politique, d'effondrement de l'État et de violences politiques malgré le fait que ces pays soient soumis à des forces de « mondialisation » similaires.

Cinquièmement, l'existence de la guerre et de violences politiques de grandes envergures dans un pays (qu'il s'agisse aussi bien de conflits civils, internationaux, « nouveaux ou anciens ») n'implique pas automatiquement l'effondrement de l'État. On notera par exemple que dans le cas de plusieurs pays ayant subi des violences politiques de grande envergure et prolongées, le gouvernement central n'a pas implosé, au contraire, il est parvenu à fonctionner assez efficacement. La Colombie, le Sri Lanka et peut-être même le Mozambique sont l'illustration de ce phénomène. Dans le cas de ces deux premiers pays, la nature de la rébellion, limitée au niveau territorial, a permis à ces États de fonctionner. Un point de recherche majeur consisterait à examiner la raison pour laquelle les violences politiques et les contestations de la légitimité de l'État à grande échelle ne dépassent pas certaines limites territoriales et politiques.

Sixièmement, l'idée selon laquelle les États pourraient se désintégrer de par leur situation au sein d'un complexe de guerre régionale n'est pas nécessairement valable. Le cadre de « guerre complexe » évoqué plus haut ne répond pas à la question de savoir pourquoi certains États comme la Tanzanie, la Zambie et le Ghana (dont un grand nombre de voisins traversent des guerres civiles) ne s'effondrent pas à l'instar de certains autres. Ceci suggère qu'il faudrait examiner plus précisément les liens existant entre les crises externes (commerce d'armes, crises de réfugiés) et l'ordre politique interne.

Le point faible des théories fonctionnalistes et des thèses de nouvelles guerres est sans doute le fait qu'elles présument de manière générale qu'il n'existerait qu'un seul modèle de politiques africaines. Kaplan (1984) dépeint par exemple l'Afrique de l'Ouest comme un symbole de « l'anarchie à venir » (à travers laquelle la pauvreté, le crime, la surpopulation, le tribalisme et les maladies étouffent rapidement les États et les sociétés). Il soutient à cet effet que « la Sierra Léone constitue un microcosme de ce qui se passe de manière plus tempérée et progressive à travers tout le reste de l'Afrique de l'Ouest et une grande partie du monde sous-développé » (p. 48).

Allen (1995) quant à lui, critique la thèse selon laquelle il existerait un seul type de politiques patrimoniales en Afrique et établit plutôt une distinction entre deux variantes de l'État postcolonial, allant au-delà de la simple description néopatrimoniale. Selon lui, la réponse de certains États face à l'instabilité du clientélisme, comme notamment dans les cas du Kenya, de la Tanzanie, de la Zambie, du Sénégal et de la Côte d'Ivoire, consista à centraliser et à bureaucratiser le pouvoir. Les partis politiques furent déçus de leur rôle en tant que principaux distributeurs des ressources clientélistes et remplacés par une bureaucratie contrôlée par le Président. Dans certains autres États, comme notamment au Nigéria, en Sierra Léone, au Liberia, en Ouganda, au Ghana et en Somalie, Allen soutient que la crise naissante du clientélisme n'a pas encore été résolue ; les dirigeants de ce pays n'ayant pas choisi de bureaucratiser ni de contrôler centralement le clientélisme, le système est devenu plus instable. Dans les travaux d'Allen, ces régimes sont décrits comme des régimes usant de « politiques de favoritisme » et de politiques électorales à sélection unique, affichant des niveaux de corruption plus étendus et fragmentés, des crises économiques plus importantes ainsi qu'une désintégration plus importante au niveau de leurs institutions et médiations politiques. Ces régimes donnent tout son sens à la notion de « politique du ventre » développée par Bayart. Bien qu'il ne soit pas clair que les taux de croissance économique à long terme de ces deux types de politiques diffèrent dans l'ensemble (ou que tous les États demeurent dans la même catégorie au fil des ans), il semble que les pays dotés de systèmes clientélistes plus centralisés (tels que ceux-ci ont été identifiés par Allen) ont évité l'effondrement étatique et les violences prolongées de grande envergure.²⁷ Si la taille de l'échantillon est trop réduite pour être en mesure de tirer des conclusions fermes, l'élaboration de typologies plus détaillées des politiques africaines et l'évaluation de la mesure selon laquelle les États passent d'une catégorie à l'autre, et des raisons de cette transition, aideront toutefois à identifier les facteurs politiques revêtant une importance cruciale pour empêcher la défaillance ou l'effondrement des États fragiles.

²⁷ L'Afrique du Sud, le Botswana et Maurice seraient trois autres pays ayant réussi à maintenir des États relativement centralisés ; on notera d'ailleurs que l'Afrique du Sud possède un parti national centralisé, l'ANC, particulièrement solide.

Guerre et formation de l'État : une perspective historique

Les cas historiques de formation étatique en Europe soulignent le rôle crucial joué par la menace extérieure et la guerre. Charles Tilly soutient notamment que « la guerre a créé l'État et l'État a créé la guerre » (Tilly 1990: 54). On constate en effet que la guerre a amené les États à devenir plus efficaces en matière de recouvrement de recettes en les forçant à améliorer radicalement leurs capacités administratives (en permettant notamment aux États de financer les administrations et les systèmes économiques). Plus important encore, les efforts de financement des guerres et de l'armée ont favorisé l'apparition de négociations diverses entre l'État et certains groupes d'intérêts, comme notamment des marchands et des propriétaires, et parfois même des paysans. Dans l'ensemble, les luttes entre l'État et les acteurs de la société (et entre les groupes rivaux au sein des sociétés civiles) pour la distribution des ressources ont permis d'établir des droits irréguliers, mutuellement reconnus, à savoir : les droits des citoyens envers les États et les droits des représentants de l'État (et des sociétés) envers les citoyens. Le rôle joué par la menace et par la guerre dans la construction des États axés sur le développement nous rappelle ainsi que les guerres de grande envergure et les violences politiques ne représentent pas nécessairement un « développement en marche arrière » mais peuvent au contraire produire des résultats progressistes. Sur une note plus pessimiste, la perspective historique nous rappelle également que la formation de la nation et le chemin vers la démocratie sont tous deux fondés sur une épuration ethnique ou un exercice de consolidation nationale, comme par exemple dans le cadre des violences anglo-saxonnes contre les Celtes et de l'expulsion et des violences commises par les colons nord-américains contre les Amérindiens (Cramer 2006, Mann 1999).²⁸

Si Héraclite a certes soutenu que « la guerre est père de tout », la compréhension du rôle de la guerre dans le cadre historique de la formation institutionnelle présente toutefois certaines limites en tant que guide permettant d'établir une politique. Elle nous permet néanmoins de chercher à savoir s'il existe à l'heure actuelle des conditions capables de reproduire certains facteurs incitatifs qui ont tendance à apparaître au moment des guerres. On notera par exemple que la menace, susceptible de favoriser la création de réformes fiscales, peut désormais provenir de mouvements sociaux au sein d'un pays, de crises fiscales ou de l'économie mondiale plutôt que du risque imminent de la guerre.

Cette perspective historique nous permet également de démontrer que la « capacité » n'est pas uniquement un legs historique (dépendant entièrement du parcours historique) mais qu'il s'agit plutôt d'un phénomène permanent créé par certains acteurs dont les actions déterminent à tout moment le cours de l'histoire. Historiquement, la formation de l'État et ses capacités de développement et de survie étaient étroitement liées à l'efficacité de ses capacités fiscales. Les droits et les institutions furent progressivement créés dans le cadre de la lutte comme des produits de négociation accessoires ou de résolution des conflits. Cette thèse rejoint certains travaux théoriques sur les institutions soutenant que la formation institutionnelle est un produit accessoire de la lutte pour la distribution des ressources et la répartition du pouvoir.²⁹

De récentes analyses adoptant l'approche de Tilly ont notamment soutenu que l'argument selon lequel « la guerre crée les États » n'est plus valable (Leander 2004). En effet, on constate que l'importance de chacun des trois principaux processus de l'argument de Tilly (à

²⁸ Comme nous le rappelle Cramer (2006 : 37) : « Les États-Unis virent le jour à la suite d'une révolution, ils se développèrent grâce à l'esclavage, étendirent leur territoire en livrant une guerre au Mexique et furent fondés par une guerre civile. Leurs richesses sont basées sur des actes de violence commis contre les populations indigènes et sur la voracité des requins de la finances ».

²⁹ Voir Knight (1992), Moore (1966) et Brenner (1976).

savoir la rivalité visant à centraliser le contrôle, la construction de structures administratives et les arrangements négociés avec les populations civiles) varie au fil du temps. Leander souligne par ailleurs qu'à aucun moment Tilly n'affirme que son argument est universellement applicable. En fait, le chapitre final de son ouvrage concerne plutôt « les soldats et les États en 1992 » mettant l'accent sur le fait que « contrairement aux enseignements apparents de l'histoire européenne, la croissance des grands gouvernements, le pouvoir aléatoire et la militarisation semblent désormais marcher main dans la main » (p.204). Selon Tilly, l'absence du (troisième) « processus de civilisation » s'explique par « le glissement de la formation de l'État *interne* vers une formation de l'État *externe* qui s'est affirmé à travers l'Europe et continue à se poursuivre de nos jours » (P. 195). La conséquence de ce phénomène étant que les ressources et la légitimité des États et des organisations militaires proviennent désormais essentiellement de l'extérieur ; les États et les organisations militaires n'ont donc plus besoin de bâtir les liens réciproques qui pesaient sur les relations entre les dirigeants européens et leurs sujets. Les chefs des organisations militaires détiennent désormais « des pouvoirs extraordinaires » et sont particulièrement motivés pour s'emparer du pouvoir (Tilly 1985 : 186).

Leander soutient que les économies contemporaines pauvres font généralement l'objet d'une décentralisation plus importante et de la privatisation des capitaux et des moyens de coercition. À la suite de l'importance accrue des relations financières (dettes et placements de portefeuille) et de la crise d'endettement, la plupart des gouvernements sont devenus bien plus sensibles aux politiques privilégiées par les acteurs financiers internationaux. La privatisation, la déréglementation et la réduction des déficits budgétaires constituent des facteurs fondamentaux dans le cadre de ces préférences politiques. Ces politiques se manifestent par une réduction des capacités de l'État central permettant d'acheter le soutien en offrant des postes au sein de la bureaucratie de l'État, en offrant des biens provenant des industries détenues par l'État en dessous du prix du marché et en orientant les ressources vers les administrateurs locaux. Le revers de la médaille est que l'on constate alors une augmentation des capacités des détenteurs de pouvoir locaux dans le cadre du contrôle des biens privatisés, un appauvrissement des bureaucraties et des populations. Selon Leander, la centralisation et la privatisation du contrôle des moyens de violence et de financement ont des effets dévastateurs sur la logique fondamentale selon laquelle les guerres nécessitent une administration élargie. Le résultat est que les guerres survenant dans le monde en voie de développement contemporain ont tendance à provoquer un démantèlement plus poussé et parfois même la criminalisation des structures administratives au lieu de créer les structures centralisées et hiérarchiques qui sont familières à l'histoire de l'Europe.³⁰

Ce réexamen des travaux de Tilly développe sous un nouvel angle des conclusions similaires à celles formulées dans la documentation néopatrimoniale et aux théories des nouvelles guerres. Les problèmes qui s'appliquent aux théories susmentionnées sont tout aussi pertinents ici. Mais si tous les pays pauvres sont potentiellement confrontés aux mêmes enjeux internationaux identifiés par Leander, les États (à travers le temps et l'espace) se distinguent par la manière dont ils surmontent ces enjeux. Dans cette optique, il faudrait se

³⁰ En l'absence d'une cohérence institutionnelle, les guerres peuvent entraîner le chaos et la défaite. Les guerres offrent en effet une opportunité aux organisations politiques capables d'en tirer profit ; elles ne sont pas en mesure de les créer (Centeno 1997 : 1570). Voir également les travaux de Centeno (1997) et de López-Alves (2001) pour une analyse des raisons pour lesquelles le stimulus potentiel de la guerre n'a pas transformé les États d'Amérique Latine au 19^{ème} siècle comme ceci a été le cas en Europe Occidentale.

pencher plus attentivement sur les dynamiques politiques internes pour obtenir des résultats comparatifs. On notera cependant que l'analyse de Leander ne commet pas l'erreur de supposer que les conflits et les violences politiques constituent nécessairement l'inverse du développement.

Jeffrey Herbst (2000) s'est lui aussi attaqué à l'argument de Tilly. D'après Herbst, la difficulté fondamentale rencontrée par les bâtisseurs d'État d'Afrique (qu'il s'agisse aussi bien de rois coloniaux, de gouverneurs colonisateurs ou de présidents de l'ère indépendante) consistait à projeter leur pouvoir à travers des territoires inhospitaliers à faible densité de population (2000 : 11). En Afrique, les États actuels furent créés bien avant que beaucoup de capitales aient atteint un bon niveau de maturité et l'on constate par conséquent que leur contrôle sur l'arrière-pays est faible (P. 15). Le modèle européen dont la stratégie vise à placer des biens considérables dans l'arrière-pays pour les mettre à l'abri des menaces extérieures et pour rendre effectives les frontières n'était ni viable ni approprié dans le contexte africain (p. 74).

Herbst soutient que les Européens ont établi des États territoriaux et *non pas* des États-nations (P. 94). D'après lui, si les frontières avaient pu être contestées, le contrôle de l'arrière-pays aurait du être solide. Le rôle fondamental du colonialisme consistait, selon Herbst, à établir un système de frontières destiné à créer un système étatique ayant un respect absolu des frontières. De par là même, les États faibles purent revendiquer leur souveraineté sur des arrière-pays parfois éloignés dans la mesure où aucun autre État n'était capable de contester leur pouvoir. Les motivations incitant à mettre en place des systèmes fiscaux nationaux pour financer la défense des frontières furent par conséquent réduites. Il s'ensuit que :

La contradiction incarnée par les États détenant un contrôle incomplet sur l'arrière-pays mais revendiquant entièrement leur souveraineté était cruciale à l'explication de l'échec de l'État en Afrique... Beaucoup des pathologies désormais tellement apparentes en Afrique firent leur apparition à ce moment-là : les dirigeants qui dépouillent l'État au point de détruire entièrement certains secteurs productifs de l'économie ; une partialité gigantesque au niveau de la déférence et de la mise à disposition des services accordées à des populations urbaines relativement restreintes ; et l'absence d'instances gouvernementales dans de vastes zones de certains pays (p. 254)

L'analyse de Herbst est particulièrement bienvenue dans la mesure où elle offre une perspective historique comparative et met l'accent sur la faiblesse des systèmes fiscaux africains, un facteur jusqu'alors délaissé par la plupart des analyses de l'échec de l'État. On notera toutefois que cette analyse comporte une faiblesse de taille, à savoir son incapacité à prendre en compte les variations et les changements survenus au sein des capacités étatiques des pays d'Afrique au fil des ans et à travers les pays du continent. La majorité des économies africaines se caractérisent par la faiblesse et la modicité de leurs systèmes de recouvrement d'impôts. Toutefois, ceci n'explique pas pourquoi certains États comme la Tanzanie, le Ghana et le Kenya par exemple parviennent à maintenir une autorité publique et une légitimité plus efficacement que beaucoup d'autres pays implantés dans cette région. En outre, on constate qu'il existe une variation considérable au niveau des capacités des États subsahariens en matière de recouvrement des impôts. L'impact différentiel du développement économique colonial (et en particulier les structures des marchés du travail et les processus historiques visant à intégrer les populations autochtones dans l'ordre colonial) semble avoir eu des

répercussions sur les capacités de recouvrement des impôts en Afrique subsaharienne.³¹ Une caractéristique particulièrement frappante des économies africaines concerne les différences régionales qui existent au niveau de la part des recettes fiscales dans le PIB, les pays d'Afrique australe (comme l'Afrique du Sud, le Zimbabwe, le Botswana ou la Namibie) affichant de taux de prélèvement fiscal et des indices d'effort fiscal généralement plus élevés que l'on ne saurait anticiper sur la base de leurs revenus par habitant.³² Cette différence est due au fait que les économies de l'Afrique australe et du Kenya connurent une plus grande formalisation du travail pendant l'ère coloniale par rapport au reste de l'Afrique subsaharienne. Certaines structures coloniales semblent avoir ainsi produit des arrangements et des pratiques institutionnels qui se sont avérés remarquablement résilients.

Un programme alternatif pour l'étude des capacités étatiques

La documentation portant sur l'échec de l'État s'articule autour de deux grands thèmes. Le premier est la perception selon laquelle un État défaillant réunit un ensemble de structures institutionnelles s'écartant de la bureaucratie wébérienne moderne. Dans le cadre de cette perspective, l'échec de l'État est approximativement mesuré comme la distance de l'État défaillant par rapport aux « bonnes pratiques », à savoir les structures bureaucratiques de pays ayant une industrie de pointe. Cette thèse est celle qui est généralement adoptée par les institutions financières et les donateurs internationaux. Les partisans et les détracteurs d'une amplification de l'action interventionniste adhèrent à ce point de vue, bien que la perception libérale de l'État selon laquelle la libéralisation économique et la démocratisation constituent les meilleures politiques pour enrêner les caractéristiques négatives d'un État prédateur (y compris la corruption étendue) soit partagée par la majorité des décideurs politiques et des donateurs internationaux (voir Paris 2004 pour une critique de la thèse soutenant que la libéralisation économique et politique constitue une solution appropriée pour reconstruire les économies d'après-guerre).

Le problème de cette théorie, ce que l'on peut appeler la thèse des prérequis du développement, est qu'il existe peu de données prouvant que la libéralisation économique, la démocratisation, de faibles niveaux de corruption ou même un État wébérien aient constitué des *éléments contributifs* du développement économique à long terme. Ce que l'on peut affirmer avec certitude, c'est que le développement économique en soi génère des capacités fiscales permettant aux États de faire appliquer les droits de propriété et fournir des biens publics. D'un point de vue historique, un État wébérien opérationnel et moderne est davantage un produit du développement qu'un élément contributif (Chang 2002). La seconde thèse, regroupant ce que l'on appelle les théories fonctionnalistes, soutient que l'évaluation de l'échec est en soi un exercice inutile. Selon cette thèse, les analyses devraient plutôt se concentrer sur la manière dont l'accumulation des capitaux et la légitimité politique sont maintenues dans le « vrai monde » des politiques néopatrimoniales et clientélistes qui caractérisent les États postcoloniaux et/ou faibles. Le problème est que les politiques néopatrimoniales, le clientélisme, la corruption et la violence font partie de *tous* les États au développement récent, particulièrement ceux affichant de faibles niveaux de développement.

³¹ Ce paragraphe s'appuie sur une note personnelle de Thandika Mkandwire (2005b).

³² **L'effort fiscal évalue la corrélation entre les niveaux d'imposition réels et potentiels, ces derniers étant la valeur prévue dérivée de la corrélation statistique entre la part fiscale dans le PIB et diverses combinaisons de variables explicatives, comprenant généralement les niveaux de revenus par habitant, les parts de l'agriculture, de l'industrie et de la manufacture dans le PIB, les parts d'importations et les niveaux d'urbanisation. L'effort fiscal est le résidu de l'équation de chaque pays. S'il dépasse zéro, cela signifie que le niveau réel d'imposition du pays en question dépasse le niveau prévu, tandis que s'il est inférieur à zéro, le niveau d'imposition du pays est inférieur à son potentiel.**

Dans cette optique, s'il est certes utile de souligner la manière dont ces États « fonctionnent », on constate que cet exercice ne nous aide pas à distinguer pourquoi certains de ces États deviennent plus axés sur le développement au fil du temps alors que d'autres ont du mal à maintenir un semblant d'autorité publique minimale et, à plus forte raison, des caractéristiques de développement. On notera également que certains États néopatrimoniaux « fonctionnent » mieux que d'autres. Les tentatives visant à expliquer cette variation et ces changements au niveau des capacités étatiques dans le contexte du patrimonialisme représentent un défi important en matière de recherches, défi que la documentation portant sur l'échec de l'État n'est pas encore parvenu à résoudre de manière satisfaisante.

On notera que même des économistes néolibéraux tels que North et autres (2007) ont développé récemment des modèles défiant la principale thèse des prérequis du développement. Ils soutiennent désormais que les modèles de formation de l'État posent deux hypothèses entraînant un malentendu au niveau de la façon et de la raison motivant la formation des politiques. La première hypothèse soutient que l'État est modélisé comme un acteur unique, tandis que la seconde suppose que l'État dispose d'un monopole sur la violence. Parmi les exemples les plus célèbres, on citera notamment le modèle du bandit stationnaire d'Olson (1993, *stationary bandit*) et celui du monarque souhaitant maximiser son profit, développé par North (1981) et Levi (1988) ainsi que les théories classiques de recherche de rentes (Buchanan, Tollison et Tullock 1980). S'appuyant sur les conclusions de Thomas Hobbes, ces économistes soutiennent qu'un point de départ plus réaliste serait de supposer que le potentiel de violence est plutôt prévalent que concentré à travers la société. Autrement dit, il est plus logique d'*expliquer* plutôt que de *supposer* que l'État détient le monopole de la violence. L'établissement de l'ordre politique et de la paix dans le cadre de ce modèle nécessite la mise en place de mesures incitant les groupes à rivaliser entre eux pour obtenir des ressources au moyen de mécanismes non-violents.

D'un point de vue historique, la principale solution au problème classique de la violence endémique exposé par Hobbes est la création de ce que l'on appelle un *ordre d'accès limité* (par opposition à l'ordre d'accès ouvert, beaucoup plus rare, qui caractérise les économies de marché au développement avancé). L'ordre d'accès limité impose des limites à l'accès aux fonctions politiques et économiques les plus importantes dans le but de générer des rentes. La coalition dominante crée des opportunités et maintient l'ordre en limitant l'accès à d'importantes ressources (comme les terres, l'emploi et le capital) ou l'accès et le contrôle d'activités importantes (comme l'application des contrats, l'application des droits de propriété, le commerce, le culte religieux et l'éducation) à certains groupes d'élites. Lorsque les individus et les groupes puissants entrent dans le cercle des privilégiés et se voient attribuer des rentes par rapport aux individus et aux groupes exclus de ce cercle (et dans la mesure où la violence menace ou réduit ces rentes), l'existence de ces rentes fait qu'il est dans l'intérêt du « cercle de privilégiés » de coopérer avec la coalition au pouvoir plutôt que de lutter. En l'occurrence, l'ordre d'accès limité créé un engagement crédible auprès des élites, assurant qu'elles ne lutteront pas les unes contre les autres. Bien entendu, le maintien des rentes dépend toutefois de la stabilité de la coalition au pouvoir. Par conséquent, l'ordre d'accès limité mis en place par le système politique pour permettre à l'économie de générer des rentes tente de résoudre la définition hobbesienne du problème de violences endémiques et du désordre politique.

Le modèle de North et autres présente deux importants défis en matière de recherches. Le premier consiste à examiner les conditions selon lesquelles les coalitions assurant la paix se fragilisent et s'effondrent (voir notamment Snyder 2006 pour une étude de l'économie

politique basée sur l'exploitation collective des ressources). Deuxièmement, le modèle de North et autres n'explique pas pourquoi l'ordre d'accès limité (constituant, selon les auteurs, la forme politique pertinente de tous les pays en voie de développement) obtient des résultats extrêmement mitigés en fonction des divers paramètres ni pourquoi un ordre d'accès limité particulier produira des résultats différents au fil du temps.

Une thèse plus instruite en termes historiques du problème des capacités étatiques accepterait que les processus de formation institutionnelle et de changement chez les pays au développement récent sont par nature conflictuels. Le retard de ces États en matière de développement les a poussés à « mobiliser une certaine partialité » de manière stratégiquement sélective. En réalité, la transition des pays économiquement sous-développés vers le capitalisme n'est pas quelque chose qui se produit naturellement ou qui reçoit nécessairement un large appui. En termes historiques, l'État des pays au développement récent a habituellement favorisé et accéléré la création d'une classe capitaliste, notamment dans le secteur industriel au moyen d'une mise en œuvre expéditive.³³ Ce processus d'accumulation primitive signifie que l'État est essentiellement impliqué dans des décisions profondément fractionnelles. Si l'État prend des mesures appropriées, une classe de producteurs pourra voir le jour dans des secteurs dominants qui contribueront considérablement à la prospérité générale d'un pays au développement récent. Mais indépendamment de leur productivité, on constate que ceux qui bénéficient de l'appui de l'État deviennent généralement bien plus riches que le citoyen moyen. Toutefois, aucun État au développement récent ne pourra rester véritablement neutre dans sa réponse à la demande de toutes les tranches de la société dans la mesure où la sélectivité constitue une caractéristique indispensable au maintien d'une stratégie de production viable. Dans le contexte de la rareté des ressources, la sélectivité est par nature conflictuelle et politique dans la mesure où les demandes légitimes de subventions faites par divers groupes auprès de l'État dépassent largement les capacités de prise en charge de l'État au développement récent à moins que celui-ci ne sacrifie son efficacité ou ne crée une instabilité fiscale.

Le rôle central joué par l'État dans le cadre des processus d'accumulation primitive suggère également que la légitimité de l'ensemble des politiques étatiques constitue potentiellement un point contentieux. En effet, les systèmes de favoritisme et les caractéristiques des subventions étatiques dans les économies pauvres ont d'importantes répercussions distributionnelles et l'établissement de la légitimité de l'inégalité relative à la détention de biens est un processus lent. La nouveauté du processus de création de biens caractérise les phases initiales du capitalisme ou de l'accumulation primitive. En outre, le sous-développement des marchés financiers des États au développement récent (voir Gershenkron 1962 ; Amsden 2001) signifie qu'il existe un moindre pluralisme au niveau des mécanismes visant à financer l'accumulation. Les témoins empiriques disponibles soulignent également que la concentration de la propriété et la prédominance de quelques conglomérats privilégiés à la tête d'entreprises de taille relativement importante constituent la principale forme commerciale des États au développement récent affichant de bons résultats (Chandler et Hikino 1997 ; Amsden 2001). Ce phénomène s'explique par le fait que les économies d'échelle représentent un facteur crucial au développement d'entreprises compétitives.

³³ Pratiquement tous les États au développement récent ont employé divers mécanismes visant à développer un secteur agricole capitaliste. Parmi ces mécanismes, on citera notamment la protection des importations, l'aide au crédit, des allègements fiscaux, l'attribution de terres, des réformes agraires, une manipulation des prix relatifs particulièrement au niveau de l'agriculture et de l'industrie, et le contrôle de multiples taux de change et taux d'intérêts (voir les travaux de Amsden 2001 pour une discussion sur les divers mécanismes de subvention employés par les économies au développement récent).

Le rôle généralement plus important joué par l'État dans le cadre du financement de l'accumulation en général et de l'industrialisation en particulier suggère par conséquent que l'accumulation primitive et le développement tardif revêtent une dimension plus politique. On notera à cet effet que Weber décrit les phases initiales du capitalisme comme un « capitalisme politique ». Étant donné que les taux de corruption et d'instabilité politique sont généralement plus élevés au sein des pays en voie de développement, les mécanismes institutionnels de résolution des conflits de ces pays se trouvent systématiquement sous pression et par conséquent sont potentiellement fragiles ou vulnérables. Dans cette optique, un important sujet de recherche consistera à déterminer pourquoi et comment, certains États fragiles, dans un contexte de développement récent, sont capables de répondre efficacement à la contestation et aux conflits, tandis que d'autres s'effondrent sous la pression.

Les luttes pour la distribution des ressources, dans la mesure où elles réduisent la prévisibilité et le pouvoir de l'autorité étatique centralisée, entraînent des coûts transactionnels et par conséquent peuvent avoir un réel impact négatif sur la performance économique. Les mécanismes de contrôle, de sélectivité et de discipline au sein de l'État constituent en soi des institutions, lesquelles incarnent, par ricochet un ensemble de processus permettant aux groupes et aux individus de négocier pour obtenir des avantages matériels et politiques. Comme l'a souligné Arrow (1974), l'utilisation du pouvoir constitue en soi un exercice du pouvoir. En outre, l'utilisation efficace du pouvoir n'est viable que lorsque le pouvoir centralisé détient un minimum de légitimité ou d'« attentes convergentes », pour employer le terme de Arrow (P. 72). Le fait qu'une importante source de légitimité du pouvoir central dépende de l'acceptation passive générale ou d'attentes convergentes, implique la *fragilité* de sa nature (ibid). La fragilité du pouvoir de l'État central est encore plus problématique dans le contexte des processus d'accumulation primitive.

Le processus de la formation de l'État est étroitement lié aux enjeux et aux impératifs d'un développement récent et d'une accumulation primitive. Dans cette optique, tous les pays à faibles revenus possèdent des États fragiles. La déchéance rapide de certains États stables et établis de longues dates, comme notamment dans les cas récents de l'Indonésie ou du Venezuela, témoigne de la fragilité sous-jacente de la formation de l'État dans le contexte du sous-développement. Les processus de la formation de l'État s'inscrivent dans le cadre des processus d'accumulation primitive et de déploiement de rentes patrimoniales et la prédominance de mécanismes informels/illégaux d'influence sur l'État. Tous les pays au développement récent, et tout particulièrement les États fragiles, se caractérisent par un pouvoir patrimonial ; par conséquent, il faudra établir pourquoi certains aspects des contestations revêtant des dimensions économiques, politiques, sécuritaires et administratives génèrent des crises et entraînant l'effondrement étatique dans certains cas mais pas dans d'autres et pourquoi certains processus entraînent la guerre et l'effondrement de l'État dans certains contextes mais pas dans d'autres. Dans ce contexte, il sera également impératif de déterminer pourquoi et comment certains États parviennent à gérer les conflits de manière pacifique et légitime tandis que d'autres doivent avoir recours à la force militaire. Dans cette optique, il sera essentiel d'examiner la manière dont les décisions et les processus économiques et politiques s'influencent mutuellement en élaborant des analyses économiques politiques historiques. Plus spécifiquement, l'économie politique explore la création et la distribution du pouvoir et des richesses et se penche sur la manière et la raison pour laquelle les processus de contestation politique et économique favorisent ou affaiblissent la formation et la modification des droits de propriété et des institutions soutenant les processus

d'accumulation (primitive). Notre analyse de l'économie politique des conflits survenant dans les pays au développement récent revêt par conséquent plusieurs aspects :

« *la multiplicité institutionnelle* »

La *multiplicité institutionnelle* est un concept utile dans le cadre duquel les individus et les organisations semblent opérer souvent simultanément à travers de multiples systèmes institutionnels régis par une batterie de mesures incitatives très diverses. La multiplicité institutionnelle est une situation dans laquelle diverses règles du jeu, souvent contradictoires, coexistent au sein d'un seul territoire, plaçant les citoyens et les agents économiques dans des situations complexes, souvent sans solution, mais leur offrant parallèlement la possibilité de transiter stratégiquement d'un univers institutionnel à un autre. Souvent, les interventions de la communauté internationale ajoute simplement une nouvelle couche de directives aux systèmes en place, sans annuler les autres. Dans de telles situations, l'économie politique traditionnelle de la modernisation de l'État (suggérant qu'il suffise que l'État établisse une palette appropriée de mesures incitatives et communique un message pertinent pour que les agents politiques et économiques entrent dans le jeu) est manifestement insuffisante (voir les travaux de Hesselbein, Golooba-Mutebi et Putzel 2006 pour un examen de l'application de ce principe).

Dans le cadre de l'analyse de l'État, les arrangements institutionnels englobent à la fois les règles formelles et informelles régissant la conduite de ceux qui occupent des postes au sein de l'État ainsi que des acteurs non-étatiques cooptés/engagés par l'État ou par les rivaux de l'État pour remplir les fonctions étatiques. Les constitutions et les lois représentent des institutions formelles affectant les sous-systèmes étatiques ; chaque sous-système dispose de certains arrangements institutionnels revêtant une grande importance dans le cadre de notre analyse, à savoir : la sécurité (un ensemble de dispositions publiques et privées, de codes déontologiques régissant les forces armées et la police, une doctrine de sécurité, etc.) ; l'administration (les procédures de nomination/promotion, un ensemble de dispositions publiques-privées, des pouvoirs centralisés-décentralisés, des réglementations régissant l'imposition et l'attribution de pouvoirs) ; la loi (les modalités se rapportant aux nominations judiciaires, les structures hiérarchiques des prises de décision, la combinaison de pouvoirs judiciaires « traditionnels » et modernes et libéraux, etc.) ; la politique (la division du pouvoir exécutif, législatif et judiciaire, la méthode permettant d'accéder au pouvoir, la réglementation des organisations capables de rivaliser avec l'État pour accéder au pouvoir, etc.). Si les acteurs non-étatiques sont toujours concernés par les arrangements institutionnels formels et informels régissant la conduite des acteurs étatiques, on constate qu'ils ont parfois développé d'autres arrangements institutionnels formels et informels se démarquant de l'État. Au Sri Lanka, par exemple, les Tigres de libération de l'Eelam tamoul ont leur propres arrangements constitutionnels/légaux au sein des territoires qu'ils contrôlent ; les gangs urbains ont également leurs propres codes de déontologie et de justice, tout comme les éminences grises régionales de la RDC.

« *Capacités et moyens de l'État* »

Dans le cadre de l'analyse de la performance des sous-systèmes de l'État et des rivaux non-étatiques, il est important d'examiner l'évolution des *capacités* : c'est-à-dire les aptitudes et les compétences du personnel et la culture organisationnelles des sous-systèmes étatiques. Les capacités des rivaux non-étatiques constituent également un sujet d'analyse important,

notamment au niveau de leur aptitude à obtenir un soutien populaire significatif et à étendre leur présence à travers le territoire. En termes de capacités, il existe plusieurs facteurs intermédiaires importants à prendre systématiquement en compte, comme notamment la qualité de la direction et les stratégies de développement adoptées. S'il est vrai que les capacités sont soumises à l'influence de facteurs dépendant du parcours contextuel, les exemples des États du Nord-est de l'Asie axés sur le développement et des pays qui leur emboîtent le pas dans l'Asie du Sud Est, offrent des preuves suffisantes démontrant que les capacités sont également *créées* au moyen de décisions et d'actions politiques.

« *Influence ou recherche de rentes* »

Il est utile de souligner que dans les économies d'après-guerre et dans les économies pauvres, il existe de multiples mécanismes reliant l'État à la société. Lorsque l'on adapte les idées développées par Weber portant sur la sociologie économique, on constate l'existence de plusieurs mécanismes concurrents permettant la création d'activités d'influence ou de recherches de rentes. Le premier de ces mécanismes concerne les activités *légales et institutionnelles* permettant d'exercer une influence ; ce type d'activités est la forme de recherche de rentes la plus fréquemment rencontrées dans les économies avancées et la forme la moins développée au sein des économies pauvres où les chambres de commerce et les organisations syndicales représentent une toute petite partie de la population et sont souvent plus fragmentées et instables. En revanche, dans les pays plus riches, les contributions versées par les groupes lobbyistes, les partis politiques, les organisations syndicales et les campagnes légales aux partis de la part de groupes commerciaux constituent des formes bien établies de recherche de rentes ou d'influence institutionnalisées. Le second mécanisme d'influence comprend les *réseaux informels de type patron-client*, lesquels jouent un rôle essentiel dans beaucoup d'économies pauvres, se substituant effectivement à un État providence souvent incapable de répondre aux besoins sociaux de grandes parties de la population.³⁴ Le troisième mécanisme, étroitement lié au second, concerne les formes illégales de recherche de rentes ou de corruption. Lorsqu'il n'existe aucun mécanisme légalement viable ou institutionnalisé permettant d'influencer l'État, la corruption (et le clientélisme) deviennent d'importants moyens d'influence sur le processus de formulation des politiques dans les économies moins développées. (Lorsque l'un ou plusieurs de ces mécanismes ne parvient pas à fournir des opportunités d'influence aux protagonistes politiques, la violence politique représente une quatrième voie pour influencer, s'emparer de ou usurper la place de l'État).

On pourra traiter ces quatre mécanismes d'influence comme des substituts fonctionnels opérant dans une grande mesure selon diverses phases de développement et différents accords politiques.³⁵ Un élément important de recherches sur les États fragiles consistera par conséquent à examiner les relations existant entre les divers moyens permettant d'exercer une influence ou de s'emparer de l'État et les mécanismes au moyen desquels le déclin des trois premières formes d'influence peuvent contribuer à la montée de la violence politique et au déclin de la légitimité de l'État. Par ricochet, il sera essentiel d'examiner les raisons pour

³⁴ Dans cette optique, il est important de bien comprendre que la stabilité politique interne des pays pauvres au développement récent n'est pas principalement assurée par des politiques fiscales mais plutôt par la mise en place de solutions hors budget et sélectives négociées avec des factions et des coalitions de type patron-client. Les caractéristiques communes de ce type de politiques ont été collectivement décrites comme le patrimonialisme, le clientélisme, les politiques patron-client ou factionnelles. Les caractéristiques communes comprennent la personnalisation des politiques par les dirigeants des factions et l'organisation de la politique comme une compétition entre diverses factions. Voir Khan (2005).

³⁵ Voir les travaux de A. Gerschenkron (1962).

lesquelles la violence politique provoque l'effondrement de l'État dans certains contextes mais pas dans d'autres.

Analyse des coalitions

L'apparition de violences politiques est une condition nécessaire (bien qu'insuffisante) à l'effondrement de l'État. Ceci s'explique par le fait qu'il pourrait exister une coalition de partisans extrêmement puissante bénéficiant de mécanismes formels et informels leur permettant d'influencer l'État. Pour être en mesure d'expliquer pourquoi les violences politiques dégénèrent en effondrement de l'État, nous procéderons par conséquent à une *analyse de la coalition*, en nous penchant sur la pléiade changeante des pouvoirs soutenant les arrangements institutionnels formels et informels qui régissent l'exercice de différentes formes d'autorité au sein de la société. Nous nous intéresserons plus particulièrement aux façons dont l'évolution des coalitions au pouvoir contribue à l'effondrement de l'État, à la manière dont elles sont formées pour prévenir l'effondrement de l'État et apparaissent à l'issue de l'effondrement de l'État et de la guerre.

L'analyse des coalitions nous permettra de surmonter les limitations des théories se basant essentiellement sur la structure et les acteurs pour expliquer la désintégration et l'effondrement étatiques. Les arguments structurels examinent en effet les conditions les plus propices à l'effondrement de l'État sans expliquer pourquoi ni comment l'État d'un pays particulier s'effondre. Les arguments basés sur la représentation politique, quant à eux, mettent plutôt en avant le rôle des politiques déployés par un dirigeant dans le cadre de la construction de l'État ou de son effondrement mais ne permettent pas d'expliquer pourquoi ces politiques persistent.

D'après Yashar (1997), les coalitions politiques peuvent servir de loupe analytique pour évaluer les façons selon lesquelles les structures déterminent les options politiques et l'avenir recherché par les acteurs politiques. Les coalitions se définissent comme des alliances conclues entre divers acteurs et groupes sociaux. Elles offrent un cadre organisationnel permettant de délimiter la position de chacun à propos de diverses questions. Les coalitions réunissent également des groupes ou des organisations aux ambitions hétérogènes que ces derniers sont disposés à sacrifier pour servir l'intérêt d'objectifs communs et intermédiaires. Les coalitions constituent effectivement un point de ralliement entre la structure et la représentation et permettent de modifier les options et les capacités de chaque individu pour influencer le changement. De futures analyses pourraient notamment identifier les conditions qui génèrent les coalitions susceptibles d'entraîner des violences politiques et l'effondrement de l'État et celles qui génèrent les coalitions susceptibles d'entraîner des violences politiques sans aller jusqu'à l'effondrement étatique. En outre, l'analyse des coalitions permettra d'expliquer pourquoi, dans certains cas, les politiques de reconstruction ont non seulement pu voir le jour, mais elles ont également perduré.

Une autre raison pour laquelle il est important d'intégrer une analyse des coalitions concerne le fait que l'État proprement dit est lui-même un agent de coalitions. À l'inverse des thèses techniques qui considèrent l'État comme un système renfermant diverses institutions dotées d'attributs fonctionnels, l'État est une relation sociale. Quel que soit le type du régime, les dirigeants étatiques nécessitent en effet un soutien social ; dans cette optique, l'État, les règles institutionnelles et les sanctions qui sont mises en place sont le produit accessoire de négociations préalables ou d'un accord passé entre des forces politiques pertinentes. Il sera par conséquent nécessaire d'identifier la nature des coalitions et des factions sous-jacentes à l'État afin de pouvoir comprendre la logique historique des politiques étatiques et, plus

particulièrement, les causes de la mise en place d'un système de distribution des biens et de favoritisme.

Divisibilité et établissement de limites

La nature des coalitions politiques sous-jacentes à l'assise de l'État (et notamment la mesure selon laquelle ces coalitions survivent au moyen de l'établissement et du maintien de certaines limites) détermine le degré d'indivisibilité des conflits politiques, économiques et sociaux. La création *et l'établissement de limites* contribuent ainsi à l'escalade des conflits et des violences politiques.³⁶

Un élément important permettant d'identifier la nature des coalitions consiste à examiner la mesure selon laquelle ces coalitions regroupent des groupes hétérogènes présentant des conflits d'intérêts (et sont par conséquent plus susceptibles de négocier des solutions pacifiques), à l'inverse des structures politiques qui rassemblent plutôt des acteurs aux intérêts plus étroitement concentrés et par conséquent potentiellement moins tolérants des politiques qui leur sont défavorables. On notera que les politiques fondées sur l'ethnie, la région ou la religion sont plus susceptibles d'appartenir à cette dernière catégorie.

Les conflits basés sur l'identité sont généralement des luttes du tout ou rien pour des enjeux indivisibles (comme le contrôle de l'État, le favoritisme de l'État, les terres et d'autres ressources précieuses et les droits qui s'y rattachent). Inversement, *la divisibilité* se rapporte à la mesure selon laquelle les conflits concernant un droit particulier constituent plutôt une question de « plus ou moins » (comme dans le cas par exemple de la lutte travail/capital). Lorsque les coalitions politiques s'articulent autour de thèmes régionaux, ethniques ou identitaires, on constate que la distribution des biens et des ressources a tendance à être plus indivisible. Comme le soutiennent Hirschman et Wood, plus le degré d'indivisibilité de la distribution des biens et du favoritisme étatique est important, plus les conflits pour les droits liés à ces flux de revenus seront susceptibles de s'intensifier. Par extension, plus l'intensité du conflit sera importante, plus ce type de conflits sera susceptible d'être résolu par la violence plutôt qu'au moyen de solutions pacifiques.³⁷

En outre, comme le soutient Wood, la mesure selon laquelle les conflits impliquent des avantages divisibles conjuguée au degré d'interdépendance économique des parties rivales (comme dans le cas des luttes travail/capital) augmente la probabilité de la mise en place d'un éventail d'arrangements mutuellement acceptables.³⁸ Dans les cas où les principaux antagonistes sont économiquement interdépendants (comme notamment en Afrique du Sud et à El Salvador), la trêve des violences et des relations hostiles (grèves des travailleurs, fuite des capitaux) offre aux parties concernées de considérables avantages potentiels pour créer une base structurelle auto-renforcée aboutissant à un compromis. La paix aura plus de chance de perdurer s'il existe un intérêt matériel permettant aux deux côtés du conflit de négocier. À titre d'exemple, on notera que dans le cadre de la lutte contre l'HIV/SIDA, l'adoption de mesures efficaces visant à combattre l'épidémie présente certains avantages en fournissant des biens publics servant les intérêts de tous les groupes confondus. Dans le cas d'enjeux indivisibles, il sera plus difficile de parvenir à un compromis dans la mesure où les retours ne seront perçus comme adéquats par les parties concernées que si chacune contrôle la *totalité* des enjeux.

³⁶ Voir Tilly (2003).

³⁷ Voir Hirschman (1995) et Wood (2000).

³⁸ Wood (2000).

La discussion ci-dessus soulève deux questions importantes dans le cadre de l'analyse de la reconstruction d'après-guerre. Tout d'abord, l'économie politique du conflit constitue un facteur essentiel pour comprendre les chances de l'instauration de la paix. Plus particulièrement, il sera crucial de procéder à un examen de la structure économique sous-jacente au conflit pour pouvoir comprendre l'étendue des interdépendances existant entre les divers antagonistes. Ensuite, dans les situations où les conflits sont davantage fondés sur des enjeux indivisibles, il sera parfois nécessaire d'injecter des ressources considérables à travers les groupes opposants pour maintenir une légitimité politique et assurer la stabilité étatique. Dans cette optique, le déploiement de ressources insuffisantes par les donateurs pourrait se révéler particulièrement inefficace.

Caractéristiques du système de favoritisme et de la résilience de l'État

Les répercussions des systèmes de favoritisme politique et de la corruption sur les résultats économiques et politiques ont fait l'objet d'analyses particulièrement exhaustives. Le but de ces études ne consiste pas à postuler qu'un ordre politique est maintenu en place au moyen de notions libérales de bonnes gouvernances mais vise à comprendre comment et pourquoi les processus de corruption et de clientélisme aboutissent à des résultats différents. Dans le cadre d'une disponibilité réduite des ressources, de la limitation de l'assiette fiscale et de la contestation politique visant à obtenir des ressources précieuses mais rares, tous les pays moins développés se caractérisent par la corruption et le clientélisme (Khan 2005 ; North et. autres 2007).

Dans la documentation économique, Shleifer et Vishny (1993) soutiennent que le degré de centralisation des institutions étatiques a d'importantes répercussions sur la mesure selon laquelle les transactions corrompues affectent la croissance économique. Dans ce modèle, on constate par exemple que les pots de vin ont un moindre effet sur le développement économique lorsque les institutions étatiques sont centralisées plutôt que fragmentées. Ceci s'explique par le fait qu'une structure étatique plus centralisée permet aux dirigeants de coordonner les gains obtenus au moyen de pots de vins et par conséquent de limiter la taille des pots de vins afin de ne pas étouffer l'activité économique. Dans le cas des États plus fragmentés, où de multiples agences obtiennent des pots de vin de manière indépendante, on rencontre le problème dit du « dilemme du prisonnier » dans la mesure où chaque agence prend pour acquise la quantité de faveurs/licences étatiques fournies par les autres agences, tout en tentant de maximiser ses propres pots de vin. Dans cette optique, les niveaux de paiements illicites de chaque agence étatique atteignent un niveau tellement élevé que les demandes de licences et de réglementation étatique déclinent, entraînant par ricochet une réduction de l'activité économique. Ce modèle peut aider à expliquer pourquoi certaines agences étatiques centralisées, comme notamment dans le cas de la Corée du Sud, ont connu des formes de corruption moins graves que certains États plus fragmentés en Asie du Sud ou en Afrique subsaharienne, comme par exemple au Zaïre/RDC ou au Nigeria (voir les travaux de Khan 2000b pour une critique du modèle de Shleifer et Vishny et de l'incongruité de la thèse soutenant que la pratique des pots de vin serait une expérience isolée ou un processus statique). La centralisation de la corruption/favoritisme présente un autre effet bénéfique (lequel n'est pas abordé par Sheifer et Vishny) dans la mesure où la prévisibilité des contrats peut s'avérer plus élevée que dans des systèmes étatiques fragmentés. Ceci s'explique par le fait que les contrats sont susceptibles d'être plus rigoureusement appliqués dans les systèmes centralisés que dans les systèmes plus fragmentés.

La « théorie du bandit » d'Olson (1993) offre un aperçu similaire dans le cadre des avantages présentés par un pouvoir centralisé. Dans ce modèle, le dirigeant dispose d'un horizon long (ce qu'Olson appelle un « bandit stationnaire ») qui l'incite à maximiser le taux de croissance économique dans la mesure où ceci maximisera les ressources accumulées par l'État à long terme. Autrement dit, les bandits stationnaires ont un intérêt « global » dans le développement économique. Ceci diffère de la situation des « bandits itinérants » où des seigneurs de guerres régionaux rivalisent entre eux et où l'assise exécutive du pouvoir est particulièrement fragile. Dans ce dernier cas, l'horizon des dirigeants est beaucoup plus réduit, leur but consiste alors à se livrer au pillage de l'économie le plus rapidement possible, une situation qui provoque bien évidemment des effets négatifs sur l'activité économique. Ce modèle peut également aider à expliquer le succès du développement économique de certains régimes autoritaires.

Ces deux modèles présentent toutefois quelques faiblesses dans la mesure où ils ne permettent pas d'expliquer pourquoi certains États centralisés ont produit des résultats particulièrement négatifs en termes humains, tels que des génocides (dans le cas de l'Allemagne nazie) et des politicides (comme par exemple au Cambodge sous le règne de Pol Pot ou en Union soviétique sous Staline). Ces modèles ne nous expliquent pas non plus pourquoi le pouvoir centralisé de certains États à parti unique, comme la Tanzanie et la Zambie, a généré des politiques économiques dysfonctionnelles pendant de longues périodes. Dans cette optique, on constate que si l'on omet de prendre en compte l'idéologie et l'assise politique du pouvoir centralisé, il est alors impossible d'évaluer les motivations des dirigeants. Un facteur manifestement crucial pour comprendre la conduite des dirigeants concerne la mesure selon laquelle les actes prédateurs sont en fait *découragés* par les membres se trouvant *au sein* des coalitions dirigeantes ; il s'agit là d'un point vers lequel je reviendrai un peu plus tard au cours de cette étude.

Tout aussi important, ces modèles n'expliquent pas pourquoi certains régimes autoritaires sont plus axés sur le problème de la pauvreté ou sont plus socialement inclusifs en termes de politique que d'autres. On notera par exemple, la majorité des plus grandes réformes foncières du vingtième siècle ont été déployées dans une poignée de régimes *non-démocratiques* (comme en Corée du Sud, à Taiwan, Cuba, en Europe de l'Est, en Union soviétique et en Chine). Les réformes foncières et la promotion d'une distribution plus égalitaire des revenus sont perçus par beaucoup comme des facteurs essentiels pour contribuer à la légitimité politique et à la stabilité ; cette thèse est illustrée par l'essor des États scandinaves axés sur le développement (Bloomström et Mellor 1991) et des économies de l'Asie de l'Est (Putzel 1992 ; Kohli 1999). Ceci soulève deux points importants. Le premier est que, contrairement aux partisans de bonne gouvernance, il existe peu de preuves démontrant que des élections démocratiques compétitives produisent des changements institutionnels de grande envergure en faveur des plus démunis.³⁹ Deuxièmement, si l'on ne prend pas en compte les motivations idéologiques des dirigeants et que l'on omet d'examiner la manière dont la légitimité étatique est bâtie, il est difficile d'évaluer la position politique d'un régime autoritaire/de « bandit stationnaire ». La résilience étatique (qu'il s'agisse d'un régime démocratique ou autoritaire) est forcément dépendante de la mesure à laquelle l'État peut imposer son autorité, un facteur, dépendant lui-même de la mesure à laquelle l'État est tout au moins passivement perçu comme étant légitime.⁴⁰

³⁹ En Amérique Latine, on constate par exemple que la consolidation de la démocratie n'a généré aucune réforme agraire notable et qu'il n'y a eu aucun changement majeur au niveau de la distribution des revenus dans un continent où la distribution des revenus et des biens est plus inégale que dans le reste des pays en voie de développement (Inter-American Development Bank 1998).

⁴⁰ North (1981: 53) fait remarquer que : « les coûts de maintenance d'un ordre existant sont inversement liés à

La documentation relevant des sciences politiques tend à modéliser les « politiques africaines » de manière monolithique, décrivant celles-ci comme des États dysfonctionnels où la corruption, le clientélisme et le pouvoir patrimonial jouent un rôle prédominants. Parmi ces caractérisations uniques, on citera à titre d'exemple les termes de « dominations personnelles » (*personal rule*, voir Jackson et Rosberg 1982 ; Sandbrook 1985), de « politiques du ventre » (*politics of the belly* voir Bayart 1989), ou « politiques du chaos » (*politics of chaos*, voir Kaplan 1994), ou encore « le désordre comme instrument politique » (*disorder as political instrument* voir Chabal et Daloz 1999). Mais comme le souligne Allen (1995) une lecture plus attentive de l'histoire politique de l'Afrique révèle l'existence d'une bien plus grande *variation et évolution* au niveau de la nature des politiques africaines.

Face à un processus de décolonisation souvent rapide et à une intense contestation ethnique, régionale et sociale, les dirigeants africains ont tenté de mettre en place un ordre politique et un système de concurrence électorale en établissant des liens de type patron-client de deux manières : soit en favorisant a) une dépendance envers des personnes disposant d'une influence considérable au niveau local, ou b) l'utilisation de politiques de favoritisme visant à assurer l'allégeance de personnalités locales envers les partis émergents et les électeurs locaux envers les candidats soutenus par ces partis (ibid : 304). Ces anciennes stratégies postcoloniales ont créé de considérables dissensions intestines au sein des mouvements politiques et entraîné des crises gouvernementales à travers le continent africain vers la fin des années soixante. La résolution de ces crises de gouvernance et de l'ordre politique a provoqué deux types de réponses différentes en termes de réorganisation politique. Ces deux réponses impliquaient la rétention des pratiques clientélistes et patrimoniales. Toutefois, Allen soutient que, dans le contexte spécifique de l'Afrique, le patrimonialisme se transforma en deux principales catégories : 1) des systèmes patrimoniaux bureaucratiques centralisés (comme en Tanzanie et en Zambie) ; et b) des « systèmes de favoritisme » plus fragmentés (comme au Zaïre/RDC et au Nigeria). Les premiers impliquent la centralisation du pouvoir exécutif (la présidence, appuyée par des solides liens avec le parti, constituant l'institution dominante de l'État à parti unique). Les seconds impliquent un régime présidentiel plus personnaliste et étroit, ne bénéficiant *pas* du soutien étendu des partis politiques et dont la stratégie consiste essentiellement à « diviser pour régner », afin de répondre de manière sélective aux intérêts de certains groupes ethniques et régionaux. Ces stratégies se traduisirent par une distribution des ressources de type « tout au vainqueur » (ou indivisible). La principale différence entre ces deux types de régime est que le premier est plus institutionnalisé et inclusif au niveau de la distribution du favoritisme tandis que le second était davantage basé sur une distribution plus personnelle et sélective (ou exclusive). En outre, Allen soutient que la première approche est plus susceptible d'entraîner une plus grande stabilité et moins de violences. Un domaine de recherches particulièrement important consistera à comprendre les politiques sous-jacentes permettant à certains États africains de centraliser et de bureaucratiser le pouvoir au niveau exécutif.

la perception de la légitimité du système en place. Dans la mesure où les participants considèrent le système comme un système juste, les coûts de l'application des règles et des droits de propriété seront considérablement réduits du simple fait que les individus ne désobéiront pas aux règles ou ne violeront pas les droits de propriété même lorsqu'un calcul du coût privé/ bénéfices rendrait cette décision intéressante ». Plusieurs auteurs ont souligné que l'exercice d'une certaine retenue au niveau des contestations dirigées contre le pouvoir constitue une caractéristique cruciale de la légitimité. Simon (1991) appelle cette retenue une « docilité », Putzel (1995) une « acceptation passive » et Levi (1988) un « respect quasi-volontaire ».

Un domaine de recherches digne d'intérêt concerne également l'examen systématique de la contribution apportée par la centralisation du favoritisme (et par la corruption) à la résilience de l'État ; autrement dit, un examen des capacités étatiques/des politiques permettant à l'État de faire face et/ou de prévenir les contestations politiques de grande envergure, voire même violentes, dirigées contre le pouvoir public. Il est particulièrement important de considérer la résilience de l'État comme un réel accomplissement dans le contexte d'un continent ravagé par des guerres civiles et subissant un déclin économique grave. De plus, le fait que les capacités de étatiques continuent à fonctionner sans s'effondrer, durant les périodes de mauvaise performance économique (comme ce fut notamment le cas de la Tanzanie et de la Zambie au cours des années soixante-dix et quatre-vingt) ou lorsque l'État doit faire à des violentes contestations politiques (comme au Mozambique et en Colombie) pourrait s'avérer être un facteur crucial pour permettre de comprendre les chances de reconstruction économique pendant les périodes d'après-guerre et/ou suivant une dépression économique. Un enjeu de recherche particulièrement important consistera à établir des critères pertinents pour déterminer le degré de centralisation d'une politique particulière.

Dans le contexte non seulement de l'Afrique subsaharienne, mais aussi de beaucoup d'autres pays en voie de développement, le maintien d'un ordre politique doit être distingué des capacités de développement de l'État. En effet, les capacités étatiques ne sont manifestement pas monolithiques. Le témoignage de l'histoire suggère que les capacités d'un État varient considérablement à travers différentes fonctions et divers secteurs *au sein* des politiques. Ceci est illustré par un grand nombre de cas. En Afrique du Sud par exemple, les capacités de l'État en matière de recouvrement des impôts sont bien plus sophistiquées que ses capacités à mettre en œuvre une politique industrielle ou à lutter contre le HIV/SIDA. On citera également le cas du Botswana dont les institutions démocratiques figurent parmi les plus robustes du monde en voie de développement mais qui obtient parallèlement des résultats très médiocres quand il s'agit de contrôler le HIV/SIDA. Le Brésil affiche quant à lui les taux de prélèvements fiscaux les plus élevés, or il n'est pas en mesure (politiquement) de prélever des revenus personnels ni des taxes foncières. La politique industrielle du Brésil est par ailleurs également inégale : le pays a remporté de vifs succès dans certains domaines tels que l'automobile et le secteur aérospatial mais il a été moins efficace dans beaucoup d'autres secteurs. L'État colombien est réputé pour avoir l'une des meilleures gestions macroéconomiques, pourtant il figure parmi les pays d'Amérique latine détenant les plus bas niveaux de recouvrement d'impôts et il n'est pas en mesure de maîtriser des décennies de guérilla et de violence politiques paramilitaires. Le Venezuela maintient depuis plusieurs années un système démocratique stable mais il n'est pas en mesure d'encourager la diversification au niveau de ses exportations. Si la Tanzanie et la Zambie ont affiché des résultats économiques relativement médiocres, ces États sont toutefois parvenus à éviter de reproduire les violences politiques de grande envergure qui ont éclaté chez leurs voisins. Or, les mesures globales ne permettent pas de prendre en compte ces vastes différences au niveau des capacités étatiques, limitant par conséquent notre compréhension des causes de telles variations au sein des politiques. Dans cette optique, des analyses historiques détaillées des coalitions et des arrangements politiques sur lesquels s'appuient certaines capacités étatiques spécifiques sont essentielles pour nous permettre de mieux comprendre les différences existant au niveau des capacités étatiques d'une politique. Il sera également important d'examiner les conditions permettant à la résilience de l'État d'entraver ou de favoriser le développement économique.

Un second champ d'enquête consisterait à établir la manière dont la centralisation du pouvoir et du favoritisme est maintenue en place. Un examen superficiel de certaines politiques

relativement paisibles (comme la Tanzanie et la Zambie) et de pays où l'État a survécu à des guerres civiles (comme notamment au Mozambique et en Colombie) suggère que la formation d'organisations politiques, et en particulier de partis politiques, a joué un rôle central pour mettre en place les mécanismes institutionnels permettant de distribuer les ressources et le favoritisme aux élites régionales et aux circonscriptions politiques importantes dans le but de neutraliser le risque de contestations dirigées à l'encontre du pouvoir et/ou de maintenir la cohérence de la coalition dirigeante. L'Afrique du Sud, du Botswana et de Maurice illustrent notamment l'importance de la centralisation de l'organisation des partis politiques et du favoritisme dans le cadre du maintien de la résilience étatique. Ces trois pays disposent en effet de partis nationaux solidement centralisés. L'Ouganda, sous le régime de Museveni, constitue un autre exemple de la mise en place d'un système de favoritisme centralisé appuyé par une organisation politique robuste. Au-delà du contexte africain, on constate qu'il existe une documentation très exhaustive sur le rôle joué par les pactes passés entre les partis politiques dans le but d'assurer des transitions pacifiques vers la démocratie au sein de pays moins développés (voir Burton et Higley 1998). En outre, ce champ de recherche permettra de déterminer *pourquoi* les « inégalités horizontales » constituent un enjeu politique fondamental dans certains contextes plutôt que dans d'autres.

Le rôle joué par les stratégies économiques nationales des partis dirigeants dans le cadre de l'édification d'un sentiment nationaliste et de l'intégration des élites et des petits producteurs agricoles au sein de l'État constitue un autre mécanisme important à soumettre à l'étude. En Tanzanie par exemple, on constate que le développement du système *ujamaa* (indépendamment du fait que celui-ci soit généralement perçu comme un échec en matière de collectivisation agricole imposée) est parvenu intégrer les petits paysans propriétaires au sein de l'État d'une manière qui a contribué à renforcer l'unité nationale. On citera également le cas du développement de la Fédération Colombienne du Café (*Colombian Coffee Federation*), qui s'est avéré être un facteur crucial pour bâtir l'intégration économique nationale et qui a fourni un cadre institutionnel permettant aux élites régionales et aux petits paysans de nouer des liens durables avec l'État.

Il est toutefois important de souligner que la présence de partis nationaux solides se traduit forcément par des politiques partisans concurrentes. Un grand nombre de ces pays se caractérisent par des régimes unipartites. Cette situation remet en cause beaucoup de notions de bonne gouvernance postulant que la reconstruction de l'État doit être fondée sur des politiques électorales concurrentes.⁴¹ Un élément semblant crucial à la construction d'un État résilient concerne l'institutionnalisation du pouvoir centralisé. Les partis politiques offrent en effet un cadre permettant potentiellement d'inclure certains groupes contestataires afin d'éviter l'apparition des divisions (ethniques, religieuses et linguistiques) susceptibles d'apparaître dans un contexte où les ressources sont rares et les structures des groupes d'intérêts sont sous-développées (Snyder 2000).

Un troisième sujet de recherches consisterait à expliquer pourquoi le favoritisme et le pouvoir centralisé contribuent à la résilience de l'État. Cette analyse nécessite le développement de certaines propositions fondamentales. En s'appuyant sur les travaux d'Olson, Allen et Shleifer et de Vishny, on pourrait envisager par exemple de mettre en avant les propositions suivantes:

⁴¹ Voir les travaux de Snyder (2000) et Paris (2004) pour une discussion sur la façon dont des élections compétitives peuvent engendrer une instabilité politique dans le contexte du sous-développement.

- 1) La centralisation du favoritisme et du régime permet au pouvoir exécutif de détenir un *intérêt global* dans le maintien de la stabilité politique. Dans cette optique, la plupart des intérêts des élites ethniques et régionales seront susceptibles d'être satisfaits au moyen de la distribution d'un système de mécénat restreint. Il est également probable que le développement de coalitions trans-ethniques servira à contrer le développement d'inégalités horizontales pouvant contribuer aux violences politiques.
- 2) La centralisation du favoritisme et du régime basée sur le soutien de diverses organisations politiques nationales bien développées limitera la prédation et la violence du pouvoir exécutif. L'émergence d'une domination centralisée basée sur la construction d'une organisation politique signifie que le pouvoir légitime s'appuie sur la récompense des élites et des factions les plus puissantes (North et. autres 2007). Ce type de favoritisme peut se présenter sous diverses formes, comme notamment par l'homologation de droits fonciers, de droits à des ressources précieuses, l'attribution de postes importants au sein de l'État, de crédits à des taux préférentiels, de licences d'importation, de subventions d'exportation, etc. Par conséquent, le développement des organisations politiques nationales crée les mesures incitatives nécessaires permettant aux dirigeants d'établir des coalitions durables et de s'engager de manière crédible à assurer la protection des droits/habilitations octroyés aux élites puissantes. De plus, on notera que le développement d'un parti national est peu probable en l'absence d'une coalition d'élites ethniques et régionales diversifiée (patrons régionaux) et de leurs clients. Si ce type de situation est susceptible de prévenir des inégalités horizontales entre les élites ethniques et régionales, ce système n'est pas en mesure de répondre aux questions sociales propres à certaines régions et à certains groupes ethniques. Le point principal de cette perspective est que si la construction du capitalisme au moyen de l'accumulation primitive est certes injuste, brutale et conflictuelle, il nous faut toutefois expliquer pourquoi ces processus parviennent à générer une résilience étatique dans certains contextes mais pas dans d'autres.

En somme, l'existence d'une coalition en tant que facteur dissuasif dans la mesure où elle peut retirer son soutien envers les droits et attributions fonciers constitue une variable particulièrement cruciale dans le cadre de la prévention de la domination prédatrice/violente. Parallèlement, l'inclusion des élites puissantes dans le système de favoritisme étatique permet de dissuader ces élites de contester le régime de l'État au moyen de violences ou d'autres mesures. Il sera important d'examiner dans ce contexte, pourquoi certaines structures de favoritisme et d'attribution de droits, pouvant parfois générer des ordres politiques, génèrent également une croissance économique rapide et un développement dans certains contextes mais pas dans d'autres (comme dans le cas du Botswana par rapport à la Zambie).

- 3) La centralisation du favoritisme et du régime alliée à des organisations politiques bien développées est plus susceptible de permettre la formation d'une armée loyale et unifiée. Cette thèse est dérivée de la seconde proposition. En effet, si la plupart des élites puissantes reçoivent une part des rentes économiques par le biais de la structure du parti dirigeant, elles seront moins susceptibles de mobiliser des factions militaires pour monter une rébellion en promettant à ces dernières des récompenses à venir.

Les systèmes de mécénat fragmentés ou les cas où les dirigeants survivent en employant des tactiques visant à « diviser pour mieux régner » sont plus susceptibles de créer des divisions ethniques et régionales, lesquelles seront plus susceptibles de

générer un plus grand mécontentement. Une telle situation incite généralement les élites exclues à se rebeller, affaiblissant la sécurité des droits des quelques détenteurs de richesses privilégiés par la politique. Les systèmes fragmentés sont également plus susceptibles d'afficher une rotation plus fluide des postes ministériels (lesquels constituent une procuration donnant accès aux privilèges étatiques) et un plus grand nombre de contestations militaires dirigées à l'encontre du pouvoir étatique. Il est largement reconnu par exemple que dans le cas du Zaïre, Mobutu créa de multiples organisations militaires et paramilitaires parallèles dans le but d'éviter les contestations à son régime. Ces propositions devront bien entendu être mises à l'épreuve.

- 4) La centralisation du favoritisme et du régime alliée à des organisations politiques bien développées n'empêchent *pas* les luttes factionnelles au sein de la coalition dirigeante mais créent un contexte institutionnel au sein duquel des négociations peuvent être entreprises, limitant la probabilité de contestations de grande envergure dirigées à l'encontre du pouvoir étatique. Lorsqu'une faction ou une élite particulière n'est pas satisfaite par la part de ressources étatiques qui lui est accordée, la rébellion de cette faction est un processus onéreux, en raison de plusieurs facteurs. Tout d'abord, il est difficile de monter un défi violent face à une armée unifiée. Deuxièmement, tant que la coalition reste largement intacte, le soutien en faveur du régime est peu susceptible de s'amenuiser face à une poignée de contestataires. Troisièmement, le coût économique lié au départ du membre de la coalition est élevé dans la mesure où la coalition dirigeante des systèmes centralisés contrôle l'accès à la majorité des ressources du pays. En somme, les avantages nets liés à un départ de la coalition (« le seul jeu disponible ») sont onéreux en termes économiques et politiques.

Comme il l'a été évoqué dans la proposition N°3, les facteurs incitatifs et les avantages potentiellement liés à la contestation de l'État sont susceptibles d'être bien plus élevés dans les systèmes de favoritisme fragmentés adoptant des stratégies visant à « diviser pour régner », dans la mesure où la sécurité des droits est plus faible et la contestation liée à ces droits est susceptible d'être plus violente.

- 5) Enfin, la centralisation du favoritisme et du régime sont plus susceptibles de surmonter des chocs et des crises économiques néfastes et d'éviter l'effondrement de l'État. Ceci s'explique par plusieurs raisons : tout d'abord, dans la mesure où la coalition dirigeante représente un intérêt plus « global » que les mécénats fragmentés/les systèmes de favoritisme, ce système dispose des capacités et des mesures incitatives d'action collective nécessaires pour encourager les dirigeants de la coalition au pouvoir à limiter la réduction de la distribution des ressources d'une manière relativement égale. En revanche, dans le système de favoritisme fragmenté, il n'existe aucun type de mécanisme permettant de partager équitablement un niveau réduit de mécénat. La réduction des ressources à la disposition du mécénat rend la création de stratégies visant à « diviser pour régner » plus difficile dans la mesure où les ressources permettant d'opposer les factions rivales sont plus réduites. En outre, au vu des divisions existant au sein des armées dont dispose ce type de systèmes, les ralentissements économiques sont susceptibles de créer des motivations incitant les factions militaires à agir de manière opportune et à monter des rébellions. Ces mécanismes pourraient notamment servir à expliquer pourquoi la crise touchant les matières premières en RDC (un système fragmenté/de favoritisme) s'est traduite par une guerre civile de grande envergure et l'effondrement de l'État, tandis que le même

type de crise en Zambie (un système de mécénat centralisé allié à un parti politique dominant) n'a pas entraîné l'effondrement de l'État ni de violences politiques de grande envergure.

Références bibliographiques

- Alchain, A. et Demsetz, H. 1972. '*Production, information costs, and economic organization*', American Economic Review, N°62.
- Allen, C. 1995. '*Understanding African Politics*', Review of African Political Economy, N°65.
- Amsden, A. 2001. *The Rise of 'the Rest.'* Oxford: Oxford University Press.
- André, C. et Platteau, J.-P. 1998. '*Land Relations Under Unbearable Stress: Rwanda Caught in the Malthusian Trap*', Journal of Economic Behavior and Organization, N°34
- Arrow, K.J. 1974. *The Limits of Organization*, New York: W.W. Norton and Company.
- Bayart, J-F. (1993/1989). *The State in Africa: the Politics of the Belly*, Paris: Fayard.
- Bloomström, M. et Meller, P. (eds.) 1991. *Diverging Paths*. Washington, D.C.: Inter-American Development Bank.
- Boyce, J. et O'Donnell, M. (eds.) 2007. *Peace and the Public Purse: Economic Policies for Postwar Statebuilding*. Boulder: Lynne Rienner.
- Brenner, R. 1976. '*Agrarian Class Structure and Economic Development in pre-Industrial Europe*', Past and Present, N°70.
- Buchanan, J., Tollison, R., and Tullock, G. 1980. *Toward a Theory of the Rent-Seeking Society*. College Station, TX : Texas A&M Press.
- Burton, M. et Higley, J. 1998. '*Political Crises and Elite Settlements*', paru chez M. Dogan et J. Higley (éditeurs.) *Elites, Crises and the Origins of Regimes*, Lanham : Rowman and Littlefield.
- Centeno, M.A. 1997. '*Blood and Debt: War and Taxation in Nineteenth-Century Latin America*' American Journal of Sociology, N°102:6.
- Chabal, P. et Daloz, J-P. 1999. *Africa Works: Disorder as Political Instrument*, Oxford: James Currey.
- Chandler, A. et Hikino, T. 1997. '*The large industrial enterprise and the dynamics of modern economic growth*' paru chez A.Chandler, F. Amatori, and T. Hikino (éditeurs.) *Big Business and the Wealth of Nations*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Chang, H-J. 2002. *Kicking Away the Ladder: Development Strategy in Historical Perspective*. Londres : Anthem Press.
- Choudhry, K. A. 1989. '*The price of wealth: business and state in labour remittance in oil economies*', International Organization, N°43:1.

Clague, C., Keefer, P., Knack, S. et Olson, M. 1997. *'Democracy, autocracy, and the institutions supportive of economic growth'*, paru chez C. Clague (éditeur) *Institutions and Economic Development*. Baltimore: Johns Hopkins University Press.

Coase, R. 1960. *'The Problem of Social Cost'*, Journal of Law and Economics.

Collier, P. 2000. *'Doing well out of war: an economic perspective'*, paru chez M. Berdal and D. Malone (éditeurs.) *Greed and Grievance: an economic agenda in civil wars*. Boulder, CO: Lynne Rienner.

Collier, P et Hoeffler, A. 1998. *'On the economic consequences of war'*. Oxford Economic Papers, N°50.

Collier, P et Hoeffler, A. 2000. *'Greed and grievance in civil war'*. Banque Mondiale. *Policy Research Working Paper 2355*, Development Research Group, Washington, D.C.: Banque Mondiale.

Collier, P et Hoeffler, A. 2001. *Greed and Grievance in Civil War*. Washington D.C: Banque Mondiale.

Collier, P et Hoeffler, A. 2002a. *'On the incidence of civil war in Africa'*. Journal of Conflict Resolution N°46:1.

Collier, P et Hoeffler, A. 2002b. *'Greed and grievance in civil war'*. Oxford University, Centre for the Study of African Economies, Document de consultation 2002-01.

Collier, P. et Hoeffler, A. 2004. *'Greed and grievance in civil war'*. Oxford Economic Papers N°56:4

Collier, P., Elliot, V., Hegre, H., Hoeffler, A., Reyna-Quirol, M., Sambanis, N. 2003. *Breaking the Conflict Trap*, Washington, D.C.: Banque Mondiale et Oxford University Press.

Cramer, C. 2006. *Civil War is Not a Stupid Thing*, London: Hearst & Co.

Cramer, C. 2002a. *'Angola and the theory of war'*. Mimeo, Department of Development Studies, School of Oriental and African Studies, University of London.

Cramer, C. 2002b. *Homo Economicus goes to war : methodological individualism, rational choice and the political economy of war*. World Development, N°30:11.

Cramer, C. et Weeks, J. 2002. *'Macroeconomic Stabilization and Structural Adjustment'*, paru chez Nazfiger, W. and Vayrynen (éditeurs.) *The Prevention of Humanitarian Emergencies*, Basingstoke: Palgrave/UNU WIDER.

De Soysa, I. 2002a. *'Paradise is a bazaar? greed, creed, and governance in civil war, 1989-1999'*, Journal of Peace Research, N°39:4.

De Soysa, I. 2002b. *'Ecoviolence: shrinking pie or honey pot?'*, paru dans Global Environmental Politics N°2:4.

De Waal, A. 2000. *Who Fights? Who Cares? War and Humanitarian Action in Africa*, Trenton, NJ: Africa World Press.

DFID 2005. *Why we need to work more effectively in fragile states*. Londres : Department for International Development' (téléchargeable à : at <http://www.dfid.gov.uk/Pubs/files/fragilestates-paper.pdf>).

Di John, J. 2007. *'Oil Abundance and Violent Political Conflict: A Critical Assessment'*, Journal of Development Studies.

Dorff, R. 2000. *'Addressing the Challenges of Failed States'*, document présenté à la Conférence sur les États défaits tenue à Florence, Italie, Avril 2000.

Duffield, M. 2001. *Global Governance and the New Wars: The Merging of Security and Development*, Londres : Zed Books.

Elbadawi, I. et Sambanbis, N. 2002. *'How much war will we see? explaining the prevalence of civil war'*, Journal of Conflict Resolution N°46:3.

Fairhead, James (2000), *'The Conflict over Natural and Environmental Resources'*, Chapitre 4, paru chez Nafziger, E.W, F. Stewart and R. Värynen (éditeurs.) (2000), *War, Hunger and Displacement: Volume 1: The Origins of Humanitarian Emergencies –War and Displacement in Developing Countries*, OUP: Oxford.

Fearon, J.D. et Laitin, D.D. 2003. *'Ethnicity, insurgency, and civil war'*, American Political Science Review, N°97:1.

Gerschenkron, A. 1962. *Economic Backwardness in Historical Perspective*. Cambridge: Harvard University Press

Gleditsch, N., Wallensteen, P., Sollenberg, M. ,et H. Stand. 2002. *'Armed conflict 1946-2001: a new dataset'*, Journal of Peace Research N°39:5.

Hardin, R.1987. *Why a Constitution?* Manuscript, University of Chicago.

Helman, G. and Ratner, R. 1993. *'Saving Failed States'*, *Foreign Policy*, 89.

Herbst, J. 2000. *Power and States in Africa: Comparative Lessons in Authority and Control*, Princeton: Princeton University Press.

Hesselbein, G., Golooba-Mutebi, F., et Putzel, J. 2006. *'Economic and Political Foundations of State Making in Africa: an understanding of state reconstruction'*, Crisis States Document de consultation, Series 2, N°. 3 (<http://www.crisisstates.com/Publications/wp/WPseries2/wp3.2.htm>)

Hirshleifer, J. 1994. *'The dark side of the force'*. Economic Inquiry, Janvier.

Hirshleifer, J. 1987. *'Conflict and settlement'*, paru chez : J. Eatwell, M. Milgate et P. Newman (éditeurs.) *New Palgrave Dictionary of Economics*. Londres : Macmillan.

- Hirschman, A. 1995. *'Social conflicts as pillars of democratic market societies'*, paru chez : A. Hirschman, *A Propensity to Self-Subversion*, Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Homer-Dixon, T.F. (1999), *Environment, Scarcity and Violence*, Princeton University Press.
- Humphreys, M. 2003. *'Natural resources, conflict, and conflict resolution'*, document préparé pour le Santa Fe Institute/Javariana University *'Obstacles to Robust Negotiated Settlements'* atelier organisé à Bogotá, 29-31 mai.
- Hutchcroft, P.D. 1997. *'The Politics of Privilege: Assessing the Impact of Terns, Corruption and Clientelism on Third World Development'*, *Political Studies*, 45:3, pp. 639-658.
- Ignatieff, M. 2002. *'Intervention and State Failure'*, *Dissent*, hiver 2002.
- Inter-American Development Bank (IADB) 1998. *Facing Up to Inequality in Latin America.*, Inter-American Development Bank, Washington D.C.
- Jackson, R. et Rosberg, C. 1982. *Personal Rule in Black Africa*, Berkeley: University of California Press.
- Kaldor, M. 1999. *New and Old Wars: Organised Violence in a Global Era*, Cambridge: Polity Press.
- Kaplan, R. 1994. *'The Coming Anarchy'*, *Atlantic Monthly*, février 1994.
- Karl, T.L. 1997. *The Paradox of Plenty: Oil Booms and Petro States*. Berkeley: University of California Press.
- Keen, D. 1998. *The Economic Functions of Violence in Civil War*, Adelphi Paper 320.
- Khan, M.H. 2006. *'Governance, Economic Growth and Development since the 1960s'*, rapport de synthèse préparé pour l'enquête économique et sociale mondiale (*World Economic and Social Survey*) 2006.
- Khan, M.H. 2005. '
<http://mercury.soas.ac.uk/users/mk17/Docs/Khan%20Markets,%20States%20and%20Democracy.pdf>, *Democratization* 12:5.
- Khan, M.H. et Jomo, K.S. 2000. *Introduction*, paru chez Khan, M.K. et Jomo, K.S. (éditeurs) *Rents, Rent-Seeking and Economic Development* Cambridge: Cambridge University Press.
- Khan, M.H. 2000a. *'Rents, Efficiency, and Growth'*, paru chez : Khan, M.K. et Jomo, K.S. (éditeurs) *Rents, Rent-Seeking and Economic Development* Cambridge: Cambridge University Press.
- Khan, M. 2000b. *'Rent-Seeking as a Process: Inputs, Rent-Outcomes and Net Effects'*, paru chez M. Khan et K.S. Jomo (éditeurs), *Rents, Rent-Seeking and Economic Development*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Knight, J. 1992. *Institutions and Social Conflict*. Cambridge: Cambridge University Press.

Kohli, A. 2004. *State-Directed Development/: Political Power and Industrialization in the Global Periphery*, Cambridge: Cambridge University Press.

Kohli, A. 1999. 'Where Do High Growth Political Economies Come From? The Japanese Lineage of Korea's Developmental State', paru chez M. Woo-Cummings, (éditeurs) *The Developmental State*. Ithaca,, NY: Cornell University Press.

Krueger, A. 1974. 'The Political Economy of the Rent-seeking Society', *American Economic Review* juin 1974.

Leander, A. 2004. 'Wars and the unmaking of states: Taking Tilly seriously in the contemporary world', paru chez Guzzini, S. et Jung, D. (éditeurs) *Contemporary Security Analysis and Copenhagen Peace Research*, Londres : Routledge.

Le Billon, P. 2003. 'Buying peace or fuelling war: the role of corruption in armed conflicts'. *Journal of International Development*, N°15:4.

Levi, M. 1988. *Of Revenue and Rule*, Berkeley: University of California Press.

Libecap, G. 1989. *Contracting for Property Rights*. Cambridge: Cambridge University Press.

Lockwood, M. 2005. *The State They're In: An Agenda for International Action on Poverty in Africa*, Bourton-on-Dunsmore: ITDG Publishing.

Logan, J. et Preble, C. 2006. 'Failed States and Flawed Logic: The Case Against a Standing Nation-Building Office', *Policy Analysis*, N°560, 11 janvier 2006.

Lopez-Alves 2001. 'The Transatlantic Bridge: Mirrors, Charles Tilly, State Formation in the River Plate', paru chez Centeno, M.A. et López-Alves (éditeurs) *The Other Mirror: Grand Theory through the Lens of Latin America*. Princeton: Princeton University Press.

Malone & Nitzschke 2005. 'Economic agendas in civil wars: what we know, what we need to know'. Document de discussion N° 2005/07 WIDER. Helsinki: World Institute for Development Economics Research.

Mann, M. 1999. 'The Dark Side of Democracy: The Modern Tradition of Ethnic and Political Cleansing', *New Left Review*, N°235.

Mann, M. 1993. *The Sources of Social Power: volume 2: The rise of classes and nation-states, 1760-1914*. Cambridge: Cambridge University Press.

Mansfield, E. et Snyder, J. 1995. 'Democratization and war', *Foreign Affairs*, N°74:3.

Marshall, M. G. et T.R. Gurr, *Peace and Conflict 2003* (College Park, MD.: Center for International Development and Conflict Management, 2003).
<http://www.cidcm.umd.edu/inscr/PC03web.pdf>

Mauro, P. 1998. 'Corruption: causes, consequences, and agenda for future research', *Finance and Development*, N°35:1.

Menkhaus, K. 2004. '*Somalia: State Collapse and the Threat of Terrorism*', Adelphi Paper N°364.

Milgrom, P et Roberts, J. 1992. *Economics, Organization, and Management*. New Jersey: Prentice Hall.

Mkandawire, T. 2005a. '*Maladjusted African economies and globalisation*', *African Development*, 25:1&2.

Mkandawire, T. 2005b. '*On Tax Efforts and Colonial Heritage: A Note*'. Mimeo, Genève: UNRISD.

Mkandawire, T. 2001. 'Thinking about developmental states in Africa', *Cambridge Journal of Economics*, 25.

Moore, B. 1966. *The Social Origins of Democracy and Dictatorship: Lord and Peasant in the Making of the Modern World*. Boston: Beacon Press.

Moore, M. 1998. '*Death without taxes: democracy, state capacity and aide dependence in the fourth world*', paru chez M. Robinson et G. White (éditeurs) *The Democratic Developmental State: Politics and Institutional Design. Oxford Studies in Democratisation*, Oxford: Oxford University Press.

Moore, M. 2001. '*Political Underdevelopment: what causes 'Bad Governance'?*', *Public Management Review*, Vol. 3, N° 3.

Mosely, P. Subasat, T. et Weeks, J. 1995. '*Assessing adjustment in Africa*', *World Development*, N°23 (9).

Mueller, D.C. 1989. *Public Choice II*. Cambridge: Cambridge University Press.

Nafziger, W. et Auvinen, Y. 2002 '*Economic Development, Inequality, War, and State Violence*', *World Development* N°30: 2.

North, D., Wallis, J., Webb, S, Weingast, B. 2007. '*Limited Access Orders in the Developing World: A New Approach to the Problems of Development*', Mimeo, World Bank.

North, D. 1990. *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*. Cambridge: Cambridge University Press.

North, D. 1981. *Structure and Change in Economic History*. New York: Norton

Nyugen, 2005. '*The Question of 'Failed States'*', *View on Asia Briefing Series*: Sydney, Australie.

Olson, M. 2000. *Power and Prosperity: Outgrowing Communist and Capitalist Dictatorships*, New York: Basic Books.

- Olson, M. 1993. *'Dictatorship, democracy and development'*, American Political Science Review, N°87
- Olson, M. 1965. *The Theory of Collective Action: Public Goods and the Theory of Groups*. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Ostrom, E. 1990. *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Paris, R. 2004. *At War's End: Building Peace After Civil War Conflict*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Pritchett, L. 1997: *'Divergence, big time'*, Journal of Economic Perspectives, N°11,3
- Przeworski, A. 1991. *Democracy and the Market*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Putzel, J. 1999., 'The Survival of an Imperfect Democracy in the Philippines', *Democratization*, N°6:1.
- Putzel, J. 1995. *'Why had democratization been a weaker impulse in Indonesia and Malaysia than in the Philippines?'*, paru chez Potter, D., Goldblatt, D., Kiloh, M. et Lewis, P. (éditeurs), *Democratization*, Cambridge: Polity Press and the Open University.
- Putzel, J. 1992. *A Captive Land: The Politics of Agrarian Reform in the Philippines*. Londres: Catholic Institute for International Relations; New York: Monthly Review Press; Quezon City: Ateneo de Manila University Press.
- Reno, W. 2002. *'The politics of insurgency in collapsing states'*. Development and Change, N°33:5.
- Reno, W. 1998. *Warlord Politics and African States*, Boulder: Lynne Rienner.
- Reno, W. 1995. *Corruption and State Politics in Sierra Leone*. New York: Cambridge University Press.
- Ross, M. 2004a. *'What do we know about natural resources and civil war?'*, Journal of Peace Research N°41:3.
- Ross, M. 2001a. *'How does natural resource wealth influence civil war?'* Mimeo, Department of Political Science, UCLA (mailto:mlross@polisci.ucla.edu).
- Ross, M. 2001b. *'Does oil hinder democracy?'*, World Politics, N°53:3.
- Rotberg, R. 2003. *State Failure and State Weakness in a Time of Terror*. Washington, D.C.: Brookings Institute Press.
- Rotberg, R. 2002. *'The New Nature of Nation-State Failure'*, Washington Quarterly, XXV.
- Rowthorn, B. 1971. *Capitalism, Conflict and Inflation*. Londres: Lawrence & Wishart.

- Sambanis, N. 2004. *'What is a civil war? Conceptual and empirical complexities of an operational definition'*. Journal of Conflict Resolution, N°48:6.
- Sandbrook, R. 1985. *The Politics of Africa's Economic Stagnation*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Sen, A. 1981. *Poverty and Famines: An Essay on Entitlement and Deprivation*. Oxford: Clarendon Press.
- Sender, J. 2002. *'Reassessing the role of the World Bank in Sub-Saharan Africa'*, paru chez: J. Pincus et J. Winters (éditeurs) *Reinventing the World Bank*. Ithaca: Cornell University Press.
- Sender, J. 1999. *'Africa's Economic Performance: Limitations of the Current Consensus'*, Journal of Economic Perspectives, N°13:3.
- Shleifer, A. et Vishny, R. W. 1993. *'Corruption'*, Quarterly Journal of Economics, N°108.
- Simon, H. 1991. *'Organizations and Markets'*, Journal of Economic Perspectives, N°5:2.
- Smith, B. 2004. *'Oil wealth and regime survival in the developing World, 1960-1999'*, American Journal of Political Science, N°48:2.
- Snyder, J. 2000. *From Voting to Violence: Democratization and Nationalist Conflict*. New York: W.W. Norton and Company.
- Snyder, R. 2006. *'Does Lootable Wealth Breed Disorder? A Political Economy of Extraction Framework'*, Comparative Political Studies, N°39:8.
- Stewart, F. 2000. *'Horizontal Inequalities: A Neglected Dimension of Development'*, WIDER Conférence annuelle 5, Helsinki: WIDER.
- Tilly, C. 2003. *The Politics of Collective Violence*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Tilly, C. 1990. *Coercion, Capital and European States: AD 990-1992*. Oxford: Blackwell.
- Tilly, C. 1985. *'War Making and State Making as Organized Crime'*, paru chez P. Evans, D. Rueschemeyer et T. Skocpol (éditeurs) *Bringing the State Back In*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Torres, M. et Anderson, M. 2004. *'Fragile States: Defining Difficult Environments for Poverty Reduction'*, Division de la politique, Department for International Development (DFID); Londres.
- Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement [UNCTAD] 1998. Rapport sur le Commerce et le Développement. Genève: Nations Unies.
- Väyrynen, R. 1996. *'The age of the humanitarian emergency'*, WIDER Research for Action 25, Helsinki: WIDER.

Walle, Nicolas van de, *African Economies and the Politics of Permanent Crisis, 1979-1999*. Cambridge: CUP, 2001

Wallenstein, P. et Sollenberg, M. 1998. 'Armed conflict and regional conflict complexes, 1989-97', *Journal of Peace Research*, N°35:5.

Wood, E. 2000. *Forging Democracy from Below: Insurgent Transitions in South Africa and El Salvador*, Cambridge: Cambridge University Press.

World Bank 2003. *Breaking the Conflict Trap*. Washington, D.C.: World Bank.

Yashar, D. 1997. *Demanding Democracy: Reform and Reaction in Costa Rica and Guatemala, 1870s-1950s*', Stanford, CA: Stanford University Press.

Zartman, W. 1995. *Collapsed States*, Boulder: Lynne Rienner

CSRC Series 2 Working Papers

- WP1 James Putzel, 'War, State Collapse and Reconstruction: phase 2 of the Crisis States Programme' (September 2005)
- WP2 Simonetta Rossi and Antonio Giustozzi, 'Disarmament, Demobilisation and Reintegration of ex-combatants (DDR) in Afghanistan: constraints and limited capabilities', (June 2006)
- WP3 Frederick Golooba-Mutebi, Gabi Hesselbein and James Putzel, 'Political and Economic Foundations of State making in Africa: understanding state reconstruction', (July 2006)
- WP4 Antonio Giustozzi, 'Genesis of a Prince: the rise of Ismail Khan in western Afghanistan, 1979-1992' (September 2006)
- WP5 Laurie Nathan, 'No Ownership, No Peace: the Darfur Peace Agreement', (September 2006)
- WP6 Niamatullah Ibrahim, 'The Failure of a Clerical Proto-State: Hazarajat, 1979-1984' (September 2006)
- WP7 Antonio Giustozzi, 'Tribes and Warlords in Southern Afghanistan, 1980-2005' (September 2006)
- WP8 Joe Hanlon, Sean Fox, 'Identifying Fraud in Democratic Elections: a case study of the 2004 Presidential election in Mozambique'
- WP9 Jo Beall, 'Cities, Terrorism and Urban Wars of the 21st Century', (February 2007)
- WP10 Dennis Rodgers, 'Slum Wars of the 21st Century: the new geography of conflict in Central America', (February 2007)
- WP11 Antonio Giustozzi, 'The Missing Ingredient: non-ideological insurgency and state collapse in Western Afghanistan 1979-1992', (February 2007)
- WP12 Suzette Heald, 'Making Law in Rural East Africa: SunguSungu in Kenya', (March 2007)
- WP13 Anna Matveeva, 'The Regionalist Project in Central Asia: unwilling playmates', (March 2007)
- WP14 Sarah Lister, 'Understanding State Building and Local Government in Afghanistan', (June 2007)
- WP15 Pritha Venkatachalam, 'Municipal Finance Systems in Conflict Cities: case studies on Ahmedabad and Srinagar, India', (July 2007)
- WP16 Jason Sumich, 'The Illegitimacy of Democracy? democratisation and alienation in Maputo, Mozambique', (September 2007)
- WP17 Scott Bollens, 'Comparative Research on Contested Cities: lenses and scaffoldings', (October 2007)
- WP18 Debby Potts, 'The State and the informal in sub-Saharan African economies: revisiting debates on dualism', (October 2007)
- WP19 Francisco Gutiérrez Sanín, Tatiana Acevedo and Juan Manuel Viatela, 'Violent liberalism? State, conflict, and political regime in Colombia, 1930-2006: an analytical narrative on state-making', (November 2007)
- WP20 Stephen Graham, 'RoboWar™ Dreams: Global South Urbanisation and the US Military's 'Revolution in Military Affairs'', (November 2007)
- WP21 Gabi Hesselbein, 'The Rise and Decline of the Congolese State: an analytical narrative on state-making', (November 2007)
- WP22 Diane Davis, 'Policing, Regime Change, and Democracy: Reflections from the Case of Mexico', (November 2007)
- WP23 Jason Sumich, 'Strong Party, Weak State? Frelimo and State Survival Through the Mozambican Civil War: an analytical narrative on state-making', (December 2007)
- WP24 Elliott Green, 'District Creation and Decentralisation in Uganda', (January 2008)
- WP25 Jonathan DiJohn, 'Conceptualising the Causes and Consequences of Failed States: A Critical Review of the Literature', (January 2008)
- WP26 James Putzel, Stefan Lindemann and Claire Schouten, 'Drivers of Change in the Democratic Republic of Congo: The Rise and Decline of the State and Challenges For Reconstruction - A Literature Review', (January 2008)
- WP27 Frederick Golooba Mutebi, 'Collapse, war and reconstruction in Uganda: An analytical narrative on state-making', (January 2008)
- WP28 Frederick Golooba Mutebi, 'Collapse, war and reconstruction in Rwanda: An analytical narrative on state-making', (February 2008)
- WP29 Bjørn Møller, 'European Security: the role of the European Union', (February 2008)
- WP30 Bjørn Møller, 'European Security: The Role of the Organisation for Security and Co-operation in Europe', (February 2008)
- WP31 Laurie Nathan, 'Anti-imperialism Trumps Human Rights: South Africa's Approach to the Darfur Conflict', (February 2008)
- WP32 Ben Moxham, 'State-Making and the Post-Conflict City: Integration in Dili, Disintegration in Timor-Leste', (February 2008)

- WP33 Kripa Sridharan, 'Regional Organisations and Conflict Management: comparing ASEAN and SAARC', (March 2008)
- WP34 Monica Herz, 'Does the Organisation of American States Matter?' (April 2008)
- WP35 Deborah Fahy Bryceson, 'Creole and Tribal Designs: Dar es Salaam and Kampala as Ethnic Cities in Coalescing Nation States
- WP36 Adam Branch, 'Gulu Town in War and Peace: displacement, humanitarianism and post-war crisis' (April 2008)
- WP37 Dennis Rodgers, 'An Illness called Managua' (May 2008)
- WP38 Rob Jenkins, 'The UN peacebuilding commission and the dissemination of international norms' (June 2008)
- WP39 Antonio Giustozzi and Anna Matveeva, 'The SCO: a regional organisation in the making' (September 2008)
- WP40 Antonio Giustozzi, 'Afghanistan: transition without end' (November 2008)
- WP41 Niamatullah Ibrahim, 'At the Sources of Factionalism and Civil War in Hazarajat' (January 2009)
- WP42 Niamatullah Ibrahim, 'Divide and Rule: state penetration in Hazarajat, from monarchy to the Taliban' (January 2009)
- WP43 Daniel Esser, 'Who Governs Kabul? Explaining urban politics in a post-war capital city' (February 2009)
- WP44 Francisco Gutierrez et al, 'Politics and Security in Three Colombian Cities' (March 2009)
- WP45 Marco Pinfari, 'Nothing but Failure? The Arab League and the Gulf Cooperation Council as Mediators in Middle Eastern Conflicts' (March 2009)
- WP46 Anna Matveeva, 'The Perils of Emerging Statehood: civil war and state reconstruction in Tajikistan' (March 2009)
- WP47 Jeffery Marshall, 'Building an Effective African Standby Force to promote African Stability, Conflict Resolution and Prosperity' (April 2009)
- WP48 Jennifer Giroux, David Lanz and Damiano Sguaitamatti, 'The Tormented Triangle: the regionalisation of conflict in Sudan, Chad and the Central African Republic' (April 2009)

These can be downloaded from the Crisis States website (www.crisisstates.com), where an up-to-date list of all our publications including Discussion Papers, Occasional Papers and Series 1 Working Papers can be found.



The Crisis States Research Centre aims to examine and provide an understanding of processes of war, state collapse and reconstruction in fragile states and to assess the long-term impact of international interventions in these processes. Through rigorous comparative analysis of a carefully selected set of states and of cities, and sustained analysis of global and regional axes of conflict, we aim to understand why some fragile states collapse while others do not, and the ways in which war affects future possibilities of state building. The lessons learned from past experiences of state reconstruction will be distilled to inform current policy thinking and planning.

Crisis States Partners

Ardhi University

Dar es Salaam, Tanzania

Collective for Social Science Research

Karachi, Pakistan

Developing Countries Research Centre (DCRC)

University of Delhi

Delhi, India

Department of Environmental and Geographical Sciences

University of Cape Town

Cape Town, South Africa

Instituto de Estudios Políticos y Relaciones Internacionales (IEPRI)

Universidad Nacional de Colombia

Bogotá, Colombia

Makerere Institute of Social Research

Makerere University

Kampala, Uganda

Research Components

Development as State-Making

Cities and Fragile States

Regional and Global Axes of Conflict

Development Studies Institute (DESTIN)

LSE, Houghton Street, London WC2A 2AE

Tel: +44 (0)20 7849 4631

Fax: +44 (0)20 7955 6844

Email: csp@lse.ac.uk

Web: www.crisisstates.com